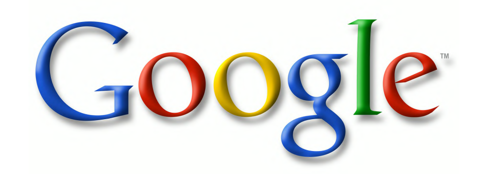




Tôme I^e

le Tôme II est de
différente

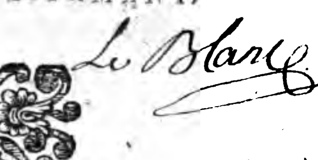




HISTOIRE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

HISTOIRE DES RELIGIONS OU ORDRES MILITAIRES DE L'EGLISE, ET DES ORDRES DE CHEVALERIE.

PAR Monsieur HERMANT.



A ROUEN,
Chez JEAN-BAPTISTE BESONGNE, ruë Ecuyere, au Soleil Royal.

M. DC. XCVIII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.



A MONSEIGNEUR

LOUIS BOUCHERAT

CHANCELIER DE FRANCE.



ONSEIGNEUR,

Ce qui a été dit par un des plus grands hommes du Barreau, que l'Epée doit ceder à la Robbe, *a été*

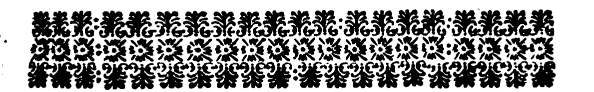
approuvé des uns & contesté des autres. Mais cette proposition ne souffre plus aucune difficulté, lorsqu'on vient à reflechir sur la maniere avec laquelle vous soûtenez le premier emploi de la justice, dont le plus sage & le plus puissant de tous les Rois vous a confié l'administration dans son Etat. Toute la gloire que lui ont acquise les Chefs de ses Armées en le faisant triompher de ses ennemis, n'est point comparable à celle que vous lui procurez en faisant observer si exactement l'équité de ses Loix parmi ses sujets. C'est donc avec raison, MONSEIGNEUR, *que les Ordres Militaires dont il est parlé dans ce Livre, viennent faire hommage à vôtre suprême Magistrature, & que ces Chevaliers dont on y represente l'établissement, les emplois, les*

prerogatives, les ornemens, mettent ici, si j'ose ainsi dire, leur épée à vos pieds & la consacrent à vôtre service. Recevez-les, MONSEIGNEUR, *avec cette bonté que vous avez pour tous ceux qui viennent de toutes les Provinces de ce Royaume se soûmettre à vos Arrêts & rechercher vôtre protection. Souffrez aussi que je me mêle parmi la foule de ce grand monde qui vous aborde, & que plein d'admiration pour un Chancelier de France si sage dans sa conduite, si bien-faisant dans ses manieres, si droit dans ses intentions, si moderé dans sa haute fortune, si penetrant dans les difficultez, si laborieux dans les fatigues de sa Charge, si affectionné à l'Etat, si fidele à son Prince, si plein de respect pour Dieu & pour la Religion; que ravi, dis-je,*

de vos grandes & nobles qualitez qui demanderoient une personne plus éloquente que moi pour les bien expliquer, je vous présente ce petit Ouvrage comme un témoignage du respect profond avec lequel je suis

MONSEIGNEUR,

Vôtre trés-humble & trés-obeïssant serviteur
HERMANT.



PREFACE.

C'EST un ſentiment aſſez commun parmy les Auteurs qui ont traité des Ordres de Chevalerie, que cette éclatante Dignité eſt preſque auſſi ancienne que le monde, puiſque elle tire ſon origine des Guerres, dont on voit de ſi ſanglantes traces dés ſa naiſſance. En éfet, à peine la terre commença-t'elle à ſe peupler, que les hommes s'abandonnant aux crimes & ſe formant ſur l'exemple du premier parricide, commencerent à répandre ſans ſcrupule le ſang de leurs freres : On les vit enſuite s'accoûtumer inſenſiblement au meurtre,

& tourner contre leurs ſembla-bles les armes, qu'ils n'avoient d'abord inventées qu'à combattre les bêtes farouches ou à couper les bois & les forêts, pour y bâtir à la place des maiſons & des Villes. Delà vinrent les guerres, que la vengeance, la jalouſie & l'ambition firent naître, & on ſe fit un Art qui ne s'eſt que trop perfe-ctionné pour la ruïne du genre humain, de ſe tuër impitoyablement les uns les autres. Les plus forts, les plus inquiets, & ceux dont l'humeur étoit plus violente, devinrent les Maîtres & s'érigerent en Conquerans. Ils donnerent depuis des Loix à ceux qu'ils avoient vaincus, les policerent, & étendant de proche en proche leur domination, ils établirent les

Empires & les Royaumes. Ceux qui s'étoient le plus ſignalez dans les Combats furent enrichis des dépoüilles de leurs ennemis ; on leur donna une partie des terres qu'ils avoient aidé à conquerir ſur eux, & en les honorant de quelques marques exterieures qui les diſtinguoient de l'Etat populaire ; on les excitoit en même temps par ces récompenſes à ſoûtenir la gloire de leur patrie par leur inſigne valeur & leurs héroïques actions.

Ces braves Guerriers diſtinguez ainſi du commun du peuple, compoſerent des Compagnies & des Societez Militaires, dont les prérogatives peuvent être comparées aux Dignitez de la Chevalerie Chrétienne, ſi même on ne peut

pas dire qu'elle en ait emprunté les usages & les Ceremonies. Le plus ancien Monument que nous ayons de cette éminente Dignité, est rapporté dans le 41. chap. de la Genese, & dans le 4. chap. du 2. Livre de Joseph, de ses antiquitez Judaïques, où nous voyons de quelle maniere Pharaon éleva Joseph à l'Ordre de Chevalerie, ou plûtôt l'établit comme le Grand Maître de l'Ordre qu'il avoit institué dans ses Etats, en reconnoissance des biens qu'il y avoit procurez par l'explication des songes mysterieux de ce Prince, touchant les vaches & les épics de bled. On sçait que ce Prince commanda qu'on luy mit l'Etole de pourpre, ou pour parler aux termes de l'Ecriture, l'en revêtit lui-

même, luy mit son Anneau au doigt, & autour du cou le Collier d'or, & voulut qu'on l'honorât comme sa personne même, & comme le premier homme de son Royaume.

La même chose se pratiqua encore à l'égard du Prophête Daniel,* quand il eût donné la fameuse explication à l'impie Baltasar Roy de Babilone, de ces trois fatales paroles, *Manè, Thecel, Phares*. Ce Prince le fit revêtir d'une robe de pourpre & d'un Collier d'or, pour marque qu'il l'établissoit la troisiéme personne de son Royaume.

Zorobabel, fils de Salathiel, de la maison des Rois de Juda, reçût une pareille recompense du Roy

* Dan. ch. 5.

Darius, pour avoir été estimé le plus sage des trois jeunes hommes qui avoient proposé chacun leur question, comme il est marqué dans le 3. livre d'Esdras, ch. 3. & 4. ce Roy le fit revêtir d'une robe de pourpre, luy mit sur la tête une Mître de fin lin, & un Collier d'or au cou.

Tous ces exemples doivent nous convaincre de l'antiquité des Colliers dont on honoroit ceux qui s'étoient distinguez par quelque chose de remarquable. Nous voyons même par la lecture des Historiens tant Sacrez que profanes, qu'on donnoit anciennement des Colliers à trois sortes de personnes, sçavoir aux enfans, aux hommes sages & aux gens de guerre. On donnoit le Collier

aux enfans, avec la Bulle ou autre chose semblable qui y étoit suspenduë, comme une marque de Noblesse, ou comme un préservatif contre les malefices & les enchantemens. Saint Chrisostome, au traité qu'il a fait de l'Aumône, dit que de son temps les enfans des riches & des gens de qualité, portoient un Collier ou chaînette d'or qu'ils ne quittoient jamais, parce que c'étoit le signe glorieux qui les distinguoit des enfans du commun. * *Divitum filij decus aureum circa collum gestant, illudque numquam deponunt, quasi nobilitatis insigne circumferentes.* Il ajoûte que lors que ces enfans venoient en l'âge d'adolescence, ils quittoient le Collier pour pren-

* In Prov. c. 3.

dre d'autres ornemens, qui faisoient encore reconnoître leur qualité.

On donnoit le Collier aux personnes sages, comme une marque de l'autorité dont on les revêtoit, à cause de leur prudence & de la sagesse qu'ils faisoient paroître dans leurs actions, comme on le pourroit justifier par une infinité de témoignages tirez de l'Histoire Grecque & Latine. On n'y en trouve pas moins pour ce qui regarde les gens de guerre, ausquels on donnoit le Collier comme la marque aussi-bien que la récompense de leur bravoure, aprés la Couronne, qui ne se donnoit jamais, à ce que dit Pline, * qu'aux seuls Citoyens Romains;

* Plin. l. 33. c. 2.

car on ne donnoit pour récompense Militaire aux étrangers, quelque qualifiez qu'ils fussent, que des Colliers, des chaînes d'or, des chevaux, des corcelets, des épées, ou autres choses semblables, & jamais de Couronnes, qui étoient reservées pour les seuls soldats Romains.

Les anciens Gaulois donnoient aussi pour récompense Militaire des Colliers aux gens de guerre. * Tite-Live en rapporte une autentique en la personne de Manlius Tribun, qui vainquit en combat singulier & tua en duel un vaillant soldat Gaulois, auquel il enleva un Collier d'or qu'il avoit au cou, ce qu'il luy acquit le nom de *Torquatus*.

* Lib. 7.

Nôtre Histoire rapporte que pendant que le Roy Loüis XI. assiegeoit le Quesnoy, ville de Picardie, Raoul de Launai Seigneur François, ayant monté des premiers à la brêche au travers des feux & des traits décochez par les ennemis, & contribué par son insigne valeur à la rendition de cette importante Place; le Roy qui avoit été luy-même témoin d'une action si heroïque, le fit venir devant luy, & aprés avoir loüé publiquement son courage & son intrepidité, il tira de son cou une chaîne d'or, enrichie de pierreries, qu'il portoit, & la passa au cou de ce brave Guerrier, en luy disant ces obligeantes paroles: Mon amy Raoul, vous êtes " trop furieux à la guerre, il faut "

vous arrêter afin de moderer "
vôtre ardeur, car je ne vou- "
drois pas vous perdre pour cho- "
se du monde, vous m'êtes ne- "
cessaire en plusieurs occasions. "
Voicy le Collier dont je pré- "
tends lier vôtre vaillance au ser- "
vice de mon Etat. " La maison de ce Seigneur, en memoire de ce present Royal, a toûjours depuis porté une chaîne d'or en collier dans l'écusson de ses Armes.

Le Pere Menestrier dans son Traité de la Chevalerie ancienne & moderne, dit que les Princes avoient accoûtumé de donner aux principaux Seigneurs de leur Cour des Colliers, soit pour recompense de leurs belles actions, soit comme une marque qu'ils les faisoient comme leurs hom-

mes Liges. Un autre Auteur dit qu'en Angleterre, quand le Roy ennoblissoit quelqu'un, en luy donnant un Fief Militaire, il luy donnoit en même temps sa livrée qui étoit un Collier de gousses de Geneſt d'or & d'argent; le Roy des Romains, un Serpent d'or plié en rond, avec une croisette sur le dos. Le Roy d'Ecosse, un Collier de gourmettes de cheval, d'or ou d'argent: & que dans les autres Etats il y avoit d'autres livrées. Mais les marques les plus communes dont on a honoré principalement en France les personnes qu'on vouloit distinguer du commun, en leur conferant le caractere de Chevalerie, étoit de leur donner ensemble l'Anneau & le Collier d'or, la ceintu-

re, l'épée & les éperons dorez. Quelquefois auſſi on les faiſoit Chevaliers par le Baiſer & par l'Accolade, en ſigne de confraternité, & plus communément encore par un ſoufflet & par des coups de plat d'épée, pour leur inſinuër le point d'honneur, en leur faiſant connoître que c'eſt la derniere injure qu'ils devoient ſouffrir.

Il nous reſte maintenant de dire quelque choſe ſur la maniere dont on confere les Colliers de l'Ordre; celuy du ſaint Eſprit devant nous ſervir de régle pour les autres: Voicy les ceremonies qu'on y obſerve.* Les Chevaliers le jour de leur reception ſont habillez de toile d'argent, les chauſ-

* Tiré de l'Etat de la France.

ſes trouſſées avec le bas de ſoye blanc, & l'eſcarpin de velours blanc, la tocque de velours noir, & le manteau fait avec une cappe à l'antique, de velours ras noir, & la fraize gaudronée. Quand ils ſont reçûs on leur ôte la cappe pour leur mettre ſur le dos un manteau de velours verd trainant à terre, parſemé de Trophées d'or aux Chevaliers, & de Flâmes aux Officiers, & doublé de ſatin orangé. Ils ſe mettent à genoux devant le Roy, qui leur prend les mains jointes entre les ſiennes, les frape legerement de l'épée ſur l'épaule & les baiſe à la jouë.

Le jour que le Roy donne l'Ordre en quelque Egliſe ou Chapelle, il ſe va aſſeoir auprés

de l'Autel, au milieu des Officiers de l'Ordre. Alors le Grand Maître des Ceremonies de l'Ordre, accompagné de l'Huissier & du Hérault, va avertir les Princes & Seigneurs qui doivent recevoir l'Ordre, lesquels viennent l'un aprés l'autre, ou deux à deux. S'étant mis à genoux ils font le serment entre les mains de Sa Majesté, mettant les deux mains sur le Livre des Evangiles que tient le Chancelier ; puis ils signent le serment.

Aprés, le Prevôt & Grand Maître des Ceremonies de l'Ordre, donne au Roy le manteau & le mantelet pour en revétir le Chevalier ; Sa Majesté prend ensuite le Collier de l'Ordre de la main du Grand Tresorier, & le met au

cou du méme Chevalier, luy disant : *Recevez de nôtre main le Collier de nôtre Ordre du benoît saint Esprit, au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit.*

Parlons maintenant des differens Ordres de Chevalerie que les Rois & les Souverains ont établis dans leur Royaume, pour animer leurs Sujets à défendre leurs Etats des incursions des Infideles : c'est ce que nous allons voir dans cét Ouvrage, dans lequel on va voir l'origine & le progrez de ce glorieux établissement.



HISTOIRE DES RELIGIONS OU ORDRES MILITAIRES DE L'EGLISE, ET DES ORDRES DE CHEVALERIE.

CHAPITRE I.

Histoire de l'établissement des Chevaliers de saint LAZARE, *ou de nôtre Dame du Mont Carmel.*

LA Religion Chrêtienne n'a point eû de plus puissant boulevard pour se défendre des furieuses & cruelles attaques de ses

ennemis, que les Religions ou Ordres Militaires, qui sous le nom de Chevaliers s'éleverent dans l'Eglise vers la fin de l'onziéme Siécle & dans les autres suivans; & les Princes Chrêtiens n'ont point eû de plus fidelles sujets & plus dévoüez à leur service & à la conservation de leurs Etats, que ceux qu'ils ont élevez à la dignité de Chevaliers, & qu'ils ont distinguez par des marques éclatantes qui les ont rendus l'ornement de leur cours, aussi-bien que les premieres personnes de leurs Royaumes. C'est dequoi nous allons traiter maintenant le plus succinctement & le plus intelligiblement que je pourrai pour m'acquitter de ma promesse. Je commence par celuy de S. Lazare.

Quoique l'Ordre de saint Lazare n'ait été élevé à la dignité de Religion Militaire qu'au commencement du douziéme Siécle, neanmoins il est certain que ces Chevaliers s'étoient distinguez long-temps auparavant sous le nom d'Hôpitaliers de saint Lazare. En effet, dés le temps de la primitive Eglise, les Fidéles remplis de charité pour les pauvres, & principalement

pour les malades, leur bâtirent des Hoſpices ou Maiſons pour les aſſiſter dans leurs miſeres & leurs maladies, qu'ils fondoient de leurs biens, & dont ils donnoient la charge à des perſonnes qui ſe devoüoient à l'Hôpitalité. Mais comme ils prétoient leur aſſiſtance ſans aucune diſtinction à toutes ſortes de malades, & que les Lépreux fort communs en ce temps-là, pouvoient communiquer leurs maladies par la fréquentation, ils leur deſtinerent des Hoſpices particuliers qui furent nommez Léproſeries ou Maladreries, dont l'Inſtitution ſe répandit bien-tôt ſous le tître d'Hôpitaux de ſaint Lazare.

Saint Baſile, au rapport de ſaint Grégoire de Nazianze ſon amy particulier, en érigea un magnifique en la ville de Ceſarée en Cappadoce, dont il étoit Archevêque ſous la même invocation; & comme ce grand Saint qui avoit trouvé beaucoup de relâchement dans la conduite de ces fameux Anachorettes, diſperſez dans les deſerts de l'Egypte & de la Thébaïde pour avoir oublié les préceptes de

leurs ſaints Patriarches, ſe propoſa d'établir un Ordre de Religieux dans l'Egliſe, qu'il aſſembla dans des Monaſteres qui furent bâtis aux environs des Villes, pour tirer à la fois de leur travail & des aumônes des Fidéles, ce qui ſeroit néceſſaire à leur ſubſiſtance & à l'entretien de leurs Maiſons, les Hôpitaliers pleins d'eſtime & de vénération pour ce grand homme, embraſſerent auſſi ſa Régle & formerent un Inſtitut different de ſon Ordre ſous le nom de ſaint Lazare. Le Pape Damaſe I. qui vivoit du temps de l'Empereur Julien l'Apoſtat & de Valentinien ſon ſucceſſeur, l'approuva vers l'an 369.

Vers la fin du quatriéme Siécle, quelques-uns de ces Hôpitaliers ſe tranſporterent dans la Morée, & trouverent moyen de ſe faire un établiſſement conſiderable en la ville d'Acre, qui eſt un Port de Mer, & en firent depuis le Chef-lieu de leur Inſtitut. Enſuite les Empereurs Chrêtiens les appellerent à Conſtantinople, pour leur donner l'adminiſtration d'un magnifique Hôpital qu'ils avoient fait

construire, & qui fut d'un grand secours aux Voyageurs & Pelerins des saints Lieux. Ils se répandirent bientôt dans la Romanie, & delà dans tout l'Orient, ce qui ne servit pas peu au progrez de la Religion Chrêtienne.

Enfin sous le Régne de Baudoüin Empereur de Constantinople, ayant été obligez de prendre les armes, à l'exemple des autres Hôpitaliers, ils contribuerent beaucoup au recouvrement de Ptolemaïde, qui fut assiegée & prise en 1104. & comme ils s'étoient extrêmement distinguez en cette occasion, ils furent honorez du Gouvernement de cette Ville, où ils établirent le Siége principal de leur Congrégation. Le succez de cét établissement procura beaucoup d'avantages à ces Hôpitaliers, car il leur fut permis d'acroître l'enceinte de Ptolemaïde, afin d'y enfermer l'Hôpital qu'ils avoient auparavant construit hors de ses murs, & d'y bâtir une porte, à laquelle ils donnerent le nom de saint Lazare, & de changer celuy même de la Ville en celuy d'Acre qu'ils avoient autrefois dans la Morée, dont les Infidéles les

avoient chassez. Ainsi ce fut vers ce temps-là que de simples Hôpitaliers qu'ils étoient, ils devinrent Chevaliers de S. Lazare, qu'on distingua des autres Chevaliers établis vers le même temps par des marques particulieres. On leur donna l'Habit blanc, qui étoit le même que portent les Chanoines de S. Augustin dont ils suivirent la Régle, & dessus ils porterent la Croix verte ou de Sinople bordée de blanc à huit pointes.



Firent les trois voeux de Religion ausquels ils ajoûterent un quatriéme, qui étoit de recevoir les Pelerins dans les Maisons fondées exprés, de les conduire par les chemins, & de les défendre contre les Mahométans. Les Sou-

verains Pontifes leur donnerent de grands Priviléges, & les Princes de riches possessions. Mais celuy de tous les Papes qui leur accorda de plus magnifiques Privileges, ce fut Alexandre IV. qui par la Bulle qu'il donna en 1257. les mît sous la protection du saint Siége, & les rétablit dans les grands biens que l'Empereur Federic Barberousse leur avoit enlevez dans la Sicile, dans la Poüille, la Calabre & la Terre de Labour, & dans quelques autres riches Provinces.

Loüis VII. dit le Jeune, Roy de France, au retour de la seconde Croisade qui fut si malheureuse pour les Chrêtiens, en amena douze avec luy en France, non seulement pour les récompenser de la maniere respectueuse & obligeante avec laquelle ils l'avoient reçû en la ville d'Acre à son débarquement, mais encore pour avoir soin des Maladreries de son Royaume. Il établit leur principale demeure à Boigni Diocese d'Orleans en 1154. dont ils firent le Chef de l'Ordre, aprés que les Chrêtiens furent chassez de la Terre Sainte. Ils y gardoient leurs tîtres & ils

y ont toûjours tenu leurs Assemblées. Deplus le Roy leur fit present d'un Château & d'une Chapelle Royale scituée prés de Paris, au lieu qui est maintenant nommé Fauxbourg saint Lazare, avec le droit de chaufage dans le bois de Vincennes. La même chose leur fut aussi accordée pour la Maison de Boigny dans les Forêts qui appartenoient à Thibaut Comte de Blois.

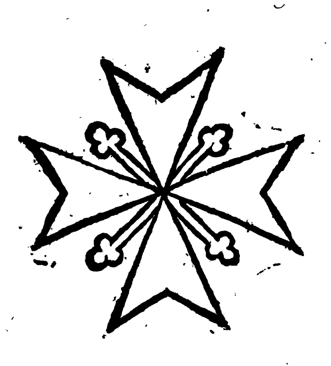
Cependant comme dans la suite les Lépreux devinrent rares, ces Hôpitaliers devinrent aussi inutiles, & se relâchant peu à peu des devoirs de leur Religion, ils se rendirent méprisables. C'est ce qui obligea le Pape Innocent VIII. de supprimer cét Ordre, & en vertu d'une Bullle de l'an 1490. il unit ces Chevaliers avec tous leurs biens en quelque part qu'ils fussent scituez, à la Religion de Rhodes. Mais ceux de France s'étant plaints au Parlement de ce qu'on leur enlevoit ainsi leurs biens & qu'on les unissoit à un Ordre qui n'avoit pour eux aucune consideration, il fut ordonné que cét Ordre subsisteroit séparé de tout autre.

Le Pape Pie IV. ne fut pas non plus

du sentiment d'Innocent VIII. & craignant peut-être que la Religion de Malthe ne devint trop puissante par les grands biens qu'on luy avoit donnez par la suppression de l'Ordre de S. Lazare, le rétablit dans ses biens & ses Privileges par une Bulle en 1565. & en donna la Grande-Maîtrise pour l'Italie seulement à Jeannot de Châtillon son parent. Mais aprés sa mort qui arriva en 1572. le Pape Gregoire XIII. l'année suivante la défera entierement au Duc de Savoye Philebert Emanuel & à ses successeurs, lequel dés le mois d'Avril ayant fait assembler tous les Chevaliers en sa ville de Nice, s'y fit reconnoître pour chef & souverain Grand-Maître, leur fit faire le serment d'obéïssance, promettant de garder inviolablement la Régle de Cîteaux prescrite à cét Ordre par le Pape Gregoire XIII. réforma les Statuts de la Religion à laquelle il fit present de deux Galeres & de deux Brigantins, pour chasser les Corsaires des côtes d'Italie. Les principaux Convens de l'Ordre, sont à Nice & à Turin.

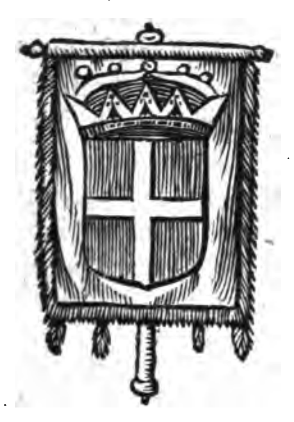
Ce même Duc obtint aussi du même

Pape Gregoire XIII. la réünion de l'Ordre de saint Lazare avec celuy de saint Maurice ; desorte que les uns & les autres ont été connus sous le nom de Chevaliers de saint Maurice & de saint Lazare. Et au lieu que les Chevaliers de saint Lazare ne portoient qu'une Croix verte, depuis cette union ils l'ont chargée d'une Croix pommettée blanche.



Les Manteaux dont les Chevaliers se servent dans leurs Cérémonies sont de tafetas incarnal, doublez de tafetas blanc, ayant un cordon avec une houpe de soye blanche & verte, la casaque & la cotte d'Armes de Damas incarnal, sur lesquels sont les Croix de ces

Ordres devant & derriere en broderie. Pour être reçû dans cét Ordre, il faut faire les mêmes preuves de Noblesse que l'on fait à Malthe. Ils ont aussi un Etandard qui leur est particulier, dans lequel on voit d'un côté la Croix, comme je la viens de marquer au champ de Gueules, & de l'autre les Armes du Prince.



Par la Bulle de Gregoire XIII. le Duc de Savoye eût l'Investiture des Commanderies appartenant à l'Ordre de saint Lazare, qui sont en Espagne, au Royaume de Naples & de Sicile, au Duché de Milan, & aux Etats & Republiques d'Italie; mais cette Bulle ne

s'étendit point en France par l'oppo-
sition qu'y fit Henry III. Aimar de
Chattes Chevalier de Malthe, conçût
l'envie de le remettre dans son pre-
mier lustre, mais ayant été prévenu
de la mort, Philibert de Nerestang
Gentilhomme de rare vertu & Capi-
taine des Gardes du Corps, luy succeda
dans ce dessein & employa si heureu-
sement son pouvoir auprés de Henry
IV. que cét illustre Monarque ayant
poursuivi à Rome le rétablissement de
cét Ordre, il obtint du Pape Paul V.
l'effet de sa demande par une Bulle
donnée en 1607. fort avantageuse.

Mais comme le même Roy voulut, à l'imitation du Duc de Savoye, joindre aussi un autre Ordre à celuy de saint Lazare; pour luy donner un nouveau relief, il établit celuy de nôtre-Dame du Mont-Carmel, le distinguant par là de celuy de Savoye, uny à l'Ordre de saint Maurice, & qui n'est que pour les Italiens & les Savoisiens. Il fut composé de cent Gentilshommes François de Maison distinguée par ses emplois & ses services, qui devoient marcher en temps de Guerre prés de nos

nos Rois, pour la garde de leurs Personnes Sacrées. Messire Philibert de Nerestang fut choisi pour être Grand Maître de l'Ordre; & il en fit le serment entre les mains du Roi à Fonteinebleau le 30. Octobre de l'an 1608. en presence des Princes & des Seigneurs de la Cour qui assisterent à cette Cérémonie; jurant fidelité à Sa Majesté & à tous ses successeurs Rois de France. Le Roy luy mit ensuite le Collier qui étoit un ruban tanné; au bout duquel pendoit une Croix d'or, sur laquelle étoit gravée l'Image de nôtre-Dame, environnée de rayons d'or.



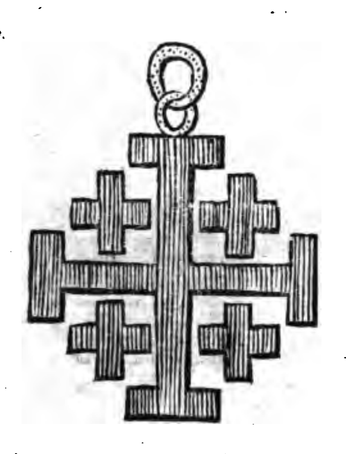
Aprés cette Cérémonie, il luy donna permission de faire jusqu'à cent Chevaliers. De Nerestang ne manqua pas de s'acquiter d'un employ si glorieux, en donnant l'Ordre à plusieurs Gentils-hommes en l'Eglise de saint Lazare de Paris. Ces Chevaliers, entr'autres Privilèges, ont pouvoir de se marier & de tenir des pensions sur des Bénéfices Consistoriaux, & par leurs constitutions il leur est enjoint de s'abstenir de viande le Mercredi, de faire tous les jours quelques prieres en l'honneur de la sainte Vierge, & d'entendre tous les Samedis la sainte Messe. Cét Ordre a été encore rétabli & mis en plus grand lustre sous le régne glorieux de LOÜIS LE GRAND, auquel il avoit réüni toutes les Léproseries de France, mais depuis quelques années cét Ordre a été entierement supprimé, les biens attachez aux Léproseries ont été rendus aux Hôpitaux & aux Religions qui les possedoient auparavant, & à la place de l'Ordre de saint Lazare, ce grand Monarque a inst.t.ié l'Ordre

de ſaint Loüis, auquel il a donné cent mille écus de rente, qui ſéront pris ſur le Treſor Royal ou ſur les autres fonds qui ſeront aſſignez pour cet effet. Nous en parlerons plus amplément en ſon lieu.



CHAPITRE II.

Histoire de l'Ordre Militaire des Chevaliers du SAINT SEPULCHRE.



IL n'y a rien de si incertain parmy les Auteurs qui ont traité des Ordres Militaires, que l'origine des Chevaliers du saint Sepulchre, dont je vais donner icy les differentes opinions, laissant au Lecteur la liberté de choisir celle qui luy paroîtra la plus probable & la mieux appuyée.

La premiere opinion eſt de ceux qui diſent qu'aprés que Jeſus-Chriſt eût triomphé par ſa Croix du monde & de l'Enfer ; les Fideles ayant une extréme veneration pour le ſaint Sepulchre, dans lequel le prix de leur Redempteur avoit été renfermé, firent naître ſaint Jacques Evêque de Jeruſalem & Frere de nôtre Seigneur, comme l'apelle l'Evangile, la penſée d'établir des perſonnes pour veiller au tombeau de Jeſus-Chriſt, & pour en avoir la garde, auſquels il donna pour Etandard la ſainte Croix, & que cela arriva environ ſoixante-neuf ans aprés la mort de Jeſus-Chriſt.

La ſeconde opinion eſt de ceux qui ſoûtiennent que ce fut un Juif nommé Cyriaque, ou Quiriace, comme d'autres l'apellent, qui ayant indiqué à ſainte Helene Mere du grand Conſtantin, le lieu du Sepulchre & de la Croix de nôtre Seigneur, & qui ayant trouvé le motif de ſa converſion dans le grand Miracle qui ſe fit alors, donna commencement à ce pieux Inſtitut vers l'an 313. aprés avoir été établi Evêque

de Jerusalem. On rapporte que cette Religieuse Imperatrice fit bâtir sur le Mont de Calvaire un Temple magnifique à l'honneur de la glorieuse Resurrection de Jesus-Christ, dans lequel elle mît en dépôt ce Sacré bois, qu'elle y établit des Prêtres sous le titre particulier de Chanoines, nom qui leur fut attribué à cause du canon ou de la mesure sur laquelle sainte Helene avoit reglé leur subsistance, pour y faire le service Divin & des Hôpitaliers croisez & Militaires, ausquels on donna depuis le nom de Chevaliers, pour en avoir la garde & pour assister les Pelerins qui auroient la dévotion de visiter le saint Sepulchre.

Les troisiémes sont ceux qui prétendent que cet Ordre Militaire commença sous le régne de Godefroy de Boüillon, aprés qu'il eût conquis Jerusalem sur les Infideles. Ce qu'il y a de certain pour cette opinion c'est que les Sarazins aprés avoir conquis sur les Empereurs d'Orient la sainte Cité, laisserent la garde du saint Sepulchre à des Chanoines Reguliers de saint Augustin,

qui y étoient déja depuis long-temps établis sous la jurisdiction du Patriarche de ce saint Lieu. Godefroy de Boüillon édifié de la conduite irreprochable de ces Chanoines, & de leur charité envers les Pelerins, leur fit de grands biens, choisit chez eux sa sepulture, ordonnant que ses successeurs, aussi-bien que luy, seroient enterrez dans leur Eglise qui étoit proche le saint Sepulchre, & que le Patriarche Sacreroit tous les Rois de Jerusalem.

Mais la plus commune & la derniere opinion est de ceux qui attribuent l'établissement de cet Ordre Militaire à Baudoüin I. frere de Godefroy de Boüillon, qui leur permit de prendre la qualité & d'exercer la fonction de Chevaliers Religieux, pour être de fideles gardiens du dépôt Sacré qui leur avoit été confié, & pour faciliter les passages aux Pelerins Chrêtiens, & les défendre des insultes des Infideles. Ce même Prince voulut qu'ils conservassent leur habit blanc, & pour marque de leur dignité une Croix rouge potencée & cantonnée de quatre croi-

ſettes de même, pendant à un Cordon ou Ruban noir ſur l'eſtomach, & appliquée en broderie jaune ſur le côté de leur manteau. Ils portoient auſſi cette Croix dans leurs Etandards.

On veut que ce Symbole de Religion n'ait pas été donné ſans myſteres à ces Chevaliers, puiſque la principale Croix leur devoit tenir lieu de celle où Jeſus-Chriſt avoit été attaché, & que les quatre autres petites dénotoient & figuroient les quatre parties du monde qui devoient venir rendre à Jeruſalem leurs hommages & leurs reſpects à la vraye Croix, par les fameux Pelerinages que les Chrétiens ont entrepris depuis tant de ſiécles.

Au reſte lors que Baudoüin I. fit cette Inſtitution en 1103. il donna à cette Religion Militaire pour ſon Chef & Grand Maître le Patriarche de Jeruſalem, auquel il accorda en même temps le pouvoir de conferer cet Ordre, & de recevoir des Chevaliers qui ne devoient rien poſſeder en propre, parce qu'ils s'obligeoient à garder les trois Vœux ſolemnels de Religion,

qui sont la chasteté, la pauvreté & l'obeïssance.

Cette nouvelle Milice qui devint en peu de temps considerable, & qui se joignit aux autres qu'on établit à peu prés dans le même temps, pour agir de concert contre les Infideles, contribua beaucoup au recouvrement de Ptolemaïde, qui fut assiegée & prise par le Roy Baudoüin en 1104. Mais enfin aprés que les Infideles eurent reconquis la Terre Sainte, ces Chevaliers se virent obligez de passer en Italie, où ils firent pour un temps leur demeure à Perouse. Ils se répandirent principalement dans le Royaume de Naples & dans la Sicile, où ils possedoient de grands revenus. L'an 1484. le Pape Innocent VIII. voyant que cet Ordre avoit beaucoup perdu de sa splendeur, & ayant obtenu le consentement des Rois & des Princes, l'unit & l'incorpora par sa Bulle, avec les biens qu'il possedoit, à la Religion de Rhodes.

Depuis le Pape Alexandre VI. l'an 1496. transfera au Saint Siege la puis-

ſance de conferer cet Ordre, dont se déclara luy & ſes ſucceſſeurs Chef & uniques Grands Maîtres, donn pouvoir au Gardien du ſaint Sepulchre ſon Vicaire perpetuel, Religieux de l'Obſervance de ſaint François, à qui le Soudan d'Egypte laiſſa la garde de ce ſaint Lieu lors qu'il en chaſſa les Chrêtiens, & qui y ſont toûjours demeurez depuis ce temps-là, moyennant le tribut annuel que ces Religieux payent au Grand Seigneur : donnant, dis-je, pouvoir de le conferer aux Pélerins de la Terre Sainte, à condition de faire le Serment requis & de jurer ſur le ſaint Sepulchre qu'ils ſont de noble extraction ; ce qui s'obſerve encore aujourd'huy, quoique rarement, ainſi qu'on le peut voir dans les marques qu'en rapportent quelquefois des Gentilshommes au retour de leur Pelerinage.

Voici la maniere qu'on obſervoit autrefois lors qu'on recevoit des Chevaliers du ſaint Sepulchre. Aprés que celuy qui devoit être creé Chevalier s'étoit préparé à cette action par la

Confeſſion generale de ſes pechez, on l'amenoit au ſaint Sepulchre où l'on faiſoit quelques Prieres & où l'on chantoit quelques Cantiques à la loüange de Dieu. Là proſterné devant l'Autel à deux genoux, il déclaroit qu'il étoit venu pour être fait Chevalier du ſaint Sepulchre de nôtre Seigneur, qu'il étoit de noble extraction, & qu'il avoit du bien ſuffiſamment pour s'entretenir. Enſuite il promettoit de haſarder ſa vie & ſes biens contre les Infideles, de maintenir la Religion, d'éviter toutes ſortes de guerres injuſtes, de renoncer au parjure, à l'oppreſſion des orphelins & aux indéfendus, au blaſphême, à l'impureté & aux autres ſemblables grands & énormes pechez. Aprés toutes ces Ceremonies le Gardien mettoit la main ſur la tête du Chevalier, luy faiſoit connoître tous ſes devoirs, & luy donnoit enſuite une paire d'éperons dorez avec une épée nuë, le ſignant trois fois du ſigne de la Croix, & l'avertiſſant de ſe ſervir de cette épée pour la défenſe de l'Egliſe. L'épée étant remiſe

dans le fourreau, le Gardien en ceignoit le Chevalier, & luy frappant trois fois de l'épée sur l'épaule il luy disoit; *Je te fais Chevalier du saint Sepulchre de nôtre Seigneur Jesus-Christ, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit.* Il repetoit ces paroles par trois fois, puis l'ayant embrassé il luy mettoit au cou la marque de sa nouvelle Dignité; & cette Ceremonie se terminoit par un *Te Deum*, que les Religieux entonnoient.



CHAPITRE

CHAPITRE III.

Histoire de l'Institution de l'Ordre de Chevalerie DE LA SAINTE AMPOULE.



LE grand Clovis n'eût pas plûtôt ressenty l'assistance visible du Ciel à la bataille de Tolbiac prés du Rhin, où il défit les Allemands l'an 496. qu'il se résolut de quitter l'Idolâtrie dans laquelle il avoit été élevé aussi-bien que ses Prédecesseurs, & d'embrasser la Religion Chrêtienne. Aprés avoir été instruit de nos saints Myste-

res, il reçût le Baptême la veille de Pâques à Rheims, des mains de saint Remy Archevêque de cette Ville, à l'âge de trente ans; ensuite dequoy il fut Sacré avec une Huile miraculeuse, dont on a depuis Sacré nos Rois, du moins ceux de la troisiéme Race, & cette Huile s'est toûjours conservée dans une Phiole, que nous nommons la sainte Ampoule.

* On rapporte qu'il se trouva dans cette auguste Cérémonie, une si grande foule de peuples qui étoient accourus de toutes parts, que le Diacre qui portoit l'Ampoule destinée à l'Onction n'ayant pû fendre la presse, il parut en l'air une Colombe qui tenoit en son bec une Phiole peine d'un Baume Sacré qu'elle apportoit du Ciel, dont on le Sacra. Ce fut en mémoire de ce bienfait que ce grand Prince, ou quelqu'un des Rois de la premiere Race, (car les auteurs ne sont pas d'accord sur ce fait) institua un Ordre de Chevalerie sous le nom de la sainte Ampoule, ce qui fait qu'on ignore l'an-

* Hincmar. Aimoin. Flodoar. &c.

née de son Institution. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'on n'en trouve point en France de plus ancien, & qu'il passe pour le premier de tous les Ordres qui y ont été établis. Ces Chevaliers sont seulement au nombre de quatre, & pour être reçûs ils doivent posseder les quatre Baronneries de Terrier, de Bellestre, de Sonastre & de Louvercy, qui relevent du Fief de l'Abbaye de saint Remy, & dont ils font foy & hommage entre les mains de l'Abbé, ou de celuy qu'il commet en sa place. Ils portent au Sacre de nos Rois le Dais, sous lequel on apporte la sainte Ampoule en Procession. Ces Chevaliers portoient pour la marque de leur Ordre au bas d'un ruban noir, une Croix d'or anglée, émaillée d'argent & chargée d'une Colombe, qui tenoit par le beç une Phiole reçûë par une main mouvante de carnation.

Le revers de la Médaille étoit frapée de l'Image de saint Remy, d'où vient qu'on appelle aussi ces Chevaliers de la sainte Ampoule, les Chevaliers de saint Remy.

CHAPITRE IV.

Histoire des Ordres des Chevaliers de SAINT MARC, *&* *de* L'ETOLE D'OR *de Venise.*



AVant que la République de Venise soit arrivée au point de grandeur où elle se trouve maintenant, n'y en ayant point dans toute la Chrêtienté qui l'égale, elle s'est vûë sous des états bien differens, & gouvernée par bien des sortes de Maîtres. Dans son enfance qui a duré prés de 270. ans, elle s'est vûë conduite par des * Consuls & des Tribuns qui s'élisoient tous

* Gouvern. de Venise.

les ans; elle a passé son adolescence sous trente-sept Ducs Souverains; sçavoir, depuis Lucius Anafestus qui vivoit en 703. jusqu'à Sebastien Zani en 1173. cét âge comprend 470. dont elle employa une partie à combattre contre ses voisins, & l'autre à porter ses Armes & ses Conquêtes plus loin, à mesure qu'elle sentoit croître ses forces. † Le peuple l'ayant retirée de la Tutelle des Ducs, prît la conduite de sa jeunesse, qui véritablement fut robuste & vigoureuse, mais troublée, comme il arrive d'ordinaire dans cét âge, de plusieurs grandes maladies, c'est-à-dire de Guerres & de révoltes. Sa virilité a commencé sous ¶ les Nobles, & a duré depuis la réformation du Gouvernement. Venise a cét avantage de s'être maintenuë plus long-temps que toutes les plus fameuses Républiques de l'Antiquité, témoignage assuré de son Gouvernement. Voilà ce que j'ay crû devoir dire avant que de parler de ses differens Ordres de Chevalerie.

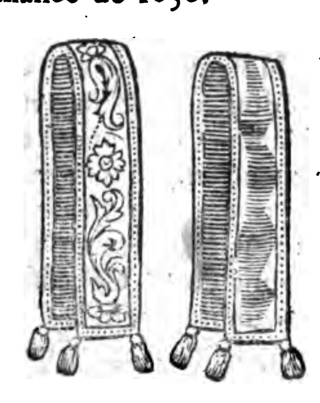
On ignore le temps de leur établis-

† Depuis 1173. jusqu'à 1298. ¶ An. 1298.

sement, & les Auteurs qui en ont parlé, se contentent de nous dire que l'Institution des Chevaliers de saint Marc, se fit sous le gouvernement des Ducs. Depuis que le corps de saint Marc l'Evangeliste fut transporté d'Alexandrie en la ville de Venise, cette République prît saint Marc pour son Patron, & institua un Ordre de Chevaliers en l'honneur de ce grand Saint. Le Duc ne confere jamais cét Ordre à personne, à moins qu'il n'ait rendu de signalez services à la République. Lors qu'on reçoit un Chevalier, il est obligé de prêter le serment de fidelité entre les mains du Doge, & de promettre de servir la Religion dans les Guerres contre les Infidéles. La marque de leur Dignité, est une Croix d'or qu'ils portent sur l'estomach, & dans le milieu il y a un Lion aîlé, qui tient un Livre des Evangiles avec ces paroles, *Pax tibi Marce Evangelista meus*, qui sont les Armes de la République.

Il y a encore à Venise une autre sorte de Chevaliers, qu'on appelle en leur langue, *Cavalieri Della stola D'oro.*

Cette Dignité de Chevalier de l'Etole d'Or, ne se confere qu'aux Nobles qui ont été Ambassadeurs auprés des Rois, & qui se sont dignement acquitez de leur commission ; ils reçoivent cét honneur avec l'Accolade, à leur audience de congé. Je dis auprés des Rois, parce que ces Gentilshommes qui sont envoyez chez les Ducs, n'ont point cette prérogative. Ces Chevaliers portent dans la Ville l'Etole noire bordée d'un galon d'or avec la ceinture à boucles dorées, & dans les Cérémonies l'Etole de drap d'or. Il leur est encore permis de porter un habit rouge sous la veste noire, en faveur d'une Ordonnance de 1636.



CHAPITRE V.

Histoire de l'Institution de l'Ordre DU CHIEN ET DU COQ.



L'Etabliſſement de cét Ordre eſt fort douteux, & nous ne voyons point d'Auteurs anciens qui en faſſent aucune mention. Je vais neanmoins rapporter ce que l'on en dit. Lorſque Clovis reçût le Baptême à Rheims, quelques-uns de ſes Courtiſans à ſon imitation, embraſſerent le Chriſtianiſme, parmy leſquels celuy qui s'y fit le

plûs distinguer à cause de sa naissance & de son merite, fut un Seigneur de Montmorency nommé Lisoye, d'où vient que cette ancienne Maison si illustre par tant de Heros qui en sont sortis, a pris pour sa Devise ces paroles, *Dieu sauve le premier Chrêtien*, & comme le Roy en mémoire du Miracle qui se fit dans la Cérémonie de son Baptême, institua l'Ordre de la sainte Ampoule, de même Lisoye de Montmorency, pour éterniser sa reconnoissance envers Dieu & envers son Prince; envers Dieu des graces qu'il avoit reçûës de luy dans cette occasion, puisqu'il l'avoit retiré des tenebres de l'Idolâtrie; envers son Prince, des faveurs qu'il reçût de luy & des charges dont il l'honora, pour marque de sa fidelité envers l'un & l'autre, voulut établir l'Ordre du Chien, qui en est le Symbole & la marque. On ne sçait point l'année de son Institution, mais les Auteurs qui en parlent, nous disent que ce fut dans la ville d'Orleans qu'il donna à plusieurs personnes de qualité le Collier d'or, au bout duquel pendoit

un Chien. Ces Chevaliers s'étant engagez par vœu à servir fidellement leur Dieu & leur Prince, travaillerent beaucoup à l'agrandissement de la Religion Chrêtienne. Les progrez considerables qu'ils firent en France, fit naître encore le dessein à ce Seigneur de Montmorency, d'instituër un second Ordre sous le nom du Coq, ce qu'il executa ensuite avec beaucoup de magnificence & de succez. Depuis il ne se fit plus qu'un seul Ordre de tous ces deux, qui dura quelque temps en France, mais qui fut aboly par les autres Ordres que les Rois instituerent. Les Chevaliers portoient un Collier d'or composé de plusieurs chaînes, & au bout on voyoit pendre un Chien & un Coq attachez ensemble, & pour Devise cette parole *Vigiles*.

François de Belleforêt, au rapport de la Colombiere, dit que Bouchard de Montmorency, surnommé la Barbetorte, premier Baron de France, ayant fait sa paix avec le Roy Philippes I. ou Loüis VI. son fils, surnommé depuis le Gros, qui gouvernoit tout, luy vint

baiser les mains à Paris l'an 1102. étant suivy & accompagné d'un grand nombre de Chevaliers, portant tous un Collier ou double chaînes au cou faite en façon de tête de Cerf, & à laquelle pendoit une Médaille avec l'éfigie d'un Chien, qui étoit la marque & l'assurance de leur fidelité envers le Roy. On croit aussi que c'est pour cette raison que la Maison de Montmorency porte un Chien pour Cimier de ses Armes.



CHAPITRE VI.

Histoire de l'Ordre Militaire de LA GENETTE.



L'Origine de cét Ordre eſt fort obſcur, & peut-être n'a-t'il jamais exiſté que dans l'imagination de quelques Auteurs : Nous allons pourtant dire ce que tous ceux qui ont traité des Ordres Militaires en rapportent. La France auſſi-bien que l'Eſpagne, s'étant reſſentie des barbares incurſions

cursions des Sarazins, où ils firent de terribles ravages, sous nos Rois faineans; fut heureuse de trouver en la personne de Charles Martel, un illustre vengeur des cruels traitemens de ces Infidéles. Ce grand Capitaine, les ayant attaquez proche la ville de Tours, gagna cette mémorable Bataille, où Abderame leur Roy, perdit la vie avec trois cens soixante & quinze mille de ces Barbares qui demeurerent sur la place, Charles n'ayant perdu en cette grande occasion, que quinze cens des siens: Aprés-quoy ayant poursuivi le reste, il purgea heureusement le Royaume de cette malheureuse engeance.

Ce Prince, qui sans prendre la qualité de Roy, en avoit toute la Souveraine autorité, pour conserver à jamais la mémoire de cette grande Victoire, établit l'Ordre de la Genette, qui porta ce nom, à cause que parmy la dépoüille des ennemis, l'on y trouva quantité de riches foureures de Genettes, & même plusieurs de ces animaux en vie furent presentez à Char-

les Martel, lequel en fit tant d'estime pour la beauté du poil & l'odeur agréable, qui a beaucoup de raport à la Civette, qu'il en fit present aux principaux Seigneurs de son Armée. Ces bêtes ressemblent assez en grandeur aux chats d'Espagne, & ont un long nez fort menu. Il fit seize Chevaliers qui portoient des Colliers d'or à trois chaînons, entrelassez de roses, & au bout des chaînons, une Genette d'or sur une terrasse parsemée de fleurs. Par les Statuts de cét Ordre, les Chevaliers étoient obligez d'exposer leur vie pour défendre la Religion Chrêtienne contre les Infidéles & pour le bien de l'Etat. Nous n'avons point de connoissance qu'aucun Pape ait approuvé cét Ordre, qu'on dit avoir été en grande vénération sous nos Rois de la seconde Race. Quoyqu'il en soit, il y a déja long-temps que la memoire s'en est perduë.

CHAPITRE VII.

Histoire de l'Etabliſſement de l'Ordre de LA COURONNE ROYALE.



CHarlemagne ayant été puiſſamment ſecondé des Friſons, peuples barbares & Guerriers, qu'il avoit fait inſtruire des veritez de la Religion Chrêtienne, dans la Guerre qu'il eût contre les Senes ou anciens Saxons, & dont il fit une ſi ſanglante boucherie dans leur troiſiéme révolte;

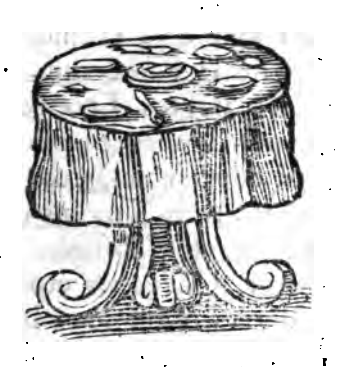
instituа en leur faveur l'Ordre de la Couronne Royale, dont il honora les principaux Seigneurs, qui s'étoient distinguez par leurs belles actions & par les services qu'ils luy avoient rendus. Les Chevaliers de cét Ordre portoient sur un habit blanc, une Couronne en broderie d'or, dont la Devise étoit, *Coronabitur legitime certans.*

Les Chevaliers professoient la Régle de saint Basile, & dans le serment de fidelité qu'ils prêtoient à leur Souverain, ils s'obligeoient de défendre la Religion Chrêtienne aux dépens de leur sang. La principale Cérémonie que l'on gardoit en conferant cét Ordre, étoit de mettre l'épée au Chevalier, & de luy ceindre le baudrier & la ceinture où elle pendoit, ensuite dequoy on luy donnoit un soufflet, changé par aprés au baiser & à l'Accolade.



CHAPITRE VIII.

Institution de l'Ordre des Chevaliers de LA TABLE RONDE.



L'Ordre des Chevaliers de la Table Ronde fut établi par Artus Roy d'Angleterre, au raport de quelques Auteurs, pour récompenser les braves de son Royaume, qui avoient le plus exposé leur vie à son service, & faire connoître à tous ses Sujets l'estime particuliere qu'il faisoit de leur mérite. On dit que le nombre de ces Che-

valiers n'étoit que de douze, & quelques-uns en mettent vingt-quatre, sans nous assurer ny nous fixer l'année de leur établissement. On conserve encore aujourd'huy dans le Palais de Vvincester, la fameuse Table où ces Chevaliers étoient assis lorsque le Roy les traitoit au jour de Cérémonie, qui étoit celuy de la Pentecôte, au Royaume de Malogres. Et en ce temps fut fait une Ordonnance par ledit Roy Artus, qui enjoignoit à tous Chevaliers de s'y trouver, à moins qu'il n'y eût une juste cause d'absence. A cette Table chaque Chevalier étoit en obligation d'y raconter tous les faits, gestes, Conquêtes & Exploits qu'ils avoient faits dans l'état de Chevalerie, & à l'honneur des Dames: aussi portoient-ils la qualité de Chevaliers errants. Le Roy Artus portoit en ses Armes d'azur à treize Couronnes d'or.

CHAPITRE IX.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT COSME ET SAINT DAMIEN.



CEt Ordre qui fleurit dans la Palestine dans l'onziéme siécle, fut établi vers l'an 1030. lorsque les Infidéles s'emparerent des saints Lieux, on vit plusieurs personnes de qualité, qui de tous les Royaumes Chrétiens, passoient en Orient pour secourir les Princes, que ces orgueilleux & barbares Mahometans avoient chassez de leur

païs, & pour tâcher de les remettre en possession de ces lieux que Jesus-Christ avoit sanctifiez par sa presence. Mais l'air de la Palestine étant fort mauvais, la pluspart tomboient malades, & ne trouvant aucune assistance, mourroient dans un entier abandonnement de tous les secours humains. Ces miseres toucherent le cœur de quelques personnes riches & charitables, qui établirent un Hôpital à Jerusalem & dans d'autres Villes, sous l'invocation des saints Martirs Cosme & Damien, qui durant leur vie avoient exercé la Medecine avec beaucoup de réputation & de desinteressement. Là tous les malades, les pauvres & les esclaves qu'on délivroit, étoient reçûs avec une extrême charité, & on n'épargnoit rien pour le bien de leur ame, en même temps qu'on les soulageoit dans leurs infirmitez corporelles. Ceux qui étoient commis au gouvernement de ces Hôpitaux, suivoient la Régle de S. Basile, & édifioient tous les Chrêtiens par la Sainteté de leur vie & leur conduite irréprochable. Depuis on les

leva à la Dignité de Chevaliers, comme les autres Hôpitaliers, & le Pape Jean XX. en confirmant leur Inſtitut, leur donna pour la marque de leur Dignité, une Croix rouge toute ſimple, au milieu de laquelle on voyoit dans une ovale, les Images de ſaint Coſme & de ſaint Damien.

Aprés que ces Hôpitaliers eurent été mis au nombre des Chevaliers & des Ordres Militaires de l'Egliſe, leurs revenus s'augmenterent conſiderablement, & joignant la pieté avec les Armes, ils firent de grands progrez dans la Paleſtine, par les Victoires qu'ils remporterent ſur les ennemis du nom de Jeſus-Chriſt. * Mais les affaires des Chrêtiens ayant été ruïnées en Syrie faute de ſecours, cét Ordre tomba de luy même, & il n'en reſte plus que le ſouvenir & la mémoire, que les Auteurs nous ont conſervée dans leurs écrits.

* Joſeph Michi. And. Mendo. Caram.

CHAPITRE X.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINTE CATHERINE, *au Mont Sinaï.*



C'Est une tradition qui s'est toûjours conservée dans l'Eglise; qu'aprés le Martyre de l'illustre sainte Catherine, les Anges enleverent son corps pour l'ensevelir sur la Montagne de Sinaï; c'est ce qui fit naître la pensée au Princes Chrêtiens, aprés avoir retiré des mains des Sarazins les saints Lieux, d'établir un Ordre Militaire

sous le nom de cette grande Sainte; vers l'an 1067. dont les principales obligations étoient de pourvoir à la seureté des chemins, pour faciliter le voyage des Pelerins, qui venoient visiter le Sepulchre de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & d'empêcher les Barbares de profaner un lieu si Saint & si Auguste: Les Chevaliers suivoient la Régle de S. Basile, avec les autres constitutions des Chevaliers du saint Sepulchre, avec lesquels ils avoient de grands rapports pour ce qui regardoit la maniere de vivre. La marque de leur Ordre étoit une Croix faite à la façon d'une rouë percée à six rais de gueule cloüez d'argent, au travers de laquelle passe une épée ensanglantée.

Nous ne lisons point, qu'aucun Souverain Pontife aït donné son Approbation à cét Ordre, qui est tombé avec l'Empire d'Orient, aussi-bien que tant d'autres dont nous verrons encore plusieurs exemples. Ce sont les Religieux de saint Basile, qui ont la garde du dépôt Sacré de sainte Catherine sur la Montagne de Sinaï. Lorsque quelques

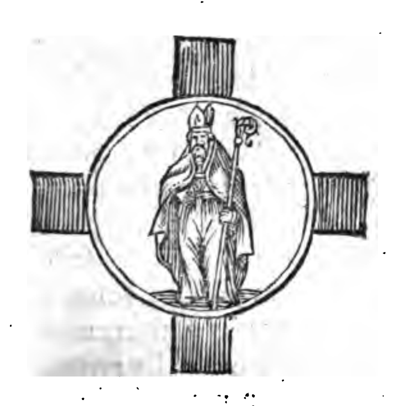
personnes de distinction alloient en Pelerinage au Mont Sinaï, ces Religieux ou Caloyers, comme on les appelle en Grece, les faisoient Chevaliers en leur donnant cette Croix, & leur recommandant de faire paroître leur pieté & leur zéle dans la défense de la Religion Chrêtienne.



CHAPITRE

CHAPITRE XI.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT BLAISE.



TOus les Auteurs qui nous parlent de cét Ordre Militaire, ne ſçavent point préciſément le temps de ſon Inſtitution, & ce n'eſt que par conjecture qu'ils nous diſent qu'il fut établi pendant que les Templiers commencerent le leur à Jeruſalem. Les Rois d'Armenie lui donnerent le nom de ſaint Blaiſe, parce que ce grand

Evêque & Martir étoit le Patron de leur Royaume. Comme cét Ordre fût institué pour s'opposer aux Hérétiques qui y publioient leurs pernicieux Dogmes, on fit de deux sortes de Chevaliers ; les uns étoient destinez pour faire le service Divin & pour prêcher l'Evangile, afin de maintenir les peuples dans la Foi & dans la pratique de la Religion Catholique, & ceux-là étoient de véritables Religieux, qui avoient soin d'élever leurs mains pures & innocentes vers le Ciel, pendant que les autres combattoient & faisoient la Guerre aux ennemis de Jesus-Christ, dont à la longue ils purgerent heureusement le Royaume. Ils portoient sur l'estomach pour marque de leur Dignité une Croix rouge toute simple, & dans le centre on y voyoit une Image de saint Blaise.

Ils portoient une Robe blanche de simple laine sans aucun ornement, & dans le serment de fidelité que les Chevaliers prêtoient à leurs Rois, ils s'obligeoient de travailler à l'augmentation de la Religion Chrêtienne, & à

défendre l'Eglise Romaine contre l'insolence & la fureur des Hérétiques qui oseroient attaquer sa créance. Leur Régle étoit celle de saint Basile, qui est la seule qu'on suit en Orient. Cét Ordre a été aboli dans ce païs-là avec la Religion Chrêtienne, par les Mahometans qui s'en sont rendus les Maîtres.



CHAPITRE XII.

Institution de l'Ordre des Chevaliers DU CIGNE.



L'Experience continuelle que l'on avoit de la valeur & du courage de ceux qui dans les Ordres Militaires de Chevalerie, s'engageoient à défendre la Religion Chrêtienne contre les Infidéles, faisoit qu'il n'y avoit aucun Prince qui ne contribuât à une œuvre aussi Sainte qu'étoit la défense de la

Foy, par l'établiſſement de quelque Ordre qui differoit toûjours en quelques pratiques des autres déja établis, & en differens Symboles. C'eſt ainſi que Charles Duc de Brabant, voyant les triſtes effets des Guerres civiles qui étoient entre les Princes Flamands qui ſacrifioient à leur ambition & à leur vengeance le ſang de tant de perſonnes de qualité qui épouſoient leurs querelles, inſtitua l'Ordre du Cigne, dont les Chevaliers faiſoient ſerment de travailler à l'augmentation de la Religion Chrêtienne, & à mettre la Paix parmy les Seigneurs qui étoient en Guerre, ou qui avoient des querelles particulieres dont ils vouloient ſe vanger. Ces Chevaliers portoient l'Habit noir, & le Collier de leur Ordre étoit composé d'une Chaîne d'or, au bout de laquelle pendoit un Cigne.

On ne ſçait point le temps de l'inſtitution de cét Ordre, & les Auteurs ne nous en parlent point, quelques-uns le mettent vers le temps de l'inſtitution de celuy des Seraphins dans le Royaume de Suede. Quoyqu'il en ſoit, les

Princes sortis de la Maison de Cléves, pour conserver la mémoire d'un de ces Chevaliers nommé Helias, qui étoit de leur famille; ont pris pour leur Ordre un Cigne d'argent, qu'ils ont aussi pour devise, cimier & supports de leurs Armes.



CHAPITRE XIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT JACQUES DE L'EP'EE.



LEs Sarazins connus sous le nom de Mores, non pas à cause de leur couleur, mais parce qu'ils étoient originaires d'une Province d'Afrique nommée Mauritanie, s'étant emparez dés le commencement du huitiéme Siécle, de la plus grande partie des Royaumes d'Espagne, obligerent les Chrêtiens

à faire des efforts extraordinaires pour les chasser & les renvoyer dans leur païs, il se donna contre eux plusieurs Batailles sanglantes, & durant plus de cent cinquante ans, les Chrêtiens & les Infidéles se disputerent ensemble la gloire de vaincre & de commander. Mais enfin le party des derniers reçût une terrible secousse dans la fameuse journée de Clavis l'an 846. en laquelle les Mores furent entierement défaits par Dom Ramir Roy de Castille, où il en demeura soixante & dix mille de morts sur le champ de Bataille. Cette prodigieuse tuërie ne fût point une chose purement naturelle, & on eût des marques certaines & visibles que Dieu s'en étoit mêlé, & qu'il avoit écouté favorablement les prieres de l'Armée. En effet, plusieurs Officiers rapporterent qu'ils avoient vû l'Apôtre saint Jacques dans la mêlée, combattant un Etandart à la main, sur lequel il y avoit pour devise, une Epée rouge disposée en forme de Croix, ce qui obligea ce Prince d'instituër en faveur de ces Gentilshommes, une Con-

frérie d'Armes, sous le titre de saint Jacques de l'Epée, & pour Devise ou pour Armes, ils porterent un Ecu d'or à un Epée de gueules, chargée en abîme d'une Coquille de même, avec ces paroles, *Rubet ensis Sanguine Arabum.*

L'érection de cette Confrérie ou Association d'Armes, ou comme veulent quelques Auteurs, cette Religion Militaire augmenta tellement la dévotion des Fidéles envers l'Eglise, où ce grand Saint est particulierement honoré, que les Seigneurs & des Familles considerables, luy donnerent de gros revenus, dont une partie fut appliquée à cette Confrérie, qui devint par ce moyen en peu de temps trés-considerable. On dit même que le Roy Ramire pour reconnoître le secours qu'il avoit reçû de ce grand Protecteur de ses Etats, ordonna que des dépoüilles qu'on enlevroit dans la suites sur les Mores, il y en auroit une portion pour l'Eglise de Compostelle & pour l'entretien de son illustre Clergé.

Mais l'opinion la plus suivie pour l'érection de cét Ordre Militaire, est

de ceux qui n'en mettent l'établissement que vers l'an 1175. à l'occasion des mêmes Mores, qui par leurs courses troubloient la dévotion des Chrêtiens lors qu'ils alloient en Pelerinage à saint Jacques, pour y visiter ses Reliques. Car quoyque la violente saignée qui se fit de ces Mahometans dans la sanglante journée de Clavis eût extrêmement affoibly leur party, ils ne laisserent pas dans la suite de reprendre de nouvelles forces, & de se rendre extrêmement redoutables. Des Chanoines Réguliers de saint Augustin, qui déservoient l'Eglise de saint Eloy en Galice, voyant la grande affluence du peuple qui abordoit de toutes parts à saint Jacques, & que les Mores accoûtumez au brigandage, voloient & dépoüilloient les Pelerins, se mirent à bâtir des Hôpitaux pour servir d'azyle aux pauvres & aux malades. Le premier Hôpital qu'ils fonderent, fut celuy de saint Marc l'Evangeliste au Fauxbourg de Leon, & depuis ils en construirent encore d'autres en divers lieux.

Quelque temps aprés il se trouva treize Gentilshommes, qui s'étant unis pour le même œuvre de charité & ayant pris saint Jacques pour leur Patron, s'engagerent par vœu de seconder ces saints Religieux & d'assurer les passages contre les perpetuelles incursions de ces Infidéles ; & voila ce qui fut proprement l'origine de l'Ordre de saint Jacques, qui devint dans la suite si fameux en Espagne. Ces Gentilshommes, à l'exemple des Chanoines de saint Eloy, bâtirent au Fauxbourg de Leon, joignant celuy de saint Marc, un Hôpital dont ils donnerent le fonds qui leur appartenoit. Cét Ordre fut d'abord approuvé par le Pape Alexandre III. l'an 1175. & ensuite par Innocent III. l'an 1198. Les Chevaliers prirent la Régle de saint Augustin, & firent les vœux ordinaires de Religion. On leur donna pour leur habit une Chappe blanche avec un Chaperon de même couleur, & pour la marque de leur Ordre, les Chevaliers portoient sur l'estomach, du côté gauche, une Epée de satin rouge en

broderie, avec une Coquille de même, posée en abîme sur la même Epée, telle que nous l'avons representée cy-devant, pour marque qu'ils étoient destinez à secourir les Pelerins, dont la coûtume étoit de ramasser des Coquilles sur le sable, & qu'ils attachoient à leurs chapeaux & en quelques endroits de leurs habits, pour faire connoître le dessein de leur voyage. Au commencement de l'Institution de cét Ordre Militaire, les Chevaliers portoient la tête rasée en Couronne, à l'imitation des Chanoines de saint Eloy, vivant en commun avec eux, & reconnoissant le Prieur ou l'Abbé de saint Eloy pour leur Superieur. Mais depuis les choses changerent, ils eurent leur Manse séparée, & il leur fut permis de se marier. Leur premier Grand Maître fut Dom Pedro Fernandez, homme d'un grand merite, & qui fit le voyage de Rome pour avoir la confirmation de son Ordre, qu'il obtint du Pape.

Ces Chevaliers s'étant rendus redoutables aux Infideles par leur valeur & les

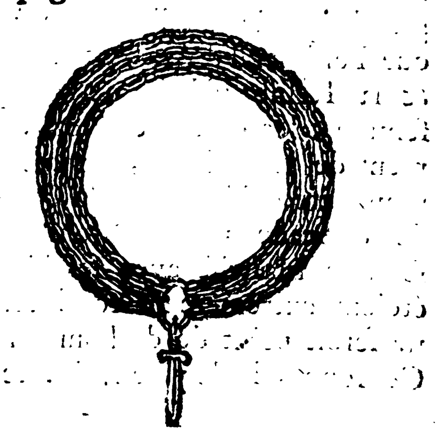
& les avantages considerables qu'ils remporterent sur eux, tomberent ensuite dans la disgrace de Ferdinand Roy de Leon, qui les soupçonnant d'entrer secretement dans les interêts du Roy de Castille son ennemy, les obligea de quitter son Royaume & de chercher la protection d'Alphonse Roi de Castille, qui les reçût avec beaucoup de plaisir, & qui leur donna la Ville & le Château d'Ucles pour leur servir de retraite. Là ils établirent le Chef de leur Ordre ; qui devint bientôt riche par la magnificence des Rois & des Grands, & par la pieté des Fidéles. Cependant aprés la mort de Ferdinand, ils ne laisserent pas de rentrer dans la possession des biens qu'ils avoient dans son Royaume, & de pousser leurs Conquêtes dans l'Estramadure, dont ils chasserent les Maures & dont ils profiterent d'une partie des riches dépoüilles.

Le Portugal tenoit de trop prés aux Royaumes d'Espagne pour ne pas profiter de la valeur & du secours de ces braves Chevaliers, ils y furent ap-

pellez par les Rois, & ils y acquirent bien-tôt de riches Commanderies. De sorte que cét Ordre étant devenu fort puissant dans le Royaume, Dom Denis Roy de Portugal, voulut avoir un Grand Maître qui ne relevât point de celuy d'Ucles, ordonnant par ses Edits que la ville d'Alcazar d'Ozal en seroit le Chef, qui depuis fut transferé à Palmela.

Ces Chevaliers devinrent si puissans & acquirent de si grandes richesses, que ceux de Leon & d'Ucles (car ces deux Villes devinrent toutes deux Chefs d'Ordre & eurent chacun leur Grand Maître)pouvoient lever à leurs dépens & entretenir des troupes considerables. Aussi jamais Ordre (si on en excepte celuy de Malthe) n'a reçû tant d'Approbations des Souverains Pontifes que celuy-cy, & on compte jusqu'à douze Rois d'Espagne pour leurs Bienfaicteurs. Luy seul possede plus de biens que tous les autres Ordres de ce Royaume ensemble. On y compte une infinité de Monasteres, de Colléges, de Commanderies, d'Hô-

pitaux, de Dignitez, & d'autres Bénefices considerables, y ayant tant en Castille, que Leon & Valence, plus de cent Commanderies, & plus de six cens Chevaliers qui portent l'Habit de saint Jacques. Leurs Armes sont maintenant changées; car ils portent un Collier à trois chaînes d'or, au bout duquel pend une Croix en forme d'Epée, le Pommeau fait en cœur, & les bouts de la garde en Fleur-de-Lys. Un Auteur moderne dit, que la plufpart des Croix des Ordres d'Espagne, sont ainsi terminées pour marquer les secours que les François ont donné aux Espagnols contre les Maures.



Les Grands Maîtres de l'Ordre étoient élûs par le suffrage de treize Chevaliers, Commandeurs & Gouverneurs de l'Ordre, qui avoient le pouvoir de les déposer, lors qu'ils se rendoient indignes de leur Dignité. Ces treize Chevaliers, disent quelques Auteurs, representent le Sacré Collége où Jesus-Christ, comme le premier & le Souverain Grand Maître, étoit à la tête des douze Apôtres, qui representoient la Religion Chrêtienne. Comme cét Ordre avoit pour fin dans son établissement de faire une Guerre irréconciliable aux Maures, qui avoient envahi une grande partie de l'Espagne; aprés que Ferdinand d'Aragon V. du nom, & la Reine Isabelle de Castille sa femme, les eurent chassez entierement de leurs Etats, par la fameuse Conquête qu'ils firent du Royaume de Grenade; ils crûrent que la Grande Maîtrise avec ses biens qui étoient extrêmement considerables, ne feroit point de deshonneur à leur Couronne, si elle y pouvoit être unie.

Ainsi aprés la mort d'Alphonse de Cardegna Grand Maître de l'Ordre, Ferdinand ayant remontré au Pape Alexandre VI. ses travaux, ses fatigues, & les biens immenses qu'il avoit consumez dans une longue & opiniâtre Guerre qu'il avoit entreprise pour purger ses Etats de ces Infidéles, & luy ayant demandé qu'en récompense, la Grande Maîtrise de saint Jacques fut incorporée à la Couronne de Castille à perpetuité. Ce Pape qui étoit Espagnol, & qui étoit bien aise de gratifier un si puissant Roy, dont il avoit autrefois été le Vassal & le Sujet, luy accorda sa demande l'an mil quatre cens quatre-vingt treize. Et depuis ce temps-là, les Rois d'Espagne ont été Grands Maîtres & perpetuels Administrateurs de l'Ordre de saint Jacques de l'Epée. L'Etandart dont se servoit cette Noble Milice, avoit d'un côté les Armes de leur Religion, & de l'autre celles du Royaume de Galice, comme la voicy representée.

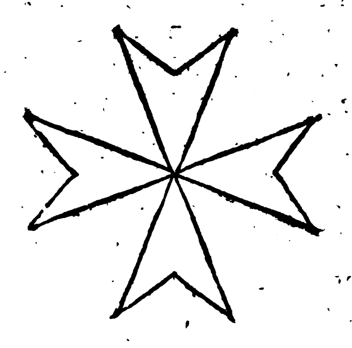


Je diray en finiſſant ce Chapitre, que les Auteurs font monter le revenu que les Chevaliers de S. Jacques poſſedent en Eſpagne, ſans y comprendre le Portugal, à trois cens mille Ducats.



CHAPITRE XIV.

Histoire de l'Ordre Militaire des Chevaliers de S. JEAN DE JERUSALEM, *apellez ordinairement de Malthe.*



LE plus célébre de tous les Ordres Militaires de l'Eglise, est sans contredit celuy des Hôpitaliers de saint Jean de Jerusalem, que nous appellons maintenant de Malthe, & celuy à qui la Chrêtienté a de plus grandes & de plus particulieres obligations. Ses commencemens furent d'abord bien peu de choses, mais Dieu les ayant comblez

de ses Bénédictions, ils ont été la semence d'une Moisson trés fertile & trés abondante. Quelques années avant le voyage du fameux Godefroy de Boüillon pour la Conquête de la Palestine, des Marchands, dont l'Histoire ne nous a pas conservé les noms, qui étoient de la ville de Melphe au Royaume de Naples, & qui négocioient au Levant, obtinrent du Caliphe d'Egypte, alors en possession de la Terre Sainte, la permission de bâtir à Jerusalem un Hospice pour eux & pour ceux de leur Nation, qui suivant la loüable coûtume de ces temps-là, venoient en Pelerinage y visiter les saints Lieux & honorer les Sacrez Misteres qui avoient operé la Redemption du Genre Humain, & pour obtenir plus aisément leur demande, ils s'obligerent de payer un Tribut annuel à ce Prince & à ses Successeurs. Quelque temps aprés, c'est à dire vers le milieu de l'onziéme Siécle, leur pieté s'augmentant avec leurs richesses, ils bâtirent une Chapelle devant le Temple de la Resurrection ou l'Eglise du Pa-

triarche, & firent venir du Royaume de Naples des Religieux de saint Augustin, pour y célébrer en langue Latine le service Divin. Mais les Pelerinages étant devenus plus fréquens en ce temps-là; & les Fidéles s'excitant les uns les autres à entreprendre ces longs & pieux Voyages, il ne se pouvoit faire que plusieurs ne tombassent malades, ou n'eussent besoin de secours dans un païs où souvent ils manquoient d'argent & d'azyle parmy les Barbares & les Infidéles qui les laissoient en proye à la misere & à la pauvreté. C'est ce qui obligea ces personnes si charitables à établir des Hôpitaux, pour y soulager les pauvres & les malades de l'un & de l'autre sexe.

Le premier Hospice ou Hôpital fut bâti pour les Femmes, comme les plus dignes de compassion & celles qui avoient le plus de besoin d'assistance, & on luy donna sainte Marie Magdeleine pour sa Patrone, en memoire du zéle avec lequel cette Sainte & illustre Fille avoit exercé l'Hôpitalité en

Bethanie envers la personne adorable de Jesus-Christ & envers ces chers Disciples.

Peu de temps aprés on édifia celuy des Hommes, qui fut mis sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, parce que l'opinion commune des Chrêtiens étoit, que saint Zacharie son Pere faisoit ordinairement ses Oraisons dans la même place de ce nouvel Hôpital. Il est vray que tous les Auteurs ne demeurent pas d'accord de ce fait, quelques-uns étant de l'opinion que ce fut à saint Jean l'Aumônier, qui sous le Régne de l'Empereur Phocas, avoit été Patriarche d'Alexandrie, qu'on le dédia. Le Bienheureux Gerard natif de Martigues, ville de Provence, & qu'on regarde comme le premier Grand Maître, étoit Direĉteur de cét Hôpital en 1104. lors que Godefroy de Boüillon Duc de Lorraine, accompagné de plusieurs Princes & d'une infinité de braves Chevaliers, prît la ville de Jerusalem, & le délivra des fers luy & tous les autres Chrêtiens.

La haute réputation où se mît ce

sage Directeur par son zéle & par sa pieté, * fut cause que les Rois de Jerusalem travaillerent avec beaucoup de soin à établir ceux qui s'employoient à de si bonnes œuvres, & qu'on appella Hôpitaliers. Leur nombre s'augmenta bien-tôt avec celuy des Hôpitaux que l'on bâtit dans les Villes & dans les Campagnes de la Palestine, & pour les distinguer on leur donna des habits noirs, avec une Croix de toile blanche à huit pointes, ou pattée comme on la nomme dans le Blason, & ils firent entre les mains du Patriache de Jerusalem, les trois Vœux de Religion sous la Régle de saint Augustin, en y ajoûtant un quatriéme, par lequel ils s'engageoient de recevoir & de défendre les Pelerins contre les courses fréquentes & les embusches des Infidéles. Leur Fondation est de l'an 1104. sous le Régne de Baudoüin I. qui secouru de ces braves Hôpitaliers avec une Armée dans laquelle on ne comptoit pas plus de treize mille hommes,

* Les Hôpitaliers de saint Jean de Jerusalem deviennent Chevaliers.

triompha glorieusement du Caliphe d'Egypte, qui étoit venu l'attaquer avec des Troupes nombreuses & formidables.

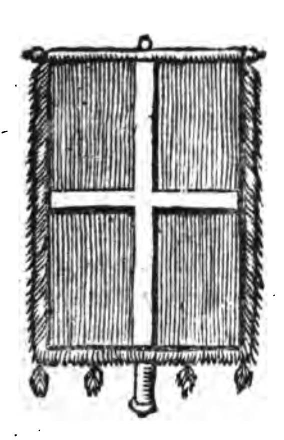
De cette maniere l'assistance qu'ils rendoient à ces Pelerins, & le soin qu'ils eurent d'assurer les passages, obligerent ces Hôpitaliers de prendre les Armes & à devenir des hommes de Guerre. Cét employ attira dans l'Ordre quantité de Noblesse & changea les Hôpitaliers en Chevaliers. L'an 1110. le Bienheureux Gerard leur fit de sages Réglemens, & aprés que leur nombre se fut extrêmement multiplié, & que les Rois de Jerusalem aussi-bien que Fidéles les eureut comblez de biens, ils se soustrairent de la juridiction & de l'obéïssance du Patriarche de Jerusalem, & se donnerent un Chef qu'ils choisirent de leur Corps, & qui devoit les commander sous le nom de Grand Maître.

Cependant les Souverains Pontifes convaincus des grands biens & des services signalez que cét Ordre procuroit à l'Eglise, luy donnerent leur Approbation

tution & le confirmerent par des Bulles authentiques conçûës en termes aussi magnifiques, qu'engageans à travailler de plus en plus à un œuvre si agréable à Dieu & si utile à l'Eglise. C'est ce que firent Calixte II. en 1120. Honorius IV. en 1125. Luce II. en 1144. Eugene III. son Successeur & plusieurs autres.

Depuis leur établissement ils n'ont cessé de faire une Guerre irréconciliable aux ennemis de la Foy. Cependant le Bienheureux Gerard étant mort en 1118. il eut pour successeur Raimond du Puy natif du Dauphiné, qui ayant le génie plus élevé & l'humeur plus martiale, fit assembler un Chapitre Général, dans lequel entr'autres choses, on conclut de faire deux partages des Hôpitaliers, dont l'un seroit destiné à déservir les Hôpitaux; & l'autre à former un Corps de Milice, qui agiroit contre les ennemis de la Foy & des Chrêtiens. Que nul ne pourroit être aggregé à cette Milice qu'aprés avoir fait preuve de Noblesse, ce qui s'observe encore à present avec beaucoup

de vigueur, ceux qu'on reçoit étant obligez de faire leur preuve de quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel; avoir vingt ans, & être né de legitime Mariage, à la réserve des fils naturels des Rois & des Princes. Qu'à l'égard des Freres servans de l'Hôpital, ils seront admis sans autres conditions, que celles d'être nez d'honnêtes familles, d'avoir de la pieté & de bonnes mœurs & de faire les mêmes Vœux que les Chevaliers. Il y a de plus dans l'Ordre, des Prêtres ou Chapelains pour faire l'Office Divin, & il y a des Commanderies ou des Revenus affectez à ces trois differentes qualitez. Ces constitutions ayant été approuvées par le Pape Innocent II. il leur donna en consideration de leurs grands services, pour Enseigne de Guerre, une Croix d'argent en champ de gueule, sous l'Etandard de laquelle ils se signalerent extrêmement sous le Régne de Foulques Roy de Jerusalem & Successeur de Baudoüin II. par la défaite des Sarazins.



Mais les efforts extraordinaires que firent de temps en temps les Infidéles contre les Chrêtiens pour la Conquête de la Palestine, & principalement le redoutable Saladin Soudan d'Egypte, qui y ayant fait un horrible carnage en se rendant Maître des principales Villes, obligea ces Hôpitaliers aprés la prise de Jerusalem, * de se retirer à Margat & puis à Acre, qu'ils défendirent vaillamment pendant plusieurs Siéges qu'on fit sous differens Princes

* Les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem sont chassez de la Palestine, & se retirent à Chipre.

Infidéles. Enfin le Soudan Helpy l'ayant conquise l'an 1290. ces Chevaliers aprés avoir donné des marques de courage & de valeur extraordinaires, furent contraints de l'abandonner, & s'étant mis en mer, ils suivirent Jean de Luzignan Roy de Chypre, qui leur donna dans son Royaume la ville de Limisson pour s'y établir, ils furent d'un grand secours à ce Prince en purgeant les Mers des Pirates qui l'infectoient, & qui par leurs décentes continuelles dans cette Isle enlevoient des Chrêtiens qu'on jettoit dans les fers, où ils souffroient d'extrêmes miseres.

* Pendant qu'ils s'occupoient à des actions si charitables, ils eurent assez de bonheur de se rendre Maîtres de l'Isle de Rhodes qui appartenoit aux Turcs, qui peu de temps auparavant l'avoient enlevée à l'Empereur de Grece, & cela se fit par un assez plaisant stratagême. Voicy comme la chose se passa. Les Chevaliers destinez à cette hazardeuse entreprise habillez en Bergers, parurent au port de Rhodes, du

* Ils s'emparent de l'Isle de Rhodes.

côté de la terre, conduisant dix ou douze troupeaux de moutons, parmy lesquels les plus déterminez, marchoient appuyez de leurs mains contre terre, couverts de peaux de mouton; & entrant ainsi dans la Ville sans qu'on les soupçonnât d'aucun dessein, ils s'emparerent de la porte. L'alarme se mît bien-tôt dans la Ville, & les Habitans étonnez d'un accident si imprévû, gagnerent le Port pour se sauver, qu'ils trouverent investi par l'Armée Navale des Hôpitaliers. Desorte qu'ils furent obligez de se rendre & d'implorer la clémence de ces nouveaux Maîtres, qui entrerent sans aucune perte dans la Ville, le jour de la triomphante Assomption de la sainte Vierge l'an 1310. sous la conduite du Grand Maître Foulques de Villoret François, d'où leur est venu le nom de Chevaliers de Rhodes.

Cependant les Sarazins & les Turcs honteux de voir qu'on leur eût ainsi enlevé une si belle Isle, équiperent l'année suivante une Flote considerable & vinrent assieger Rhodes, qu'A-

medée IV. Duc de Savoye, surnommé le Grand, vint secourir, & ayant attaqué les ennemis avec beaucoup de vigueur, il les contraignit de se retirer aprés une perte considerable de leur Armée. On dit qu'en récompense de ce signalé service, les Chevaliers luy donnerent les Armes de la Religion, que ses Successeurs ont toûjours portées depuis ce temps-là, avec ces quatre lettres pour Devise. F. E. R. T. qui veulent dire, *Fortitudo ejus Rhodum Tenuit.*

Depuis ces illustres Chevaliers ne cesserent de poursuivre les Infidéles & de faire des courses sur leurs terres, & s'emparerent de quelques Châteaux pour leur servir de retraite dans leur besoin; ce qui fut d'une grande utilité pour les esclaves Chrêtiens, lors qu'ils étoient assez heureux pour rompre leurs fers & se sauver des mains de ces Barbares. Desorte que le Soudan d'Egypte lassé de se voir continuellement harcelé par ces Chevaliers, leur demanda la paix & fit un traité l'an 1403. avec Philibert de Naillac Grand Maî-

tre de l'Ordre, par lequel il accorda à la Religion le pouvoir d'avoir des Hôpitaux dans Jerusalem & dans quelques autres Villes, avec promesse de rendre les Places qu'il tenoit en Syrie & la liberté du commerce pour toute la Chrêtienté, permettant aux Pelerins de voyager en toute assurance dans la Palestine.

De si belles promesses furent bien-tôt oubliées; & les Sarazins, aussi bien que les Turcs, jaloux de voir qu'une poignée de monde, telle que composoient ces braves gens, leur fissent si imperieusement la Loy, chicanoient toûjours sur les articles, ou plûtôt violoient la Paix par les fréquens débarquemens dans les Isles de la Religion, & armant de temps en temps de puissantes Flotes, dont ils menaçoient Rhodes.

* Les choses se trouvoient en cét état, lors que Mahomet II. le plus grand aussi-bien que le plus cruël & le plus orgueilleux de tous les Conquerans, parut au monde. Enflé de l'heureux

* Mahomet II. menace Rhodes.

ſuccez de mille Victoires qu'il avoit gagnées ſur les Chrêtiens & ſur les Princes de ſa créance, il fit ſentir aux Chevaliers qu'ils ne ſeroient pas long-temps ſans éprouver la force de ſes Armes & le ſurprenant bonheur qui l'accompagnoit dans preſque toutes ſes entrepriſes. Auſſi Rhodes en fut-elle allarmée, & le Grand Maître Pierre Raimond Zacoſta ſe voyant épuiſé d'argent & de munitions, fit demander la continuation de la Tréve à Mahomet, qui alors occupé d'autres deſſeins & de Conquêtes qui luy paroiſſoient plus importantes, ne s'en éloigna pas. Mais l'imperieux Sultan renouvellant les anciennes prétentions d'un Tribut, demanda que l'Ordre luy envoyât chaque année un Ambaſſadeur avec un preſent de quatre mille écus. Une propoſition ſi honteuſe à la Religion, offenſa tellement les Chevaliers, que le Grand Maître fit en ſa preſence publier à ſon de Trompe la Guerre contre les Turcs. Il ne faut pas douter qu'une pareille reception n'irrita le Sultan juſqu'à la fureur, d'au-

tant plus qu'il n'étoit pas accoûtumé à de pareils traitemens. Mais lors qu'il se préparoit à la vengeance il tomba malade, & se contenta d'envoyer trente Galeres à Rhodes qui saccagerent plusieurs Bourgades, & furent ensuite obligez à se retirer par les soins & la vigilance de Jean-Baptiste des Ursins nouveau Grand Maître. Cecy se passa en 1468.

Douze ans entiers se passerent sans que Mahomet songeât à porter ses Armes vers Rhodes. Mais enfin cette belliqueuse Milice aprés avoir tant de fois bravé impunément les Princes Mahometans de Caramanie, d'Egypte & de Thunis, ruïné le commerce de ses Sujets & assuré celuy des nations Chrêtiennes de l'Occident, vît tomber à son tour la foudre sur elle. Le Sultan regardoit cette entreprise comme une des plus grandes actions de sa vie, & qui devoit luy faire plus d'honneur, jusques-là même qu'aprés sa mort on se contenta de graver sur son tombeau, comme le plus grand éloge qu'on pût dresser à sa mémoire,

ces paroles, *Je me proposois la Conquête de Rhodes, & celle de la superbe Italie*, comptant presque pour rien la gloire qu'il s'étoit aquise par toutes les autres Victoires qu'il avoit remportées, au prix de celle qu'il esperoit de la prise de cette Isle. Ce fameux Siége merite bien que nous en disions icy quelques chose.

* Tandis que Mahomet plein de ses desseins & qu'agité des differentes passions de gloire & de haine, il méditoit cette importante Conquête, quelques traîtres qui s'étoient retirez auprés de luy par les conseils pernicieux qu'ils luy donnerent, & les magnifiques promesses d'une prompte redition, le déterminerent enfin à faire ce fameux Siége, qui tint toute la Chrêtienté attentive & tremblante dans la crainte du succez. Il tâcha par ses ruses & ses adresses ordinaires de tromper la vigilance des Chevaliers; il fit équiper secretement une grosse Armée Navale, leva des troupes sous divers faux prétextes; & par de feintes négociations,

* Mahomet fait attaquer Rhodes.

Il voulut leur faire croire qu'il ne songeoit qu'à faire la Paix avec eux. Mais les Chevaliers qui sçavoient le peu de bonne foy du Sultan, se tinrent toûjours sur leurs gardes, fortifierent leur Ville le mieux qu'il leur fut possible, & firent connoître par leurs grands aprêts, qu'ils étoient à la veille d'un Siége. Ils n'en furent même que trop convaincus par les espions qu'on découvrit, & qui furent punis comme ils le méritoient.

Mahomet voyant qu'il ne pouvoit plus cacher un si grand dessein, en fit une déclaration publique à sa Porte, & voulut que le Visir Missach Bassa, issu de la race des Paleologues, commandât l'Armée forte de cent mille hommes, & ayant monté la Flote Othomane qui étoit de cent soixante vaisseaux, il parut devant la ville de Rhodes le 23. May de l'an 1480. le débarquement des Troupes ne fut pas plûtôt fait, qu'on prépara toutes choses pour l'attaque. Les canons & les machines dont on se servit, étoient formidables par leur nombre & leur énorme

grandeur, & le Visir ayant employé tous ses efforts contre le corps de la Place, y fit faire diverses attaques, que les Assiegez soûtinrent avec autant d'adresse que de courage, ayant repoussé vigoureusement les ennemis, qui y perdirent beaucoup de monde. Le Grand Maître Pierre d'Aubusson, né dans la Marche, petite Province de France, si fameux pour sa pieté, sa prudence & sa valeur, avec le Vicomte de Monteil son frere, Antoine d'Aubusson qui fut ensuite Capitaine Général de Rhodes, & plusieurs autres braves Chevaliers, firent dans ce Siége des actions qui allerent jusqu'au prodige. Par tout on voyoit régner une émulation heroïque, & il n'y avoit pas jusqu'aux femmes & aux enfans, qui ne contribuassent à garantir leur vie & leur Isle de la barbarie des ennemis, par le travail dont ils étoient capables. Mais ce qui contribua extrêmement à redoubler leur zéle, ce furent les fortes Prédications d'un Cordelier nommé Antoine Fradini, qui ne firent pas moins d'effet à Rhodes, qu'en avoient fait

sur celles du Bienheureux Jean Capistran à Belgrade. Les Turcs de leur côté animez par l'esperance du butin, alloient à l'assaut avec une ardeur qu'on ne peut assez exprimer, & plus d'une fois ils se logerent sur les ramparts & y planterent leurs Drapeaux. Mais la prudence & la valeur du Grand Maître remedierent heureusement à tout. Les Turcs furent enfin repoussez avec beaucoup de perte, on les chassa hors de la Place dans l'assaut géneral qui fut donné le vingt-septiéme jour de Juillet, & le Visir aprés avoir perdu les plus braves de son Armée desesperant de la prendre, leva honteusement le Siége. Le Grand Maître reçût des applaudissemens extraordinaires des Princes Chrêtiens, & continuant de rendre des services signalez à la Religion, le Pape Innocent VIII. l'honora huit ans aprés de la Dignité de Cardinal, sous le titre de saint Adrien.

Depuis ce fameux Siége, les Chevaliers joüirent dans leur Isle d'un grand repos, & cinquante années se passerent sans que les Turcs osassent

se hazardet de leur faire aucune insulte, dans la crainte de voir échoüer leurs projets. * Mais Soliman, surnommé le Magnifique, & par quelques-uns, *Al Chankiar*, c'est-à-dire, le Verseur de Sang, ou le Guerrier, se résolut d'entreprendre à son tour le Siége de Rhodes. Il fit connoître à ses Visirs l'importance de cette Conquête; il leur dit que c'étoit une chose honteuse aux Musulmans, qu'au milieu de leur Empire, un petit nombre de Corsaires leur fissent la Loy, & troublassent tout leur Commerce. Que Selim son pere, occupé dans une Guerre fâcheuse & sanglante contre les Perses, n'avoit pas pû songer à cette glorieuse entreprise; mais qu'il avoit trouvé dans ses papiers, qu'il étoit absolument necessaire pour la grandeur & la sureté de son Empire d'employer toutes ses forces, afin de chasser les Chevaliers de cette Isle; Qu'au reste, il sçavoit de bonne part qu'il y avoit de la mes-intellignence entr'eux, & que la plusspart de leurs Fortifications étant

* Soliman attaque Rhodes, & s'en rend le Maître.

en trés mauvais état, il ne seroit pas fort difficile de s'en rendre le Maître.

Ce qui faisoit parler le Grand Seigneur avec tant d'assurance, c'est qu'André d'Amaral Portugais, Grand Croix, Prieur de Castille & Chancelier de l'Ordre, trahissant son honneur & sa conscience, donna avis à Soliman de tout ce qui se passoit dans le Conseil, & de ce qui pouvoit nuire à la Religion. Ce malheureux Chevalier tomba dans le crime de trahison, parce qu'ayant brigué la Charge de Grand Maître, il eût le chagrin de voir qu'on luy préfera Philippes de Villers-l'Isle-Adam de la Langue Françoise, personnage fort recommandable pour sa vertu, pour son courage & sa prudence, avec lequel il avoit eû autrefois quelque démêlé. Ainsi plein de rage & de dépit d'avoir manqué son coup, & de voir la premiere Place de l'Ordre occupée par celuy qu'il regardoit comme son ennemy, il aima mieux livrer son païs en proye aux Infidéles, & s'en voir honteusement chassé avec les autres, que de vivre

plein de biens & rempli d'honneurs & de Charges, sans la premiere Dignité de la Religion. Amaral eut pour compagnon de ses damnables pratiques un Medecin Juif, que Selim avoit envoyé à Rhodes pour luy servir d'Espion, & qui s'étoit fait Chrêtien pour mieux joüer son personnage.

Cependant les raisons de Soliman ayant été appuyées par celles du Bacha Mustapha son beau-frere, dans le Conseil qu'on appelle en leur Langue le Divan, il fallut que les autres qui connoissoient la valeur des Chevaliers, & qui n'étoient pas pour le Siége, entrassent dans les sentimens de leur Souverain & de son premier Ministre. D'abord on envoya trente longs vaisseaux croiser devant l'Isle de Rhodes pour empêcher qu'elle ne fut ravitaillée, & le vingt-sixiéme de Juin de l'an 1522. Mustapha parut devant avec une Flote composée de trois cens voiles, & qui dans la suite s'augmenta encore de plus de cent autres; desorte que quand on commença à faire les attaques de la Place, l'Armée se trouva composée

de plus de deux cens mille hommes.

Quoyque le Grand Maître n'eût pas trouvé plus de cinq à six mille hommes capables de porter les Armes, du nombre desquels il y avoit environ six cens Chevaliers & quelques Troupes Venitiennes, il ne laissa pas de soûtenir avec beaucoup de fermeté & de courage toutes les violentes attaques des Ennemis, qui furent repoussez avec des pertes considerables, jusques-là même que les Soldats accablez de faim & de miseres, & ne pouvant se guarantir ny se mettre à couvert du canon des Assiégez, crioient hautement qu'on les menoit à la boucherie, & que le Visir les sacrifioit uniquement à son ambition. Ainsi ils étoient prêts à abandonner le Siége, lorsque Soliman qui avoit été averti par Mustapha de la mutinerie des Soldats, & qui luy fit connoître que sa presence étoit absolument necessaire pour avancer le Siége & contenir l'Armée dans son devoir; partit de Constantinople & arriva au Camp le vingt-sixiéme Aoust de la même année 1522, où il rétablit bien-

tôt l'ordre & la Paix, releva le courage abatu de ses Troupes fatiguées des continuels assauts où elles s'étoient trouvées, les anima par l'esperance d'une prochaine reddition de la Place, en leur protestant qu'il ne partiroit point qu'elle ne fut prise, ou qu'il y perdroit luy-même plutôt la vie.

On a peine à croire ce que les Historiens racontent des assauts & des combats qui se donnerent pendant les six mois que dura le Siége, les murailles, les boulevards & les retranchemens, y furent plusieurs fois renversez par plus de cinquante mines qu'on y fit joüer, où perit un nombre effroyable de Turcs. Le Grand Maître, quoyque dans un âge fort avancé, ne cessoit de donner par tout ses ordres, il visitoit tous les postes, il faisoit réparer les bréches, aux uns il representoit la gloire de la Religion, & l'honneur immortel qu'ils aqueroient en combattant pour sa défense : aux autres il leur faisoit connoître l'obligation qu'ils avoient de sauver leurs femmes, leurs enfans & leurs biens, de la brutalité

du Soldat & de l'implacable colere du vainqueur, & à tous ensemble le danger qu'ils courroient si la Place tomboit entre les mains des Infidéles. Ainsi animez par l'exemple & les paroles de ce grand homme, il n'y eut pas un des Chefs & des Chevaliers qui ne s'aquitassent de leur devoir avec beaucoup de dignité & de valeur. Ce courage extraordinaire alarma Soliman; les assauts inutiles qu'il donnoit & le grand massacre de ses gens, luy faisant apprehender une retraite honteuse; on dit qu'il en fut si outré de colere, que peu s'en fallut qu'il ne tuât de sa propre main Mustapha, qui l'avoit determiné à entreprendre cette fâcheuse Guerre, & à faire un Siége qui luy coûtoit tous les jours tant de braves gens.

Ce Ministre voyant le danger éminent où il se trouvoit de perdre non-seulement les bonnes graces de son Prince, mais encore la vie même avec l'honneur, fit des efforts prodigieux pour enlever la Place & la prendre d'assaut, qui furent soûtenus avec tant

de vigueur, qu'enfin les Turcs desesperérent de la prendre. Les Janissaires même malgré l'esperance du pillage dont on flâtoit leur avarice, refuserent d'aller à l'attaque, chacun songeoit à prendre ses mesures pour se sauver, & plusieurs étoient déja rentrez dans leurs vaisseaux pour retourner à Constantinople, lors qu'un miserable traître étant sorty de la Ville, donna avis au Sultan que les Soldats qui défendoient Rhodes aussi-bien que les Chevaliers, étoient presque tous tuez ou blessez, & qu'il étoit impossible aux Assiégez de soûtenir encore un assaut. Ce rapport fut ensuite confirmé par les Lettres qu'on reçût du perfide Amaral, qui ayant été, quoy qu'un peu trop tard découvert, eût la tête tranchée le trentiéme d'Octobre, supplice trop doux pour un si grand crime.

Ces nouvelles que reçûrent les Turcs, étoient d'une trop grande importance pour ne pas en faire part à toute l'Armée. Soliman les fit publier dans le Camp, leur promit des récompenses magnifiques, dont le pillage de

la Ville ne seroit qu'un des moindres ; cassa le Visir Mustapha pour lequel ils n'avoient tous que du mépris & de l'indignation, & leur donna pour Général, le Bacha Achmet Capitaine fort experimenté, qui recommença de nouvelles Batteries, mais qui furent aussi inutiles que les premieres. Ces vains efforts avoient déja duré prés de deux mois, quand Achmet craignant une révolte générale de ses Troupes, qui reprochoient publiquement aux Officiers qu'on les menoit toûjours à la boucherie sans aucun espoir d'un heureux succez, porta enfin Soliman à inviter ceux de Rodes à se rendre à composition. Ce Sultan écrivit au Grand Maître, lequel voyant que sa Ville n'étoit plus qu'un vil monceau de pierres, & que les Habitans étoient réduits dans une extrême nécessité, envoya des Chevaliers, qui aprés plusieurs conférences, arêterent la Composition avec des conditions honorables & entierement avantageuses à l'Ordre. Soliman entra dans la Ville le vingt-cinq de Decembre, & eut la curiosité de

voir le Grand Maître, dont le courage & la conduite luy avoient donné de l'admiration. Il alla même jusqu'à son Palais pour le visiter, ce qui le surprît de telle sorte qu'il voulut dans le même temps se mettre à genoux pour luy témoigner la reconnoissance d'une faveur si extraordinaire. Mais le Sultan l'arrêta d'abord, porta la main droite sur son Turban, ce qui est un honneur que les Turcs ne rendent qu'à Dieu & à Mahomet, l'apella son Pere : Et se tournant vers ses Courtisans & ses Officiers, il leur dit ; *Je suis fâché de voir ce bon Vieillard dans ce triste état, & de le chasser de sa Maison.* Il tâcha ensuite de le consoler sur la perte qu'il venoit de faire, & l'exhorta à ne pas se laisser accabler de tristesse pour une chose d'aussi peu de consequence que l'étoit une Isle réduite en un si pitoyable état. Qu'au reste c'étoit un effet de la fortune si peu constante dans les presens qu'elle fait aux hommes, & que s'il souhaitoit demeurer avec luy il le rendroit incomparablement plus grand & plus riche qu'il n'étoit devant

sa disgrace, & le combleroit en même temps d'honneurs & d'emplois. Ce genereux Vieillard incapable de se laisser ébloüir du faux éclat des grandeurs humaines, le remercia de tous ses offres, & luy dit, avec une Sainte intrepidité, qu'à la verité il se tenoit heureux d'avoir été vaincu par un si grand Prince, mais que s'il étoit assez lâche que d'abandonner sa Religion, loin de meriter les récompenses magnifiques dont il le flâtoit, il n'y auroit pas de supplices assez grands pour en prendre un juste châtiment. Aprés cét entretien Soliman le congedia, & entretint de bonne foy tous les Articles de la Capitulation.

* Ce Grand Maître qui avoit remporté tant d'honneur de cette défense, ayant fait voile avec ses Chevaliers & environ quatre mille Habitans, tant de cette Isle que des autres qui en dépendoient, il se retira en Candie, aprés avoir essuyé une rude tempête qui luy perît quelques Vaisseaux,

* Les Chevaliers de Rhodes se retirent en Candie, & puis Sicile, & ensuite à Malthe.

& luy fit perdre beaucoup de riches meubles qu'on fut obligé de jetter en mer, dans la crainte du naufrage. Il fut reçû dans cette Isle par le Gouverneur avec beaucoup de marques d'une estime particuliere pour son heroïque valeur & sa pieté. Cependant le Grand Maître ne pût s'empêcher de se plaindre du peu de secours qu'il avoit retiré de la République, qui menageoit les bonnes graces d'un Tyran sans Foy & sans Religion, plûtôt que de sauver Rhodes leur boulevard, aussi-bien que celuy de toute la Chrêtienté. Aprés avoir passé l'Hyver en Candie, il fut delà en Sicile, où il donna un triste spectacle aux Habitans de Messine, qui ne pûrent contenir leurs larmes, en voyant leur Flote toute délabrée, sans autres Enseignes qu'un vieux Drapeau à demy usé, sur lequel étoit representé un Nôtre-Dame de Pitié, qui leur servoit de Devise & de consolation en même temps dans l'extrêmité de leurs maux, avec ces paroles pour Ame *afflictis spes unica rebus*; c'est-à-dire, *Vous êtes l'unique esperance des affligez*. Le

Vice-

Vice-Roy les reçût avec beaucoup de tendresse & rendit au Grand Maître des honneurs extraordinaires. Mais la Contagion s'étant mise dans son Armée, il fut obligé de se remettre en Mer, & cinglant vers le Royaume de Naples, il s'arrêta quelque temps à Orviette par l'ordre du Pape Adrien VI. qui l'envoya visiter par le Grand Maître de sa Maison, ou son Majordôme, comme on l'appelle en Italie. L'Isle-Adam alla à Rome rendre ses respects au Souverain Pontife, qui fit même quelques pas pour aller au devant de luy dés qu'il l'eût apperçû, & comme il s'approchoit pour luy baiser les pieds, il l'embrassa tendrement, en luy donnant mille éloges & l'appellant le Défenseur de la Foy & de la Religion. Pendant son séjour à Rome, Adrien mourut & eut pour son Successeur Clement VII. qui donna à l'Isle-Adam & à son Ordre, la ville de Viterbe pour retraite, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un lieu plus propre & plus commode pour l'utilité de leurs glorieux desseins.

Durant le séjour qu'ils firent en cette Ville, qui fut de six ans, ils ménagerent si bien par leurs Ambassadeurs l'esprit de l'Empereur Charles-Quint, qu'il leur accorda l'Isle de Malthe ; le traité en fut fait avec le consentement des Rois de France, d'Angleterre, de Portugal & des autres Princes, dans les terres desquels ils possedent des Commanderies, le vingt-cinquiéme Avril 1530. à la charge & condition de donner tous les ans le jour de la Toussaint, un Faucon au Vice-Roy de Naples, & d'en faire la foy & hommage aux Rois de Naples à leur avenement à la Couronne. Le Grand Maître & l'Ordre accepterent avec joye son present, & en prirent possession le vingt-huit Octobre ensuivant, ce qui leur a donné le surnom de Chevaliers de Malthe.

* Mais le même Soliman qui les avoit chassez de Rhodes, voulut encore sur la fin de ses jours leur enlever Malthe & faire perir le Grand Maître

* Soliman fait mettre le Siége devant Malthe, qu'il est obligé de lever.

avec tout son Ordre. Ce qui le porta à cét excez de colere & de vengeance, fut que les Chevaliers dans les courses continuelles qu'ils faisoient sur la mer, prirent un Galion des Sultanes, chargé de Marchandises de grand prix. De-sorte que Soliman pour tirer raison de cét affront, arma une Flote de deux cens cinquante Vaisseaux, sur laquelle il y avoit une Armée de quarante mille hommes. Mustapha Bacha de Bude, vaillant & experimenté Capitaine, qui en étoit le Général, fit la décente dans l'Isle le dix-sept ou dix-huit de May de l'an 1565. Piali Bassa étoit Admiral, ou Captan Bassa. Le fameux Dragut Vice-Soudan de Tripoli, & le vieux Occhiali, qu'ils nommoient Louchali, tous deux redoutables par leurs Pirateries, le joignirent quelque temps aprés avec les Vaisseaux des Corsaires d'Afrique, ce qui rendoit cét Armement terrible. Aprés quelques legeres escarmourches, les Turcs attaquerent avec furie la Forteresse de saint Elme, qu'ils prirent aprés avoir été défenduë vaillamment par les Assiégez pendant

vingt-quatre jours, aprés avoir tué quatre mille Turcs, parmy lesquels se trouva le Corsaire Dragut. Dans cette occasion l'Ordre y perdit deux mille hommes, en y comprenant prés de six-vingt Chevaliers, qui vendirent bien cher leur vie. Le Fort de Saint Michel avec le Bourg, y furent aussi tous deux réduits en poudre, & comme Malthe ne subsistoit plus que par le courage invincible du Grand Maître Jean de la Valette, Parisot de la Langue de Provence, & de quelques peu de Chevaliers, qui étoient résolus de mourir pour la Religion. Dom Garcias de Toléde, Vice-Roy de Sicile, qui avoit promis de leur donner du secours dans le mois de Juin, arriva enfin fort à propos, quoy qu'un peu tard, dans le mois de Septembre, pour faire lever le Siége aux Infidéles. Il avoit avec luy soixante Galéres, escortées de plusieurs autres vaisseaux, quinze cens hommes que les ennemis envoyerent pour reconnoître l'Armée qui n'étoit tout au plus que de huit mille hommes, furent défaits; & ceux qui avoient

ordre de les suivre, s'étant sauvez & ayant épouventé le reste des Turcs qui les attendoient, la consternation fut si grande, que Mustapha & Piali ne songerent plus qu'à la retraite, bien confus d'une si malheureuse expedition, dans laquelle ils perdirent pendant quatre mois de temps que dura le Siége 78000. coups de canon, plus de quinze mille Soldats & huit mille Matelots. L'Ordre y perdit deux cens cinquante Chevaliers & trois mille Soldats. Le Grand Maître aprés avoir rendu graces à Dieu par des Prieres publiques d'une si heureuse délivrance, ordonna que tous les ans la veille de Nôtre-Dame du mois de Septembre, en memoire du secours qui leur étoit venu, on feroit des Prieres publiques par toutes les Eglises de l'Ordre, & que le jour d'auparavant on célébreroit la Messe pour ceux qui avoient été tuez durant le Siége. Depuis ce temps-là, la Ville & l'Isle y ont été trés-bien fortifiées, le Grand Maître qui soûtint le Siége, y fit bâtir la ville Neuve de Malthe, appellée de son nom Valette.

Avant que de finir ce Chapitre ; je diray que l'Ordre étoit autrefois composé de huit Langues ou Nations differentes ; mais depuis le Schisme des Anglois, il n'y en a plus que sept ; neanmoins quoyque cét Ordre soit composé de tant de Nations, ce n'est pourtant qu'un seul Convent divisé en plusieurs Langues, chaque Langue contient plusieurs Provinces, & dans chaque Province il y a un Grand Prieur, qui tient de temps en temps le Chapitre Provincial. Pour avoir une Commanderie, qui dans leur Institution n'étoient que des Administrations d'Hôpitaux, il faut être de la Nation où est scituée la Commanderie, avoir fait ses Caravanes ; qui consistent en un service de quelques années à Malthe, & être de la qualité requise par la Commanderie, car comme il y a à Malthe des Chevaliers, des Chapelains & des Freres servans ; il y a aussi des Commanderies ou des revenus affectez à ces trois differentes qualitez. Voicy les Langues dont cette Religion est composée.

La premiere est celle de Provence, dont le Chef est appellé Grand Commendataire de la Religion. En cette Langue, sont les grands Prieurez de saint Gilles & de Toulouse.

La seconde est celle d'Auvergne, elle a pour Chef le Grand Maréchal de l'Ordre, avec le grand Prieuré d'Auvergne.

La France est la troisiéme, dont le Chef est Grand Hôpitalier de l'Ordre. On y compte les grands Prieurez de France, d'Aquitaine & de Champagne.

La quatriéme est l'Italie, dont le Chef est Amiral de l'Ordre, & elle contient les grands Prieurez de Rome, de Lombardie, de Venise, de Pise, de Barlette, de Messine & de Capouë.

L'Aragon est la cinquiéme, qui comprend les Royaumes de Navarre, d'Aragon, & les Comtez de Catalogne, de Sardaigne, de Roussilon & quelques autres. Le Chef a le titre de Grand Conservateur de l'Ordre.

La sixiéme est l'Allemagne, dont

le Chef porte le tître de grand Bailly de l'Ordre, & ſous cette Langue ſont compris les Royaumes de Hongrie, de Bohéme, de Pologne & tous les autres Etats d'Allemagne.

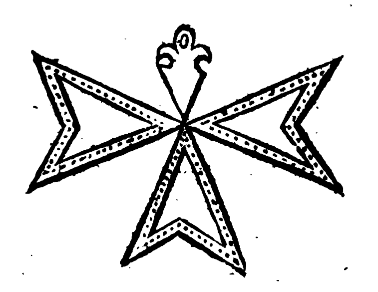
La Caſtille eſt la ſeptiéme, & a pour Chef le Grand Chancelier, & cette Langue comprend les Royaumes de Leon, de Caſtille, de Portugal, des Algarbes, de Grenade, de Toléde, de Galice & d'Andalouſie.

L'Angleterre étoit autrefois la ſixiéme, & ſon Chef étoit grand Turcopolier de la Religion, c'eſt-à-dire, Colonel de la Cavaliere, elle comprenoit les Grands Prieurez d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande.

De plus, il y a entre les Chevaliers les grands Croix, Dignité qui s'acquert dans l'Ordre par le merite, & non point par l'ancienneté, qui ſont les ſeuls qui peuvent aſpirer à la Dignité de Grand Maître, qui eſt le Superieur & le ſouverain de Malthe. Ils ont ordinairement ſix Galeres en courſe, avec cinq cens hommes & ſeize groſſes pieces de canon, avec quoy

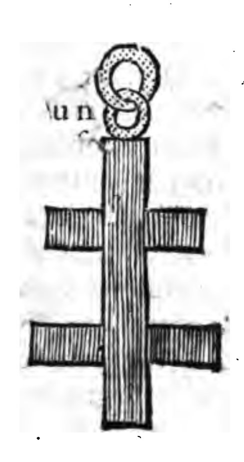
ils affrontent tous les perils & servent comme d'une Digue vivante qui arrête tous les desseins des Barbares & des fiers Othomans, & les empêche d'étendre plus loin leur cruel Empire. Mais ce qui est de plus admirable, dit un celebre Auteur, c'est que cette celebre Academie de braves, se conserve & se maintient sans mariage & sans enfans, & se continuë par les Vœux qui semblent détruire ce qu'ils affermissent dans une solidité inébranlable. Aussi tous les Papes, & particulierement Innocent VIII. les ont toûjours comblez de leurs graces & leur ont accordé de grands Privileges, & ont réüny, aussi-bien que plusieurs Princes, à leur Ordre les biens que possedoient plusieurs autres Religions Militaires, qui ont été détruits par la suite des temps. Le Grand Maître porte le tître d'Eminence, il connoît dans son Etat du spirituel aussi-bien que du temporel, il donne la colation des Benefices & nomme à l'Evêché de Malthe, que le Roy d'Espagne confirme, à cause de la donation de l'Empereur Charles-Quint.

Les Freres servans qui ont soin d l'Hôpital de Malthe, portent un Croix un peu differente de celle de Chevaliers Nobles, comme la voicy representée.



CHAPITRE XVII.

Hiſtoire de l'Ordre des TEMPLIERS.



PEndant que l'ennemy du ſalut des hommes faiſoit tous ſes efforts pour rétablir ſon tyrannique Empire dans les Saints Lieux, & pour opprimer les Chrétiens qui en avoient chaſſé les Infideles, Dieu ſuſcitoit en même temps de nouveaux défenſeurs de ſon Egliſe, qui ſoûtenoient avec

un courage invincible tout le poids de la violence du démon. C'est ce que nous allons voir maintenant dans l'établissement des Chevaliers du Temple, dont les commencemens furent si glorieux & la fin si funeste & si tragique. Hugues de Paganis, ou des Payens, & Geofroy de saint Aymar, que d'autres apellent de sai Omer, avec neuf autres Gentilshommes dont les noms sont ignorez, entreprirent vers l'an 1119. le Voyage de la Terre Sainte, du Régne de Baudoüin II. & obtinrent de Guarimond Patriarche de Jerusalem, la permission d'y faire un établissement & d'y vivre comme les Gardiens du saint Sepulchre, sous la Régle de saint Augustin. Ils firent des Vœux entre les mains du Patriarche sous le titre de Chanoines de l'Epée, à la charge d'agir avec les Hôpitaliers contre les ennemis du nom Chrétien; & de garder le Temple de Salomon. Baudoüin II. considerant le zéle de ces serviteurs de Dieu, leur donna une Maison dans l'enclos du Temple, où ils demeurerent neuf ans entiers

entiers sans admettre aucunes autres personnes à leur Congregation. Le lieu qu'ils avoient choisi pour faire leur demeure leur fit donner le nom de Templiers, ou de Chevaliers du Temple.

Ils vécurent d'abord avec beaucoup de régularité, menant une vie simple & pauvre au milieu des armes dont ils faisoient Profession. Ils se contenterent de l'humble titre de pauvres Soldats de Jesus-Christ, dont une des principales fins étoit de défendre les Pelerins de la cruauté des Infideles, & de tenir les champs libres pour ceux qui entreprenoient le Voyage de la Terre Sainte. Cette charité pour leurs Freres leur aquît la bienveillance des Rois de Jerusalem & des Grands, qui les tirerent de la mendicité en leur donnant des biens considerables, les uns seulement pour un temps & les autres à perpetuité.

Cependant leur nombre s'augmenta peu à peu, & ils demanderent au Saint Siege l'approbation de leur Institut, qui leur fut donnée d'une ma-

niere fort authentique, puiſque même il reçût ſa confirmation dans un celebre Concile qui ſe tint pour lors en France. Ce fut celuy de Troye en Champagne, où le Cardinal Mathieu Evêque d'Albe préſidoit en qualité de Légat du Pape Honoré II. Il avoit avec luy les Archevêques de Rheims & de Sens, accompagnez des Evêques de leurs Provinces & de quelques Abbez, entre leſquels étoit le celebre ſaint Bernard Abbé de Clervaux. Hugues des Payens s'y rendit ſuivy de cinq de ſes Compagnons, & preſenta aux Peres du Concile des Lettres qu'ils avoient du Pape & du Patriarche de Jeruſalem, avec le tître de leur érection; afin d'obtenir une confirmation authentique de leur Ordre. Saint Bernard eut ſoin d'examiner les motifs de leur Inſtitution, qui luy parurent trés Saints, & leur ayant compoſé une Régle elle fut lûë & approuvée dans le Concile en 1228. qui leur ordonna de prendre l'Habit blanc.

Dans les ſages Conſtitutions que leur fit ſaint Bernard, il eſt dit que

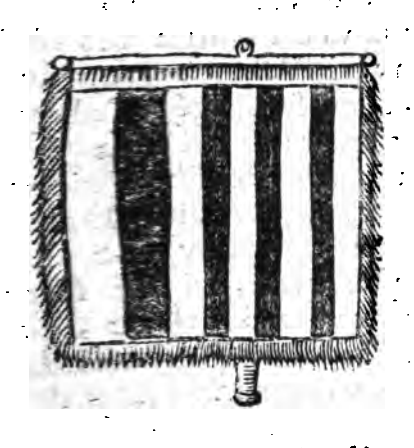
leur Ordre seroit composé de Chevaliers destinez pour commander, de Freres servans d'Armes, pour servir les Commandans à la Guerre, & de Serviteurs domestiques pour avoir soin du domestique & vâquer à l'économie des Maisons : Ils sont tous compris sous ces trois mots, *Milites, Armigeri, Clientes*; & comme ils faisoient tous une Profession publique d'une extréme pauvreté, il leur fut défendu de se servir de meubles précieux, de porter à la Guerre des housses, des couvertures & d'autres équipages superflus, leur ordonnant d'y porter seulement une Cotte-d'armes de laine blanche.

A leur retour en Jerusalem, ils firent profession de la Régle de saint Benoît, qui leur avoit été donnée dans le Concile, entre les mains d'Etienne Abbé de saint Jean de Chartres & Patriarche de Jerusalem, qui reçût leurs Vœux & leur donna la Robe blanche, à laquelle Eugene III. en 1246. ajoûta une Croix rouge, pour mieux désigner le Vœu qu'ils faisoient d'être toû-

jours prêts à répandre leur sang pour la défense de la Foy & de la Religion Chrêtienne.

Quoyque cette pauvreté ouverte dont il faisoient profession, dût avoir bien du dégoût & être un motif peu attirant pour augmenter leur Ordre, neanmoins elle ne fut pas capable d'effrayer une infinité de Gentilshommes qui se presenterent pour y être reçûs, & qui en peu de temps mirent l'Ordre dans une merveilleuse réputation, en donnant des marques éclatantes de leur pieté & de leur valeur; desorte que les Infidéles n'eurent point de plus terribles ennemis que ces pauvres Soldats de Jesus-Christ, dont on a dit, qu'ils avoient chez eux la douceur des Agneaux & la patience des Hermites, & qu'ils montroient à la Guerre le courage des Héros & la force des Lions. Aussi avoient-ils une Banniere pour leur servir d'Etandart, dont le fonds étoit blanc, marque de leur candeur & de leur ingénuité, avec des Bandes noires, pour faire voir combien leur valeur étoit à craindre aux ennemis du

nom de Jesus-Christ, dont les bandes noires étoit le Symbole de leur mort.



Il n'y avoit gueres plus de quarante ans que leur Ordre étoit étably, quand ils tinrent à Jerusalem leur Chapitre Général, où se trouverent jusqu'à trois cens Gentilshommes & autant de Freres Servans, dont la plufpart étoient François. Alors ils commencerent à élire, comme les autres Religieux Militaires, un Grand Maître, qui se nommoit Richard de Rilefort, & par cette élection ils s'exempterent de la Juridiction & de l'obéïssance du Patriarche.

Ce Grand Maître se transporta ensuite à Acre, où il tint son Siége, exerça sa Juridiction, & eut occasion de signaler sa valeur contre les forces de Saladin, qui l'Assiégea peu de temps aprés, & qui fut obligé d'abandonner son entreprise ; ce qui ne l'empêcha pas de triompher des Chrêtiens à quelques jours delà, dans une Bataille à laquelle il engagea Guy de Luzignan Roy de Jerusalem, qui fut fait prisonnier avec ce Grand Maître, qui n'obtinrent leur liberté qu'en rendant à ce redoutable ennemi la ville de Jerusalem.

Leurs biens s'augmenterent d'une façon si prodigieuse, que quelques Auteurs les font monter à deux millions de revenu, & d'autres se contentent de dire qu'ils possedoient des richesses immenses dans la Chrêtienté ; avec neuf mille Maisons. Mais ce qui fut la récompense de leurs merites, devint la cause de deux malheurs, & leur prosperité les ayant aveuglez, ils tomberent à ce qu'on dit, dans des égaremens épouventables. Ils s'éleverent

au dessus des têtes Couronnées, ils leur firent la Guerre; ils usurperent & pillerent indifferemment les terres des Infidéles & des Chrêtiens, & on les accuse d'avoir été la cause de la ruïne totale des affaires de la Chrêtienté par leur perfide correspondance avec les Sarazins; jusques-là même qu'on dit qu'ils donnerent au Soudan d'Egypte le moyen de surprendre l'Empereur Federic II. qui étoit passé dans la Terre Sainte pour secourir les Chrêtiens. Les Auteurs rapportent des exemples assez particuliers de leur orgueil & des desordres dans lesquels ils tomberent, nous en toucherons icy quelque chose en peu de mots. Foulques homme de sainte vie, entretenoit un jour Richard I. Roy d'Angleterre, des vices qui régnoient dans sa Cour, & luy remontrant qu'il devoit du moins tâcher d'en bannir trois filles infortunées, l'orgueil, l'incontinence & l'avarice; ce Prince luy répondit qu'il l'avoit prévenu & que la chose étoit déja faite; puisqu'il avoit marié l'orgueil aux Templiers, & les deux autres à deux

autres Ordres. Mais l'orgueil n'étoit pas le seul mal de ces Chevaliers, & ils furent accusez de plusieurs autres crimes, tel que celuy d'avoir été cause que le Prince des Assassins quitta le dessein de se convertir à la Foy.

Pour éclaircir davantage ce fait, il faut sçavoir, qu'il y avoit dans les Montagnes de Phénicie proche de Tyr, une principauté composée environ de cinquante ou soixante mille hommes, qui s'appelloient *Arsacides* ou *Assassins*, qui suivoient la Loy de Mahomet. Ils avoient pour Chef, un Prince qu'ils appelloient *le Vieux*, ou *le Vieillard de la Montagne*, non pas à cause de son âge, mais pour marquer sa prudence & son autorité. Ils avoient pour ses commandemens une si aveugle déférence, qu'au peril même de leur vie & des plus rigoureux supplices ils alloient poignarder ceux qu'il leur commandoit, se persuadant que cette obeïssance leur procureroit dans l'autre vie un bonheur éternel, & delà est venu le mot d'*Assassiner* & d'*Assassin*, pour marquer ceux qui com-

mettent des meurtres de propos déliberé.

Cependant quoique cette barbare nation se fut renduë redoutable à tous les Princes voisins, les Templiers vengeurs de la querelle commune ne laisserent pas de les aller attaquer jusques dans leurs retranchemens, tout inaccessibles qu'ils paroissoient, & de les mettre à la raison : De sorte que ces Assassins furent obligez de demander la Paix aux Templiers ausquels ils payerent un Tribut annuel.

Quelque temps aprés, leur Prince, homme d'esprit, ayant eû quelque connoissance de nos Misteres par le moyen de la lecture de quelques livres qui tomberent entre ses mains, les trouva si saints & si raisonnables qu'il resolut de se faire Chrétien avec tous ses sujets. Pour cet effet il envoya un Ambassadeur à Amaury Roy de Jerusalem, luy demandant son amitié, & en même temps le prioit de vouloir bien le delivrer du Tribut que sa Nation payoit aux Templiers. On peut assez s'imaginer combien cette nouvelle fut

agreable aux Chrétiens. Mais un avare Chevalier enragé de voir qu'on vouloit obliger son Ordre à relâcher un leger Tribut pour gagner tant d'ames à Jesus-Christ, tua l'Ambassadeur des Assassins : Et comme une action si lâche & si infame ne fut point punie ; sous prétexte qu'en prenant connoissance on dérogeoit à leurs Privileges qu'ils faisoient sonner bien haut ; cette Nation quitta le dessein de se convertir à la Foy, refusa de payer d'orénavant le Tribut & fit une guerre irréconciliable aux Chrétiens.

De plus, quelques-uns de ces Chevaliers tomberent dans l'Herésie, & d'autres abandonnerent même la Religion Chrétienne pour embrasser la Religion de l'infame Mahomet. Tous ces crimes & d'autres encore aussi enormes dont on les accusa, obligerent les Princes Chrétiens à les déferer au Pape Clement V. comme des scelerats. Leurs principaux accusateurs furent le Prieur de Montfaucon en la Province de Toulouse & un Florentin, & convaincus par des Commis-

saires nommez par le Pape Clement V. & par le Roy Philippes le Bel, fils de Philippes le Hardy Roy de France, plusieurs furent envoyez au supplice dans diverses Provinces du Royaume. Jacques de Molai Gentilhomme de Bourgogne, Grand Maître de l'Ordre, avec les principaux Officiers, furent brûlez tous vifs à Paris en 1313. l'Ordre ayant été aboli deux ans auparavant au Concile General de Vienne. Il est vray que les crimes dont on les chargeoit parurent si énormes qu'ils passerent dans l'esprit de bien des gens peu croyables, & firent soupçonner qu'il entra beaucoup de passion de vengeance ou d'interêt dans la persecution qu'on leur fit, ce qui a d'autant plus trouvé de créance que le Grand Maître & les autres qui furent executez à Paris, souffrirent avec beaucoup de constance leur supplice, protestant hautement qu'ils étoient innocens, jusqu'à citer même le Pape & le Roy dans l'année devant le Souverain Tribunal de Dieu. Quoy qu'il en soit, car ce n'est pas à nous à porter nôtre juge-

ment sur une affaire si délicate, Clement & Philippes furent tous deux précipitez dans le tombeau avant que l'an fut écoulé.

Maizeray dit, ce qui est peu propable, que le plus grand crime que les Templiers eussent commis, c'étoit qu'ils s'opposerent fortement aux rabais des Monnoyes. En Angleterre on ne les crût coupables d'aucuns crimes: Car on voit dans des Rolles qui sont dans la Tour de Londres dressez sous le Régne d'Edoüard II. que le Pape Clement V. luy ayant écrit avec beaucoup de force pour l'obliger à supprimer ces Hôpitaliers, ce Prince luy répondit qu'ils vivoient dans ses Etats avec la pureté de la Religion Catholique, & qu'il ne pouvoit pas ajoûter foy à ce qu'on leur imposoit, à moins qu'on ne luy fit connoître le contraire. Et dans une autre Lettre écrite par ce Prince au Pape au sujet de l'Evêque de Glocestre, il luy parle en ces termes. *Jusques icy nous n'avons rien resolu touchant les biens des Templiers, & nôtre intention est de ne rien faire contre*

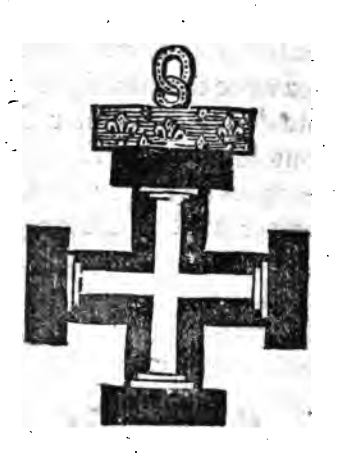
tre eux que ce qui sera de nôtre devoir & ce que nous connoîtrons être agreable à Dieu. Ces Rôlles furent dressez en 1308. 1309. 1310. & 1311.

Leur dépoüille qui étoit considerable en France fut donnée pour la plus grande partie aux Chevaliers de saint Jean de Jerusalem. En Allemagne & dans les autres Royaumes ils ne furent pas traittez avec tant de rigueur & on se contenta de les dépoüiller de leurs biens, dont les Ordres Teutoniques, de saint Jacques de l'Epée, de Calatrava, de Jesus-Christ & d'autres profiterent.



CHAPITRE XVIII.

Histoire de l'établissement de l'Ordre Teutonique, appellé autrement
DE PRUSSE.



COmme la Conquête de la Terre Sainte par les Princes Chrêtiens, y attiroit des Fidéles de toutes les Provinces de l'Europe, chaque Nation y trouvoit des Hospices où ils étoient reçûs avec beaucoup de charité. Un riche Allemand qui s'étoit transporté à

Jerusalem avec sa famille, sans qu'on en sçache l'année, y recevoit les Pelerins & ceux de son pays qui n'entendoient pas la Langue de la Palestine. Pour avoir plus de lieu d'exercer sa charité, il obtint du Patriarche de Jerusalem la permission de bâtir de ses deniers un Hôpital, avec une Chapelle dediée à Dieu, sous l'invocation de la sainte Vierge. Divers Allemands édifiez de la pieté de ce dévot personnage, voulurent partager avec luy le soin d'assister les Pelerins, & consacrerent leurs biens à l'assistance des pauvres & des malades. Dans la suite ils ajoûterent à leur premiere dévotion, celle de conduire à Jaffa les Allemands qu'ils avoient logez, pour assurer leur passage & leur retour.

Quelques riches Habitans de Bremen & de Lubekc, étant partis d'Allemagne vers l'an 1191. pour visiter les saints Lieux, se trouvant pénétrez de la même dévotion, donnerent leurs biens à cette Societé, & se joignirent avec eux. Alors il s'en forma une Religion Hôpitaliere & Militaire, qui fit les mê-

mes Vœux que les autres Ordres, & elle fut ensuite approuvée par Heraclius Patriarche de Jerusalem, sous le tître de Chevaliers de la Vierge, de la Maison des Teutons en Jerusalem. On leur donna la Régle de saint Augustin, avec des constitutions particulieres, semblables à peu prés à celles des Chevaliers de saint Jean & des Templiers. Ils prirent le Manteau blanc & la Robe de même, & pour armes une Croix potencée de sable & chargée d'une autre Croix d'argent. On assure que depuis le Roy saint Loüis dans son voyage d'Outremer, y ajoûta le Chef de France.

Leurs richesses qui s'augmenterent bien-tôt par la pieuse liberalité des Chrêtiens & des Gentilshommes qui entroient dans l'Ordre, & qui y donnoient la plusspart de leurs biens, leur fit naître de plus hautes idées, & bâtirent dés l'année 1191. un superbe & magnifique Hôpital en l'honneur de la Mere de Dieu, dans la ville d'Acre, qui étoit encore entre les mains des Chrêtiens. Ils élûrent pour leur pre-

mier Grand Maître Henry de Valpot, qui fit solliciter à Rome ses Bulles d'Approbation, aussi-bien que la confirmation de son Ordre, que le Pape Céléstin III. luy accorda en 1195. sous certaines conditions, comme entr'autres, de reciter chaque jour quelques Prieres, de laisser croître leur barbe à la façon des Hermites de saint Augustin, & de ne recevoir dans l'Ordre que des Allemands de Nation & Nobles de race. Depuis plusieurs autres Souverains Pontifes luy accorderent des Privileges avantageux. Les affaires des Chrêtiens étant tombées dans un triste état, & la Palestine ayant été ravagée, & Jerusalem mise au pillage par le redoutable Saladin Soudan d'Egypte; ces Chevaliers furent contrains de se retirer avec les autres à Acre.

L'Empereur Federic II. si connu dans l'Histoire par l'indigne persecution qu'il fit à plusieurs Papes, ayant été contraint d'entreprendre le voyage de la Terre Sainte pour satisfaire à son Vœu, amena à son retour en Al-

lemagne quelques-uns de ces Chevaliers que le Grand Maître Herman de Saltza luy donna, ausquels il infeoda la Province de Prusse à dessein de la purger de l'Idolâtrie dont elle étoit infectée, & d'empêcher ses Habitans de ravager la Saxe & quelques autres païs, sur lesquels ils faisoient des courses continuelles. Par les puissantes sollicitations & les secours d'hommes & d'argent que fournit Conrad Duc de Massovie, qui ne sçavoit plus comment resister à ces peuples cruels & puissans, les Chevaliers de l'Ordre Teutonique y porterent la Guerre en 1228.

Mais comme ils ne se trouvoient pas encore assez forts avec ce secours, ils firent publier une Croisade, par le moyen de laquelle ayant assemblé une puissante Armée, dont on donna le commandement au Bulgrave de Melkerabourg, aprés une longue & sanglante Guerre, qui coûta la vie à plus de cinquante mille Idolâtres, ils se rendirent Maîtres de cette Province, & y bâtirent la ville de Mariembourg

avec un Temple Auguste, sous l'invocation de la Mere de Dieu; & ce lieu devint le Chef de leur Ordre, aprés que le reste de leurs Confreres eurent été obligez d'abandonner la Syrie.

Ces illustres Chevaliers firent encore d'autres Conquêtes fort importantes, & s'étans rendus Maîtres de la Prusse, de la Livonie, & d'une partie de la Lithuanie, par le secours que les Princes Allemands leur fournirent; ils pousserent encore plus loin leurs desseins, & étant entrez dans le plus fort de l'Hyver en Borussie, ayant à leur tête leur Grand Maître Conrad Landgrave de Hesse, ils surprirent ces peuples à l'improviste, les obligerent à se faire instruire dans la Religion Chrêtienne, & à recevoir le Baptême: Odoacre Roy de Boheme pour empêcher leurs courses, fit bâtir alors la Ville & Forteresse de Conisberg, qui sert à present de résidence au Duc de Prusse. Depuis cette Conquête, les Chevaliers Teutoniques prirent aussi le nom de Chevaliers de Prusse.

Cependant ces peuples féroces &

barbares, impatiens de se voir sous une domination étrangere, & professant une Religion qu'ils n'avoient embrassée que par force, ils secouërent le joug pendant que les Chevaliers étoient occupez à de nouvelles Conquêtes, & ayant brûlé les Eglises, massacré les Prêtres & chassé tous les Chrêtiens, ils retournerent à leurs premieres superstitions, ce qui fut cause d'une sanglante Guerre, où les deux partis remporterent tour à tour de l'avantage, qui demeura enfin aux Chevaliers, par les secours qu'ils reçûrent des Princes d'Allemagne & du Roy de France. Les Prussiens furent obligez de donner trente personnes en ôtage pour la sureté de leur parole, & pour les engager à être dans la suite plus fidelles. Mais leur fidelité ne fut pas à l'épreuve de leur sentiment, & ne pouvant s'accoûtumer aux Loix de ces nouveaux Maîtres, il ne tomboit aucun de ces Chevaliers entre leurs mains, qu'ils ne les sacrifiassent à leur haine & à leur vengeance. Neanmoins ils ne pûrent se venger si secretement,

que l'Ordre n'en eût connoissance, ce qui l'obligea à dresser deux Gibets devant le Château de Conisberg, où l'on pendit les trente ôtages.

Cette terrible execution fut comme le signal d'une nouvelle Guerre. Ces Idolâtres devenus furieux par la mort tragique des plus considerables de leur Nation, firent des efforts extraordinaires pour venger cét affront, & ayant levé une puissante Armée, ils s'acharnerent avec tant de furie sur les Places que possedoient les Chevaliers, que peu s'en fallut que l'Ordre ne fut entierement exterminé. Pour en venir plus aisément à bout, ces peuples se donnerent au Roy de Pologne Ladislas-Jagellon, qui les assista de ses forces, & avec ce puissant secours ils reprirent toutes les Places, à la reserve de Mariembourg, qui fut genereusement défenduë par le Commandeur de Plavenne, que son merite éleva depuis à la Dignité de Grand Maître de l'Ordre. Ces pertes firent songer ces Chevaliers à la Paix, qui leur fut refusée avec honte, ce qui les engagea

à chercher de nouveaux secours pou
rentrer dans leurs Conquêtes. Il s
donna plusieurs Combats dans lesque
les Chevaliers eurent presque toû
jours de l'avantage. On a même de l
peine à croire ce que rapportent le
Autheurs du Combat qui fut donné le
10. d'Octobre de l'an 1410. en un Vil
lage nommé Lancy, dans lequel on en
vint aux mains jusques à trois fois ; les
Soldats aussi-bien que les Officiers de
chaque party s'étant bandez leurs playes pour revenir à la charge, tant ils étoient animez les uns contre les autres. La Victoire demeura aux Polonois qui ne laisserent pas d'y faire une grosse perte, & on tient que les Teutons y perdirent plus de huit mille soldats sans les blessez & les prisonniers. Cette Guerre leur coûta la vie d'un de leurs Grands Maîtres, d'un Grand Maréchal & de plusieurs braves Chevaliers. L'année d'aprés il se fit entre eux une Paix qui fut entierement à l'avantage des vaincus.

Depuis ce temps-là la Prusse ne joüit pas long-temps des fruits de la Paix,

Ces peuples se plaignirent de l'oppression des Teutons, ils se revolterent contre eux, & le Pape Nicolas V. & l'Empereur Federic III. ayant voulu obliger ces peuples à mettre les armes bas & à se soûmettre aux Chevaliers, ils n'en purent venir à bout. Ils se jetterent pour la seconde fois entre les mains des Polonois, & Casimir leur donna sa protection. Ainsi cette malheureuse Province devint un théatre perpetuel de guerres sanglantes & opiniâtres, qui durerent pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'enfin les uns & les autres lassez de leurs pertes firent la Paix, à condition que les Polonois joüiroient de la Prusse Royale, & que les Chevaliers devenus les maîtres paisibles du reste leur en feroient hommage.

Quelque temps aprés les Moscovites s'étant jettez dans la Prusse & dans la Lithuanie, afin d'en remporter un riche butin, en furent honteusement chassez. Cecy arriva l'an 1500. par la valeur & le courage de Valter Grand Maître de l'Ordre, qui remporta sur eux une illustre Victoire.

Un Ordre si belliqueux & si accoûtumé à manier les armes ne pouvoit pas demeurer long-temps en repos, leurs ambitieuses prétentions les broüillerent derechef avec les Polonois, & ils eurent encore ensemble une longue & fâcheuse guerre, qui ne fut terminée qu'au desavantage de la Religion, par l'infame apostasie du Grand Maître Albert de Brandebourg, qui embrassa la Doctrine de Luther. Comme ç'a toûjours été un malheur commun, même à tous les Ordres de l'Eglise les plus Saints & les plus austeres, de tomber dans la suite des temps dans le relâchement, il n'est pas surprenant que quelques Ordres Militaires accoûtumez à manier les armes & à vivre parmy la licence qui se voit dans les Armées, y ayent suivi tant de mauvais exemple. C'est ainsi que les Chevaliers de Prusse dans le siécle passé tomberent dans de grands dereglemens & dans une licence extréme. La Doctrine de Luther s'étant répanduë, comme un embrasement violent, dans toutes les parties de l'Allemagne, ces Chevaliers

Chevaliers qui étoient dans la Prusse, s'engagerent dans la nouvelle Doctrine avec des excez incroyables.

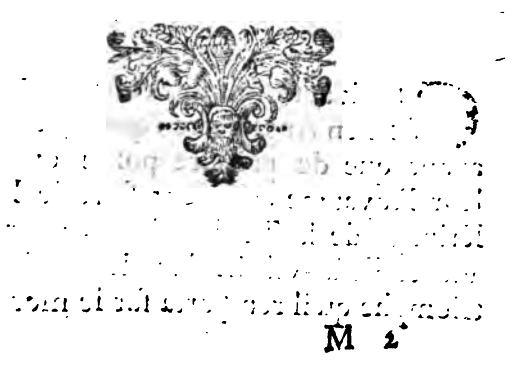
Ils devinrent en même temps ennemis de la Religion, qu'ils s'étoient obligez par un Vœu solemnel de défendre au peril de leur vie ; & ne se contentant pas de quitter toutes les marques de leur profession, ils usurperent encore les Commanderies qu'ils possedoient, & les rendirent héréditaires en se mariant. Bien davantage, quelques-uns aprés avoir ôté de leur cou les Croix qui y pendoient, par un mépris extrême de la pieté Chrêtienne, ils les attachoient contre une muraille ; & s'en servant comme de blanc, ils y tirerent tant de coups de mousquets, qu'ils les briserent en mille pieces.

Leur Grand Maître Albert Marquis de Brandebourg, dont j'ay déja parlé, frappé du même aveuglement que ses Chevaliers ; abandonnant les interêts de son Ordre & la Religion ; qu'il s'étoit obligé de défendre contre les Infidéles, se fit aussi Lutherien ; & sous prétexte de finir les differens qu'il

avoit avec la Pologne, & de terminer une Guerre qu'il ne pouvoit plus soûtenir, ayant ruïné tous les droits de l'Ordre, en réduisit à ses interêts particuliers toutes les richesses communes; & méprisant l'autorité du Pape & celle de l'Empereur, il partagea la Prusse avec le vieux Sigismond Roy de Pologne son oncle, à condition qu'il porteroit la qualité de Duc de Prusse, & que ses heritiers & ses décendans succederoient à la Duché, & aprés en avoir fait hommage & prêté le serment de fidelité, qui étoit le principal sujet de la Guerre, il luy en donna l'Investiture. Aprés cela, Albert suivant le libertinage du parti, se maria à la Princesse Dorothée, fille du Roy de Dannemarck, dont il eut un enfant à l'âge de soixante & dix ans. Cecy se passa en 1525.

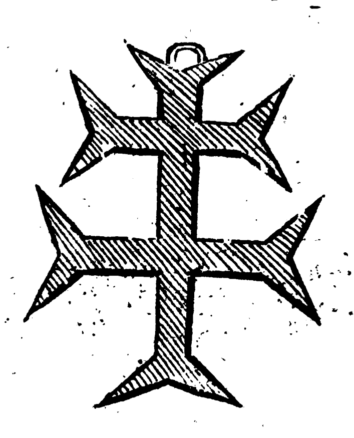
Cependant tous les Chevaliers ne suivirent pas la scandaleuse défection de leur Grand Maître, & ceux qui resterent fideles à la Religion ayant élû pour leur Chef Albert de Volfang, ils se retirerent en Allemagne où ils

avoient de grands biens & des Bénéfices considerables, dont ils joüissent encore maintenant. Maximilien d'Autriche frere des Empereurs Rodolphe II. & Mathias, succeda à Volfang. Depuis les Princes du Sang Royal & les fils des Souverains, se sont tenus fort honorez de commander ces illustres Chevaliers, & ils ont crû avoir mis une grande gloire & un grand titre dans leurs familles, lorsqu'ils ont été élûs Chefs d'une si vaillante Noblesse, n'y ayant plus que les Puisnez des Princes & les grands Seigneurs d'Allemagne, qui soient admis & reçûs en cét Ordre.



CHAPITRE XIX.

Etabliſſement de l'Ordre Militaire des Chevaliers du SAINT SEPULCHRE *en Angleterre.*



C'Etoit autrefois une coûtume établie en Angleterre, que les Rois, avant que de prendre poſſeſſion de leur Royaume, allaſſent faire le Pelerinage de la Terre Sainte, pour y adorer Jeſus-Chriſt dans le glorieux triomphe qu'il remporta ſur le monde

& l'Enfer, par le moyen de sa Croix. Henry II. imitant la pieté de quelques-uns de ses Ancêtres, entreprit ce fameux Voyage avec des sentimens digne d'un Prince Chrêtien, & les services que les Chevaliers du saint Sepulchre rendoient aux Chrêtiens l'ayant extrêmement édifié; il résolut dès lors de faire dans son Royaume, quand il y seroit de retour, un pareil établissement. En effet, il ne fut pas plûtôt arrivé dans ses Etats, qu'il songea à executer son dessein; mais les Guerres qu'il eut alors sur les bras avec les Rois de France, le luy ayant fait differer, il fit enfin vers l'an 1174. l'Institution des Chevaliers, ausquels il donna le nom de Chevaliers du saint Sepulchre, pour le Royaume d'Angleterre. Ils portoient pour marque de leur Dignité une Croix de Sinople, à la maniere des Patriarches.

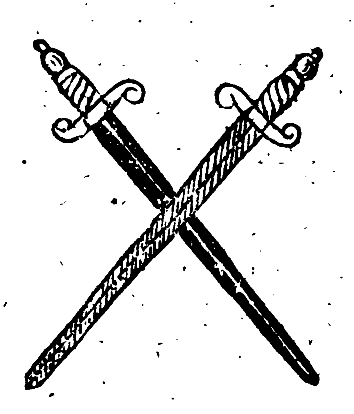
Ce Prince fit de grands biens à ces Chevaliers, leur donna de riches Commanderies, & par les Statuts qu'il leur fit dresser, il voulut que ceux qui devoient être reçûs dans l'Ordre, fissent

auparavant un Noviciat de deux ans à Jerusalem, pour y garder le saint Sepulchre, & le défendre des insultes des Barbares & des Mahometans. Le Pape Alexandre V. en approuvant cét Ordre, luy donna la Régle de saint Basile à suivre, & aprés le Serment de fidelité qu'ils faisoient au Roy, ils promettoient d'exposer leur vie pour la défense de l'Eglise, & de prendre ouvertement les interêts de Jesus-Christ contre ses ennemis. Cét Ordre a peri dans l'Angleterre avec la Religion Catholique par l'Apôstasie de ses Souverains, & ce qui restoit de ces Chevaliers dans le triste renversement de l'Eglise Romaine & de ses saintes Loix, s'unit avec les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem, & passérent à Malthe.



CHAPITRE XX.

Histoire de l'Ordre Militaire de LIVONIE, *dit autrement* PORTE-GLAIVES.



COmme ce n'étoit pas seulement dans la Terre Sainte qu'il falloit soûtenir l'honneur de la Religion Chrêtienne, contre les puissantes attaques des Infidéles, & que toute la terre n'étoit pas purgée de la malheureuse Idolâtrie, que le Démon, le singe de

la Divinité, y avoit introduite ; il étoit necessaire que la divine Providence suscitât encore dans les autres parties du monde, des Fidéles zélez pour la gloire de Dieu, qui travaillassent non-seulement à affermir, mais encore à augmenter la Religion Chrétienne. Ainsi dans le commencement du treiziéme Siécle, Dieu inspira à quelques riches Marchands d'Allemagne qui avoient à leur tête Engilbert & Thierri de Tissench, le pieux & hardi dessein de chasser de Livonie quelques Infidéles, qui infectoient cette Province de leur Idolâtrie. Pour cét effet ils se retirerent vers Albert de Bremen Religieux de l'Ordre de Cisteaux, alors Evêque de Riga, & firent Vœu entre ses mains de chasteté, de pauvreté & d'obéïssance, avec le quatriéme Vœu, qui étoit de faire la Guerre aux Infidéles de Livonie. Albert leur donna la Régle de Cisteaux, dont il faisoit profession, avec la Robe de serge blanche, & le Manteau ou la Chappe noire, sur laquelle ils portoient sur l'épaule gauche une Epée rouge, croisée de noir,

& sur l'estomach deux pareilles Epées, passées en sautoir les pointes en bas; & c'est delà, qu'ils furent appellez les Freres Porte-Glaives.

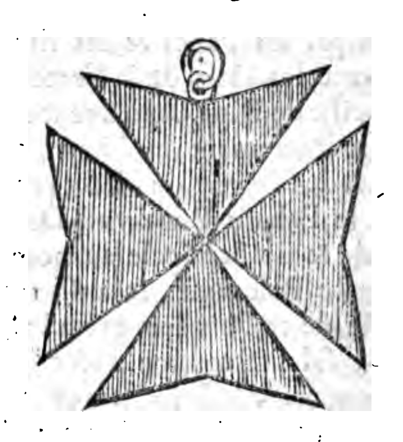
Le Pape Innocent III. confirma cét Ordre Militaire, dont l'intention étoit si loüable & si Sainte, mais leurs forces n'y répondoient pas. Vinno qu'ils avoient élû pour leur premier Grand Maître, fut tué par les Russiens, & son successeur Valquin perit dans un combat qu'ils donnerent contre les peuples de Lithuanie. Ainsi ces Chevaliers se voyant trop foibles pour resister à tous leurs ennemis, assemblerent un Chapitre Général, & résolurent de s'unir à l'Ordre Militaire de Prusse, auquel il fut incorporé vers l'an 1237. du temps de Saltza leur Grand Maître. Par cette union les quatre Evêchez de Prusse, reconnurent l'Archevêque de Riga pour leur Metropolitain, & Herman de Valckeim fut le premier Grand Maître de Livonie, de l'Ordre des Teutons & de Prusse. Mais Albert de Brandebourg, comme nous avons vû cy-devant, ayant honteusement

abandonné la Religion de ses peres, pour suivre les erreurs de Luther ; en 1525. les Porte-Glaives se séparerent des Teutons. Gaultier de Hettemberg qui par son courage & sa pieté avoit le plus contribué à cette desunion, fut fait Grand Maître & Prince du saint Empire, & posseda cette Charge l'espace de dix ans, avec beaucoup d'honneur & de Dignité. En 1535. Guillaume de Fustemberg luy succeda ; mais il fut malheureux, & dans une Bataille qu'il donna contre les Moscovites, il fut défait & pris prisonnier. Par cette perte que fit l'Ordre, aussi-bien que par la division qui se mît entre Guillaume de Brandebourg Archevêque de Riga & les principaux Chevaliers ; la Livonie demeura en proye aux ennemis, qui y firent d'étranges ravages. Cét Ordre eût quelques années aprés une fin encore plus funeste que celui de Prusse, sous son dernier Grand Maître Gothar de Ketler, qui embrassa le Lutheranisme. Ce fut le cinquiéme Mars de l'année 1562. qu'il renonça publiquement à sa Religion en pre-

sence du Prince Nicolas Radzevvil, Palatin de Vilna & Commissaire du Roy de Pologne Sigismond Auguste, auquel il quitta tous les droits & les Priviléges de l'Ordre, & luy mît entre les mains la Croix, le Sceau & les Patentes de l'Institution de l'Ordre, données par les Papes & les Empereurs, avec les clefs de la Forteresse & de la ville de Riga. Aprés ce scandaleux abandonnement des biens & des honneurs de sa Religion, il fut proclamé par le Palatin Radzivvil Duc de Curland, & de Semigale au nom de Sa Majesté Polonoise, & aussi-tôt la Noblesse de ce Païs luy prêta le Serment de fidelité comme à leur legitime Seigneur. Ainsi par un effet des profonds & terribles jugemens de Dieu, ce Grand Maître fut livré à l'intemperance de ses malheureux desirs, & abandonna ou plûtôt anéantit un Ordre qui avoit fleuri dans l'Eglise avec beaucoup de grandeur, l'espace de cent cinquante-cinq ou cinquante six ans.

CHAPITRE XXI.

Histoire de l'Ordre Militaire de MONT-JOYE.



CEt Ordre doit encore sa naissance aux fameux Voyages que les Princes Chrêtiens entreprirent pour la Conquête de la Terre Sainte. On en ignore l'Auteur, & il y a bien de l'apparence que ce furent quelques Gentilshommes, qui s'étans unis & dévoüez à la garde des Saints Lieux, à l'imitation

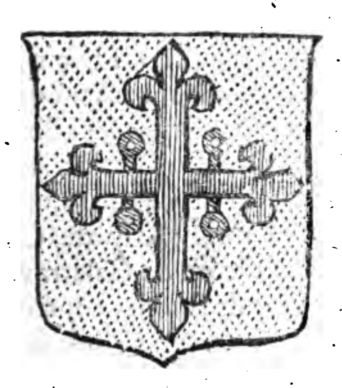
l'imitation des autres Ordres Militaires, en firent eux-mêmes l'établissement l'an 1180. Ces personnes genereuses & remplies de pieté, donnerent à cét Ordre le nom de Mont-Joye, à cause d'une Montagne peu éloignée de Jerusalem qui portoit ce nom ; & où ils bâtirent un Fort pour servir de rampart à cette sainte Cité, & pour insulter les Infidéles qui auroient la hardiesse de s'en aprocher de trop prés. Le secours qu'ils donnerent aux Chrêtiens & les belles actions qu'ils firent, leur ayant acquis beaucoup d'honneur & de réputation, les fit souhaiter par les Princes Chrêtiens, & entr'autres par les Rois d'Espagne, qui les établirent dans tous leurs Etats pour en chasser les Maures. Alphonse IX. leur fit de grands avantages, & s'étant répandus dans les Royaumes de Valence, de Castille, de Catalogne & ailleurs, ils se rendirent beaucoup recommandables par leurs importans services dans la Guerre continuelle qu'ils firent aux Barbares. Ces Chevaliers suivoient la Régle de saint Ba-

ſile, & faiſoient les mêmes Vœux que ceux de ſaint Jean de Jeruſalem. Dans la ſuite, on les unit aux Chevaliers de Calatrava, avec leſquels ils ne firent plus qu'un même Corps. Ils portoient ſur un habit blanc, une Croix rouge, pour la marque de leur Ordre.



CHAPITRE XXII.

Histoire de l'Ordre Militaire de CALATRAVA.



MAlgré les sanglantes défaites des Maures par les Espagnols, cette orgueilleuse & insolente Nation, renaissant pour ainsi dire de ses cendres, aprés avoir perdu une Bataille, recevoit de si puissans secours d'Afrique, qu'on étoit tout surpris des nombreuses Armées qu'ils remettoient incontinent sur pied. C'est ce qui obli-

geoit les Rois d'Espagne à ériger souvent dans leurs Etats des Ordres Militaires, parce que ceux qu'on y recevoit, s'obligeoient par Vœu de leur faire une Guerre irréconciliable, & les Souverains Pontifes qui voyoient l'avantage que la Religion Chrêtienne tiroit de ces pieux Instituts, y donnoient avec plaisir les mains & tâchoient de contribuër autant qu'il étoit en leur pouvoir à leur agrandissement, par les grands Priviléges qu'ils leur accordoient. C'est ce motif qui obligea Dom Sanche III. Roy de Castille, d'instituër l'Ordre de Calatrava, dont il tira de grands secours contre ces Infidéles. Ce genereux Prince avoit nouvellement conquis sur les Maures d'Andalousie, le fort Château de Calatrava, il en avoit donné le Gouvernement & confié la défense aux Chevaliers du Temple, qui avoient beaucoup contribué à cette importante Conquête. Mais comme ils ne se crûrent pas assez forts pour la défendre, ou soit qu'ils manquassent de courage, sur l'avis qu'ils eurent que les ennemis

avec une puissante Armée venoient pour l'Assieger, ils l'abandonnerent & la remirent entre les mains du Roy.

Dom Raimond, natif de Bureva dans le Royaume de Navarre, Abbé du Monastere de sainte Marie de Fideiro de l'Ordre de Cisteaux, & Dom Diego Velasco, l'un de ses Religieux qui avoient autrefois porté les Armes, accompagnez de plusieurs personnes de qualité, s'offrirent de défendre cette Place, que le Roy leur donna en Fief, relevant de la Couronne, par Lettres Patentes de l'an 1158. qui est celuy d'où l'on compte l'établissement de cét Ordre. Leurs Armes sont d'or, à la Croix de gueules fleurdelisée, quelques-uns disent de Sinople, & cantonnées de deux Menotes d'azur, voilà ce qui les distingue des autres Ordres. Ils portent sur l'estomach une Croix rouge.

Quelques Auteurs veulent que cét Ordre ait pris dans ses Armes deux Menotes, à cause que les Maures tenoient beaucoup de Chrêtiens en captivité dans le Château de Calatrave,

& que le mot Espagnol *Travas*, signifie les fers dont on enchaîne les Captifs. D'autres veulent qu'ils n'ayent mis dans leurs Armes ces deux chaînes, que pour faire connoître l'étroite union que ces Chevaliers avoient entre eux ; & le sçavant Pere Eusebe de Nieremberg, dit que c'étoit le Simbole du respect & de la profonde vénération qu'ils avoient pour la sainte Vierge, leur Patrone & la Mere de leur Dieu, dont ils se disoient les serviteurs & les esclaves.

Quoyqu'il en soit de ces differentes opinions, Raimond Abbé de Fedeiro se voyant en possession de cette forte ville de Calatrava, retourna en diligence en Navarre, d'où il amena un si grand nombre de toutes sortes de personnes, qu'on les fait monter jusqu'au nombre de vingt mille, qui repeuplerent cette Ville, il s'y rendit aussi beaucoup de Noblesse de Castille ; qui munirent cette Place de toutes les choses necessaires pour sa conservation, & y firent bâtir un Fort capable de resister aux Infidéles, l'Evêque

de Tolède ayant beaucoup contribué de ses deniers pour mettre cét ouvrage dans sa perfection.

La nouvelle de cét Institut & des précautions que ces genereux Chevaliers prenoient pour bien recevoir leurs ennemis, ayant été sçûë des Maures ; ils ne songerent plus qu'à porter ailleurs leurs Armes , & de former d'autres desseins qui pûssent mieux tourner à leur avantage. Raimond de son côté travailla à illustrer son Ordre par le grand nombre de personnes de qualité qu'il y reçût , & par la confirmation qu'il obtint du Saint Siége, sous le Pontificat du Pape Alexandre III. dont la Bulle authentique est de l'an 1164. sous celuy de Gregoire VIII. en l'année 1187. & sous celuy d'Innocent III. en 1199.

Depuis , sous le Regne d'Alphonse le noble Roy de Castille , cét Ordre prît de merveilleux accroissemens , & l'Abbé Raimond étant venu à mourir, ils voulurent être gouvernez par de Grands Maîtres , à l'imitation des autres Ordres Militaires. Le premier qui

fut revêtu de cette glorieuse Dignité, se nommoit Dom Garcias de Rédon, le second Dom Martin Perez de Sion, le troiziéme Dom Nugno Perez de Quinonez, & le quatriéme Dom Martin Martinez. Cét Ordre changea souvent de demeure, car leur premier établissement ayant été d'abord à Calatrava, il fut depuis à Cirvelos, ensuite à Buxeda, delà à Corcolos, au Château de Salvaterra ; & enfin du temps de Dom Nugno Hermandez douziéme Grand Maître, le Chef de l'Ordre fut établi à Conos, où il est depuis toûjours demeuré. Cét Ordre qui devint puissant, se glorifie d'avoir eû jusqu'à trente Rois d'Espagne pour ses Bienfaicteurs, & encore un nombre plus considerable de Souverains Pontifes, qui en récompense des grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise dans les Guerres qu'ils faisoient aux Barbares, les ont comblez de leurs Bénédictions, & leur ont accordé de grands Priviléges.

La Régle de Cisteaux que les Che-

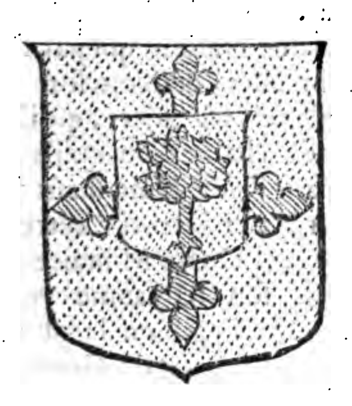
valiers avoient embraſſée, les obligeoit de coucher vétus, & de porter la Robe avec le Scapulaire blanc. Mais le Pape Benoît III. les diſpenſa de cét Habit, comme trop incommode pour des perſonnes qui étoient obligées d'avoir ſans ceſſe les Armes à la main, & commander dans les Armées. Et même le Pape Paul III. les diſpenſa du Vœu de chaſteté, en leur permettant de ſe Marier une fois. Enfin Dom Garçia Lopez de Padilla trentiéme & dernier Grand Maître, étant mort l'an mil quatre cens quatre-vingt neuf, Ferdinand Roy d'Aragon & la Reine Iſabelle de Caſtille ſa femme, obtinrent du Pape Innocent VIII. la ſuppreſſion de la Grande Maîtriſe, qui fut annexée à la Couronne. L'on trouve encore à preſent en Eſpagne quatre-vingt Commanderies de cét Ordre, qui dans le temps de Guerre portoit un Drapeau blanc, dans lequel on voyoit dépeint d'un côté les Armes de la Religion, & de l'autre l'Image de la ſainte Vier-

ge avec un Croissant sous ses pieds, parce que les Chevaliers l'avoient choisie pour leur Patrone. En voicy la representation.



CHAPITRE XXIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT JULIEN DU POIRIER & D'ALCANTARA.



LE Roy Ferdinand d'Aragon II. du nom, ayant obligé, comme nous avons vû cy-devant, les Chevaliers de saint Jacques de l'Epée de sortir de ses Etats à cause de la secrete intelligence qu'il les soupçonnoit d'avoir avec Alphonse Roy de Castille son ennemy, avec lequel il étoit en Guer-

re, s'apperçût bien-tôt qu'il avoit fait une faute que difficilement il pourroit réparer. En effet, la perte qu'il fit de cette illustre Noblesse qui prodiguoit si généreusement son sang contre les Maures, pour l'honneur de la Religion & pour la gloire de ses Etats, les laissa à la mercy de cette barbare & inhumaine Nation, qui par ses courses continuelles, desoloit son Royaume & enlevoit ses Sujets, qu'ils chargeoient de chaînes ou qu'ils massacroient sans pitié. Mais il eût le bonheur de réparer bien-tôt cette perte, par un nouvel Ordre Militaire qui s'établit dans son Royaume vers l'an 1176. suivant l'opinion la plus commune, par la valeur de Gomez Fernandez Gentilhomme d'un grand merite, qui ayant assemblé quelques personnes qui faisoient profession de porter les Armes, en la ville de Pereiro ou du Poirier, lieu peu éloigné de la ville de Ciudad, Rodrigue en forma un Ordre Militaire sous le tître de saint Julien, dont le Roy se déclara Protecteur dés le temps de sa naissance,

ſance, & le fit approuver l'année ſuivante 1177. par le Pape Alexandre III. qui gouvernoit alors l'Egliſe. Fernandez fut élû Grand Maître. Ils ſuivirent la Régle de ſaint Benoît, & outre les Vœux ordinaires, ils en firent un quatriéme, qui conſiſtoit à déclarer une Guerre perpetuelle aux Maures, juſqu'à ce qu'ils les euſſent chaſſez du Royaume de Leon. L'an mil deux cens quatre-vingt trois, le Pape Luce III. donna ſa confirmation à cét Ordre, & l'exempta de la Juriſdiction de l'Evêque Dioceſain. Ils prirent pour Armes & pour Blaſon de leur Ordre, une Croix fleurdeliſée de Sinople, chargée en cœur d'un écu d'or au Poirier de Sinople.

Ils portoient un Habit fort ſemblable aux Religieux de Ciſteaux, qui profeſſoient auſſi-bien qu'eux la Régle de ſaint Benoît; mais parce que cét Habit étoit incommode dans les Armées, Benoît XIII. dans le temps de leur union avec les Chevaliers de l'Ordre de Calatrava, leur ôta la Robe & leur laiſſant le Capuchon, il y

ajoûta une Bande d'étofe rouge, à laquelle ils pendirent la Croix de leur Ordre, qui leur décendoit sous le bras gauche. Ces Chevaliers garderent ce nom & ces Armes, jusqu'à leur union avec les Chevaliers d'Alcantara, par laquelle leur Ordre fut aneanti.

Alphonse IX. Roy de Castille qui avoit déja appellé les Chevaliers de saint Julien du Poirier dans son Royaume, aprés la Bataille de Muradal, gagnée contre les Maures l'an 1212. fut mettre le Siége devant la ville d'Alcantara, scituée dans le Royaume de l'Estramadoure sur le Tage, renommée pour la magnificence de son Pont, & l'ayant prise sur les Maures l'année d'aprés, il en donna la garde aux Chevaliers de Calatrava, dont alors Dom Martin Fernandez de Quintana étoit Grand Maître. Cinq ans aprés, ceux de Calatrava donnerent cette Place à Nugno Fernandez, troisiéme Grand Maître de saint Julien du Poirier, & à ces Chevaliers qui par ce changement se

firent nommer Chevaliers d'Alcantara, & pour marquer leur reconnoissance à ceux de Calatrava, ils firent Alliance avec eux & se soûmirent à reconnoître leur Grand Maître pour leur Superieur & pour leur Chef. Mais comme toutes choses changent dans le monde, ces Chevaliers secoüerent bien-tôt le joug de l'obéïssance qu'ils avoient voüée à l'Ordre de Calatrava; & choisirent pour leur Grand Maître Dom Diego Sanche, qui fut le premier Grand Maître du titre d'Alcantara & fit sa demeure dans cette Ville-là. Pour celle du Poirier, elle passa sous la domination des Portugais, du temps de leur Roy Denis, & les biens que ces Chevaliers y possedoient, furent donnez une partie aux Religieux de Cisteaux, & l'autre à l'Ordre de Christ.

Quelques desordres qui arriverent parmy ces Chevaliers aprés que les Maures eûrent été chassez d'Espagne, les obligerent de demander la permission de se marier; ce qui leur

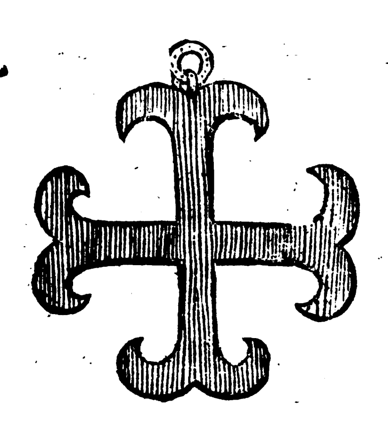
fut accordé par le Pape Paul III. de peur qu'il n'arrivât encore de plus grands maux, si l'on leur eût refusé leur demande. Ces Chevaliers possedent dans l'Espagne prés de cinquante Commanderies; & on compte dans leur Ordre depuis leur établissement, trente-sept Grands Maîtres, dont le dernier fut Dom Juan de Zuniga, qui se démit volontairement de cette Dignité l'an mil quatre cens quatre-vingt quinze, qui luy valloit tous les ans de revenu cent cinquante mille ducats, & cela en faveur de Ferdinand Roy d'Espagne, en la personne duquel furent réünies les trois Grandes Maîtrîses de saint Jacques, de Calatrava & d'Alcantara. En récompense, Dom Juan de Zuniga fut fait Archevêque de Séville & Cardinal. Ils portoient autrefois dans le temps de Guerre contre les Infidéles un Etandard, dont le fonds étoit d'or, & d'un côté la Croix de l'Ordre, & de l'autre un Ecu my party des Armes des Royau-

mes de Castille & de Leon, & d'un Poirier de Sinople au fonds d'or. Ainsi que vous le pouvez voir dans la figure icy representée.



CHAPITRE XXIV.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT SAUVEUR DE MONTREAL.



ON peut assez conjecturer par tous les établissemens qui se faisoient en Espagne de ces differens Ordres Militaires, pour s'opposer aux incursions des Maures, combien ces Infidéles s'étoient rendus redoutables dans tous les Royaumes dont ce vaste païs étoit composé. Alphonse VII.

du nom, surnommé le Batailleur, qui succeda aux Royaumes de Castille & de Leon, aprés la mort d'Alphonse VI. dont il avoit épousé la fille, ayant assemblé tous les Grands du Royaume, voulut qu'on l'appellât Roy des Espagnes. Il eût de sanglantes Guerres contre les Maures, sur lesquels il reprît plusieurs Places importantes, dont ils s'étoient emparez du Regne de ses Prédecesseurs. Pour tenir en bride ces Barbares qui occupoient une partie du Royaume de Valence, il fit bâtir une Ville l'an 1120. qu'il nomma Montreal, & dont il commît la défense aux Templiers à la priere de saint Bernard, qui leur ayant dressé une Regle, tâchoit de faire fleurir leur Ordre, en leur procurant des établissemens considerables. De plus pour les exciter davantage à purger le Royaume de cette malheureuse engeance; il leur donna la cinquiéme partie des dépoüilles qu'ils enleveroient aux Maures. Mais cét Ordre ayant été aboli en 1311. dans le Concile Général de Vienne, comme nous avons vû cy-

devant, il fallut y établir de nouveaux Chevaliers. Pour cét effet on tira des plus nobles & plus anciennes familles d'Aragon des Chevaliers, dont on composa un Ordre Militaire, ausquels on donna le nom de Chevaliers de saint Sauveur, parce que sous les auspices de Jesus-Christ, tous ces differens Ordres de Chevalerie avoient sauvé l'Espagne de ces orgueilleux ennemis du nom de Jesus-Christ, qui avoient fait tant d'inutiles efforts pour s'en rendre les Maîtres. La Regle qu'on dressa pour cét Ordre, avoit assez de conformité à celle des Templiers, excepté qu'on leur permît de se marier, les autres Vœux avec la promesse d'employer leur vie pour la défense de la Religion leur étant commune. Ils portoient sur une robe blanche, une Croix ancrée de gueules.

Les Auteurs rapportent qu'à la faveur de leur Etandard, qui avoit d'un côté cette Croix, & de l'autre l'Image du Pere Eternel, ils remporterent plus de trente mémorables Victoires sur les Infidéles & les Barbares. Les

Rois d'Aragon étoient les Souverains & les Chefs de cét Ordre, qui par la suite a été détruit, n'ayant plus les ennemis de la Foy à combatrre, chassez qu'ils ont été entierement d'Espagne, sous le Regne de Ferdinand & d'Isabelle, & leurs biens se sont confondus dans le Domaine des Rois d'Aragon.



CHAPITRE XXV.

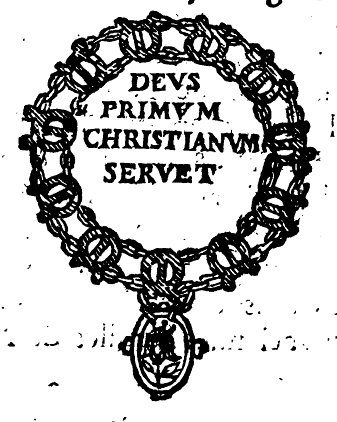
Histoire de l'Ordre Militaire de NÔTRE-DAME DU LIS.



QUelques Auteurs prétendent que cét Ordre est le plus ancien de toute l'Espagne. Garçia VI. Roy de Navarre l'érigea en 1048. & luy donna le nom de Nôtre-Dame du Lis dans la ville de Nagera. La cause de cette Institution fut que ce Prince étant griévement & dangereusement malade, il envoya à saint Sauveur de Leyra & à plusieurs autres lieux de de-

votion, faire des Prieres & des Vœux pour le recouvrement de sa santé. Mais ce qu'il crût y avoir contribué davantage, c'est que dans ce même temps on trouva en la ville de Nagera, où il tenoit ordinairement sa Cour, une Image de la sainte Vierge sortant d'un Lis, & tenant son Fils entre ses bras. Garçia étant aussi-tôt revenu en santé l'attribua à l'invention de cette Image, où il se fit une infinité d'autres Miracles, plusieurs personnes y ayant recouvré leur santé. En reconnoissance de ce bien-fait, ce Roy bâtit en l'honneur de la sainte Vierge une magnifique Eglise & un superbe Monastere, où il mît des Religieux de Cluny, dont l'Ordre commençoit à être dans une grande réputation, & institua l'Ordre des Chevaliers de Nôtre-Dame du Lis. Il voulut en être le souverain Grand Maître, & ordonna que cette Dignité seroit attachée à la personne des Rois de Navarre ses successeurs. Il fixa le nombre des Chevaliers à trente-huit, tous Gentilshommes choisis des plus anciennes familles de Navar-

re, de Biscaye & de la vieille Castille, qui s'obligeoient par un Vœu solemnel fait entre les mains du Prince, d'exposer leurs biens & leurs personnes pour la conservation de l'Etat, & pour faire une Guerre irréconciliable aux Maures qui occupoient alors une grande partie des Royaumes d'Espagne. Ces Chevaliers portoient sur l'estomach un Lis d'argent en broderie, & aux Fêtes solemnelles une double Chaîne d'or, entrelassée de Lettres Gothiques anciennes M m. Au bout de cette Chaîne pendoit dans une Ovale clechée un Lis d'or émaillé de blanc, sortant d'une terrasse, portant une M. d'or couronnée. En voicy la figure.



Cet Ordre ſuivoit la Régle de ſaint Baſile, & il ſe conſerva dans une haute réputation pendant pluſieurs années ; les Rois de Navarre, ſucceſſeurs de Garçia, l'ayant comblé de leurs bien faits & de leurs richeſſes. On voit même dans pluſieurs Egliſes les Effigies de ces Princes, ayant cet Ordre attaché au cou : marque certaine de l'eſtime qu'ils en faiſoient.



CHAPITRE XXVI.

Hiſtoire de l'Ordre Militaire D'AVIS, *dans le Royaume de Portugal.*



SOus le Régne d'Alphonſe, qui fut le premier honoré du tître de Roy de Portugal en onze cens treize, aprés avoir vaincu Iſmael & quelques autres Rois Maures au territoire d'Orichie, & qui le premier compoſa ſes Armes de cinq Ecuſſons, dans cha-

cun desquels il y avoit une Croix d'azur avec certains Deniers d'or, representant ceux que Judas avoit reçûs pour livrer nôtre Seigneur, & qui fut un Prince également vaillant & Religieux, on vit naître l'Ordre Militaire d'Avis.

Ce grand Monarque eût le bonheur de réüssir toûjours dans ses entreprises, & de sortir toûjours victorieux & triomphant des combats qu'il livroit aux Infidéles. Dans la fameuse journée de Biros en 1140. combattant contre l'Armée du Roy Alboyach, qui avoit usurpé, ou plûtôt envahi, une grande partie de l'Andalousie, les Officiers qui étoient auprés de sa personne, virent en l'air un Bras aislé l'épée au poing, qui n'abandonnoit jamais le Roy & qui sembloit combattre pour luy & travailler pour l'honneur de son triomphe. Pour reconnoître une faveur si insigne qu'il ne crût tenir que de Dieu, aprés avoir remporté la Victoire, il voulut rendre à jamais cette journée mémorable, en donnant pour Devise aux plus grands Seigneurs

de sa Cour, dont il forma une espece de Corps de Chevalerie un Bras aislé rouge, tenant l'épée à la main dans un cercle d'or.

Quelque temps aprés, sçavoir en onze cens quarante-sept, Alphonse ayant conquis la ville d'Evora sur les Maures, & reconnoissant qu'il étoit entierement redevable de cette Conquête, aprés Dieu, à la Bien-heureuse Vierge Marie, il y établit pour la garder une partie de ces Chevaliers au Bras aislé, qui se signalerent sous le nom de Confreres de sainte Marie d'Evora. Leur premiere demeure se fit d'abord hors la Ville, où ils bâtirent un fort Château flanqué de bonnes Tours & environné de puissantes murailles, auquel ils donnerent le nom de Frairie, & dédierent à Dieu leur principale Eglise, sous l'invocation de saint Michel.

Ils ne furent pas long-temps sans prendre la même forme des autres Ordres Militaires, & le premier Grand Maître qu'on leur donna, se nommoit Ferdinand de Monteiro. Ils reçû-

sent aussi la Régle de Cisteaux, & un Abbé de cét Ordre nommé Jean Civita, leur dressa des constitutions particulieres. Le second Grand Maître de l'Ordre, fut Gonzales de Viegas, qui eût pour son Successeur Ferdinand le Jaune, à qui le Roy Alphonse donna le fort Château d'Avis, qu'il venoit de conquerir sur les Maures. Cecy se passa en 1161. c'est ce qui les obligea de se transporter du Château d'Evora à celuy d'Avis. Ils avoient déja pour leurs Armes & leur Blason d'or à la Croix, Fleurdelisée de Sinople, accompagnée en pointe de deux Oyseaux affrontez de sable, par allusion au mot *Avis*, qui signifie Oyseau.

Le Pape Innocent III. approuva en 1204. cét établissement, qui fut trés-avantageux au nom Chrêtien, par les continuelles Victoires que ces Chevaliers remportoient sur les Maures, & d'autres Papes firent aussi la même chose. Leur Ordre s'augmenta considerablement sous le Regne des Successeurs d'Alphonse, par les Places

considerables qu'on leur donna, en récompense des importans services qu'ils leur rendoient en toutes sortes d'occasions. Mais ce qui contribua davantage à rendre leur Ordre illustre & recommandable par ses biens, c'est que le Grand Maître de l'Ordre de Calatrava Dom Rodrigues Garçias de Aça, du consentement de ces Chevaliers, donna à l'Ordre d'Avis tous les biens que sa Religion possedoit en Portugal, & pour reconnoître un si grand bien-fait, l'Ordre d'Avis se soûmît à l'Ordre de Calatrava, prenant leurs Regles & leurs Constitutions comme avoient fait ceux d'Alcantara.

Cependant comme les Rois de Portugal & de Castille eurent de grands démêlez & qu'ils se firent long-temps la Guerre les uns les autres, les Chevaliers embarassez du party qu'ils devoient prendre, se jetterent enfin du côté des Rois de Portugal, & se séparerent des Chevaliers de Calatrava. Ce fut sous le grand Roy Jean de Portugal, qui fut aussi Grand Maître de

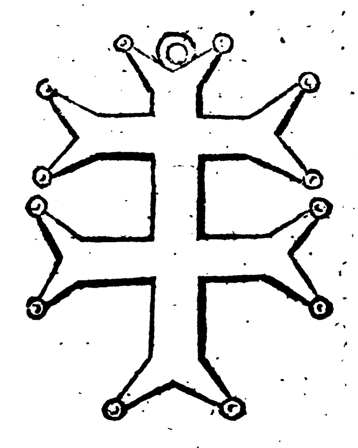
l'Ordre d'Avis. Il étoit fils naturel de Pierre le Justicier, & s'étant emparé du Royaume sur ses freres légitimes, il monta sur le Trône l'an mil trois cens quatre-vingt cinq. Il ne laissa pas de s'y rendre recommandable par ses grandes qualitez, & de meriter le beau nom de Pere du Peuple. Lorsque les Rois d'Espagne se furent rendus Maîtres du Portugal, cét Ordre fut derechef réüni à celuy de Calatrava ; pour être reçû Chevalier il falloit faire preuve de Noblesse de plusieurs dégrez du côté paternel & maternel. L'Ordre possedoit en Portugal plus de quarante Commanderies, dont les Chevaliers ne pouvoient être revétus qu'aprés avoir fait cinq ans la Guerre aux Infidéles. L'Etendard qui les distinguoit des autres Ordres de Chevalerie, avoit d'un côté la Croix de la Religion, & de l'autre un Ecu my party des Armes de Portugal, & d'une Tour d'or au champ de gueules affrontée de deux Oyseaux de sable, & au dessous deux Me-

notes ou Fers d'esclaves. Comme on les voit representées dans cette figure.



CHAPITRE XXVII.

Histoire des HÔPITALIERS, *ou de l'Ordre Militaire du* SAINT ESPRIT.



CEt Ordre dont je vais parler dans ce Chapitre, a exercé bien des plumes depuis plusieurs années. On a mis de sçavans écrits au jour pour faire voir son ancienneté, pour en découvrir le propre caractere, & la fin pour laquelle il avoit été institué. Les uns

ont prétendu que dans son origine c'étoit un Ordre Militaire, & même que ç'a été le plus ancien de tous, les autres Religions Militaires n'étant que comme autant de branches qui sortoient de cette souche féconde. Ils disent qu'il a eû sainte Marthe pour Institutrice, saint Lazare son frere pour premier Général, ou pour Grand Maître, comme ils ont été nommez depuis, & sainte Marie Magdelaine pour Fondatrice de plusieurs Maisons. De sorte qu'occupez aux pieux & saints exercices de la charité Chrêtienne, ils recevoient gratuitement les Pelerins qui venoient en Jerusalem y adorer les Sacrez vestiges du Sauveur du monde. Peu à peu on vît augmenter cette sainte Societé, & des personnes riches se convertissant à la Foy, consacroient leurs biens aux mêmes usages; & de cét assemblage de personnes qui s'étoient voüez à servir les pauvres dans les Hôpitaux & les Pelerins, il s'en forma un Corps de Milice, pour tenir à ces derniers le chemin libre dans leurs Voyages.

Mais les Chanoines Reguliers qui déservent le fameux Hôpital de Montpellier, & les autres qui en dépendent, aussi-bien que les Chanoines de l'Hôpital du saint Esprit de Rome, ont regardé cette opinion comme une idée chimerique, & prétendent que cette Milice du saint Esprit qui existe maintenant, n'a eû son établissement que long-temps aprés la Fondation de ces célébres Hôpitaux, & qu'ils ont même usurpé leurs biens pour les ériger en Commanderies. Ce n'est pas à moy à resoudre ny à décider un fait si important, on peut voir dans leur source les raisons que ces trés-habiles gens ont rapportées pour soûtenir leurs droits.

Ce qu'il y a de plus certain & que peu de personnes contestent, c'est qu'un Gentilhomme de Montpellier nommé Guy, ou Guido, fils de Guillaume Seigneur de Montpellier & de Sibille, bâtit en 1198. dans cette Ville un célébre Hôpital pour les pauvres infirmes, & prit sainte Marthe pour en être la Patrône. Sa naissance, son insigne charité & son habileté, le ren-

dirent trés recommandable, & procurerent bien-tôt de grands biens à son nouvel établissement. Il donna des Regles à une Congrégation de Clercs Reguliers, qu'il y mît pour avoir le soin des malades, qui sur la fin de la même année, reçût une Approbation authentique du Pape Innocent III. qui trois ou quatre ans aprés le fit venir à Rome pour lui donner le soin de l'Hôpital de sainte Marie *In Saxia*. Ce saint Homme s'y mît dans une si grande estime & y aquit un si grand credit, que ce même Pape le fit conjointement, avec Rainerus, Commissaire Apostolique, dans la fameuse Croisade ordonnée contre les Hérétiques Albigeois. Une infinité de Maisons Hôpitalieres vivant sans aucune relation les unes avec les autres, & déservies par des personnes à gage ou qu'une extrême charité portoit à employer leur santé & leurs biens à gouverner les malades, s'unirent à l'Hôpital de Montpellier qui fut regardé comme Chef d'Ordre, luy demanderent des Sujets, & se conformerent tous à la Regle

Regle de Guido. Mais comme l'Hôpital du saint Esprit de Rome se mît dans la même réputation que celuy de Montpellier, il s'y fit de pareilles unions, & ces deux fameux Hôpitaux se disputerent dans la suite l'honneur de la Grande Maîtrise. C'est ce qui obligea le saint Siége de partager la Généralité de cét Ordre, dont l'un réside à Rome & l'autre à Montpellier, mais leurs prétentions perpetuellement contestées, ont causé presque la ruïne & l'anéantissement du Siége de Montpellier & des Commanderies qui luy avoient été annexées dans le temps de sa séparation.

Il y a bien de l'apparence que cét Ordre Militaire s'est élevé sur la ruïne de la Regularité des Chanoines qui deservoient les Hôpitaux, lesquels ayant négligé le soin des malades, les convertissoient à leurs propres usages, & alors s'engageant dans les fréquentes Croisades qui se faisoient contre les Infidéles ou les Hérétiques, pour récompense des services qu'ils rendoient aux Princes Chrêtiens, on leur accor-

doit quelque partie de ces revenus, qu'on érigeoit en Commanderies.

Quoyqu'il en soit, je diray que l'Hôpital du saint Esprit de Rome, scitué sur les bords du Tibre pour la commodité des eaux, est le plus fameux de toute la Chrêtienté. Les Chevaliers qui le gouvernent sous le nom de Chevaliers du saint Esprit, & qui doivent être Gentilshommes pour y être admis, portent l'Habit des Chanoines Reguliers de saint Augustin, dont ils suivent la Regle, sont obligez par leur Vœu de gouverner les Malades, de recevoir les Pelerins & de les nourrir pendant trois jours.

Pour ce qui regarde l'Ordre Militaire, qui porte en France le même nom, il étoit depuis quelques Siécles tombé dans une entiere décadence. Desorte que les Hôpitaliers de saint Lazare qui avoient un puissant Protecteur en la personne de leur dernier Grand Maître, ayant remontré en Cour que cét Ordre n'avoit plus ny Chef ny membres, que tous ses biens étoient abandonnez ou usurpez, &

qu'ils avoient un droit de Tutelle qui leur permettoit de les reclamer, ils obtinrent un Edit au mois de Decembre de l'an 1672. par lequel cét Ordre fut déclaré éteint de Fait & supprimé de Droit, & tous ses biens unis à la Milice de saint Lazare.

* Les Hôpitaliers de saint Lazare qui avoient trouvé beaucoup de facilité à obtenir cét Edit, trouverent de grandes difficultez dans son execution; & comme ce qu'ils avoient supposé être une extinction véritable, n'étoit qu'une simple décadence, il se trouva encore assez de Chevaliers Laïques & de Religieux Profez dans l'Ordre du S. Esprit, pour interrompre le cours de leurs entreprises, par toutes les voyes qui ne pouvoient blesser ny l'exacte soûmission ny le profond respect qu'on doit aux Edits & aux Ordonnances de Sa Majesté.

A l'égard des Chevaliers, comme depuis long-temps ils avoient négligé les devoirs de l'Hôpitalité, qui font la partie la plus essentielle de leur vo-

* Voyez le projet des Ordres Milit.

cation, ils ne pûrent faire autre chose que de consacrer leurs biens & leurs vies au service de Sa Majesté, en offrant de lever & d'entretenir à leurs dépens un Regiment, pour agir contre les ennemis de l'Etat. Mais les Religieux Profez qui étoient en possession des Maisons Conventuelles de Besançon, de Dole, de Dijon, de Bar-sur-Aube & de quelques autres Villes du Royaume, où ils n'avoient jamais discontinué de recevoir des enfans exposez, prétendirent à juste titre, que l'état de leurs établissemens suffisoit pour détruire ce qui avoit été supposé pour l'obtention de cet Edit, alléguant que par surabondance de droit, que n'ayant jamais été réputez membres du Siége Magistral de Montpellier, & ayant été colloquez depuis un temps immemorial sous la Jurisdiction & dépendance de la Maison Conventuelle de Rome, Sa Majesté n'avoit eû aucun dessein de donner atteinte à leurs Droits, n'ayant prononcé par son Edit, que la suppression d'un Ordre qu'Elle avoit crû éteint de Fait,

& qui étoit sous le titre du saint Esprit de Montpellier.

Cette conduite des Chevaliers & des Religieux Profez du saint Esprit eût un succez si heureux, que dés l'année 1691. le Roy leur fit la grace de nommer des Commissaires pour l'examen de son Edit, & celle d'accepter au mois de May 1692. le Regiment offert pour son service; en sorte que la voye de Droit étant ouverte aux uns & aux autres pour impetrer le rétablissement de leur Ordre, le Sieur du Boullay Vicaire Général au Spirituel, & le Frere Etienne Grand-Voinet Recteur de la Maison Conventuelle de Nepanfeld, furent préposez pour travailler & conclure, le premier aux fins du Clergé séculier, & le second à celles des Religieux Profez, pendant que le Sieur de Blegny Commandeur & Administrateur Général de l'Ordre & Auteur du projet de l'Histoire Générale des Religions Militaires, agiroit & postuleroit pour tout le Corps de la Milice; ce qu'il fit par une Requête qu'il eût l'honneur de presenter

à Sa Majesté le vingt-deuxiéme de Septembre 1692. à laquelle il eût le bonheur de voir succeder la révocation de l'Edit de 1672. qui fut ordonnée par celuy du mois de Mars 1693. & par consequent le rétablissement de leur Ordre, & l'entiere réünion de tous ses biens.

Mais comme depuis la publication de ce dernier Edit, le Frere Etienne a reclamé la Maison Magistrale de Montpellier & ses Annexes qu'il avoit auparavant desavoüées, soûtenant que l'Ordre du saint Esprit est purement & généralement Monastique, & qu'il a presenté des Memoires à Sa Majesté au nom de toutes les Maisons Professes de cét Ordre, dans lesquelles il soûtient que sa Milice est une nouveauté du Siécle, & qu'elle ne s'est ingerée que par usurpation dans l'administration de ses biens, il est arrivé trois choses. La premiere est, que sur les remontrances & sur les instances du Frere Etienne, Sa Majesté a nommé des Commissaires pour l'execution de son der-

mier Edit. La seconde, que par Arrêt du Conseil d'Etat du vingt Aoust 1693. Elle a ordonné à tous les Chevaliers, Commandeurs & Officiers Capitulaires de cette Milice, de representer les Tîtres & pieces justificatives de leurs qualitez & de leurs prétentions : Et la troisiéme, que par déliberation Capitulaire, le Sieur de Blegny a été de nouveau proposé à la défense générale des Prérogatives, des Droits & des Priviléges de ces Chevaliers, pendant que chacun d'eux formeroit sa production particuliere.

Voilà l'état où se trouvent maintenant les affaires de cét Ordre, qui ne seront pas débrouillées si aisément, la plufpart des Tîtres s'étant perdus par la longueur du temps & la ruïne des Maisons. Le Grand Maître de cét Ordre est à present Messire Pierre-Henry de Montmorency - Luxembourg, Abbé Commendataire de l'Abbaye d'Orcan. Les Armes de l'Ordre sont une double Croix blanche & patée, que les Religieux por-

tent au côté gauche sur un Habit noir, afin de leur servir, ainsi qu'il est dit dans la Régle de l'illustre Guido, comme d'un bouclier contre les ennemis & les dangers du corps & de l'ame.



CHAPITRE XXVIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de CHYPRE, *ou des Chevaliers de* L'EPÉE.



LEs affaires de la Palestine ayant été presque ruïnées par la mauvaise intelligence des Chrêtiens, & Guy de Luzignan Roy de Jerusalem ayant été fait prisonnier par le redoutable Saladin, comme nous avons

dit cy-dessus, ne pût obtenir sa liberté qu'en luy faisant livrer cette Cité sainte, qu'il tenoit assiegée depuis quelques mois. C'est ce qui obligea ce Prince de se retirer en l'Isle de Chypre, que Richard I. Roy d'Angleterre luy avoit abandonné en 1192. pour le récompenser de la renonciation qu'il luy avoit faite des droits qu'il pouvoit avoir au Royaume de Jerusalem en faveur de Henry Comte de Champagne neveu de Richard, qui venoit d'épouser Isabelle veuve de Conrade Marquis de Montferrat. Comme il avoit été témoin oculaire des grandes & héroïques actions qu'avoient operé les Ordres Militaires de la Palestine dans la défense des saints Lieux, il résolut d'établir dans ses Etats un Ordre Militaire, pour en être non seulement un digne & riche ornement, mais encore pour le défendre des décentes & des irruptions que les Infidéles y pourroient faire. Il luy fit porter le nom de l'Epée, & voulut que pour la marque de leur distinction d'avec les autres Ordres, les Chevaliers portassent

un Collier composé de cordons ronds de soye blanche, lié en lacs d'amour, entrelassez de lettres R. S. fermées d'or. Au bout du Collier pendoit une Médaille clechée d'or, dans laquelle étoit une Epée nuë, dont la lame étoit émaillée d'argent, & la Garde croisée & Fleurdelisée d'or; ayant autour de l'ovale ces mots pour Devise, *Securitas Regni*, pour leur montrer qu'aprés Dieu, il assuroit la conservation de son nouveau Royaume sur leur valeur & sur leur fidelité. Et ce qu'il faut remarquer icy, c'est que la plûspart de ceux qu'il honora de ce Collier, étoient des Gentilshommes François qu'il avoit amenez avec luy en quittant la Palestine.

Le Roy donna cét Ordre à son frere Amaury Connêtable de Chypre, & à trois cens Barons qu'il choisit entre ceux de la Noblesse qu'il venoit d'établir dans son Royaume, dont la la premiere Cérémonie se fit le jour de la Fête de l'Ascension de l'an 1195. dans l'Eglise de sainte Sophie Cathédrale de Nicosie. Ce Prince en leur

conferant cét Ordre, les exhorta tous d'être fort unis ensemble & de vivre dans la Paix & la concorde; au nom de celuy qui est la Paix même, le Pere, le Fils & le saint Esprit. Ensuite le Connêtable & les Barons, firent Vœu d'employer cette Epée pour la défense de la Foy; le soûtient de l'Eglise, le service du Roy, l'appuy de la Justice, la protection des pauvres & la tranquilité publique. Par une Ordonnance du Roy, cét Ordre devoit être conferé aux Chevaliers par le Connêtable du Royaume, ou en son absence par le plus ancien Chevalier, lequel envoyoit ensuite le Serment des nouveaux Chevaliers, pour être enregistré en la Chambre du Tresor.

Ces Chevaliers étoient sous la Regle de saint Basile, & possedoient dans le Royaume de Chypre de belles Commanderies, ce qui rendoit cét Ordre fort illustre pendant que la Maison de Luzignan fut en possession de cette Isle, à laquelle il rendit de grands & de signalez services.

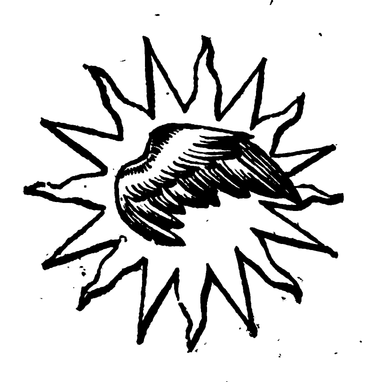
Mais

Mais toutes les choſes du monde étant dans un perpetuel changement, & ce Royaume ayant paſſé à d'autres Maîtres, cét Ordre a été annéanty, & il ne nous en reſte plus que ce que l'Hiſtoire nous en a conſervé.



CHAPITRE XXIX.

Histoire de l'Ordre Militaire de L'AISLE DE SAINT-MICHEL.



ON attribuë l'établissement de cét Ordre à Alphonse I. Roy de Portugal. Les Maures qui occupoient l'Andalousie ayant fait venir de nombreuses troupes d'Afrique qu'ils joignirent aux leurs, se promettoient de se rendre facilement les Maîtres du Portugal, comme ils avoient dé-

ja fait de tant d'autres Provinces. Alphonse ayant pénétré leur mauvais dessein, se tenoit toûjours sur ses gardes, & avoit garni ses Frontieres des plus braves gens de son Royaume, pour empêcher les courses de ces terribles ennemis; mais comme il en falloit venir à un combat qui devoit être sanglant & que les Infidéles avoient une Armée plus forte que la sienne; il crût qu'il devoit mettre toute son esperance en Dieu, & attendre du Ciel tout son secours. Ce Prince avoit toûjours eû une particuliere dévotion à saint Michel, & l'ayant invoqué dans le danger où il se trouvoit, il en reçût une puissante protection. Car on rapporte que dans le combat qui se livra entre les Chrêtiens & les Infidéles, saint Michel parut dans la mêlée soûtenant le courage des Fidéles, & renversant leurs ennemis qui prirent la fuite. Aprés cette glorieuse Victoire, Alphonse ne songea plus qu'à remercier son illustre Protecteur, & afin que toute sa posterité reconnût l'obli-

gation qu'il avoit à l'Ange saint Michel, il institua un Ordre Militaire l'an 1171. ou selon d'autres l'an 1165. sous le nom de l'Aisle de saint Michel. Les Chevaliers portoient un Habit blanc & dessus une Croix rouge en forme d'Epée, semblable à celle de l'Ordre de saint Jacques, & pour Devise ces paroles, *Quis ut Deus*, c'est-à-dire, qui est semblable à Dieu. Ils portoient aussi pour Enseigne une Aisle, comme on en donne à saint Michel, qui étoit de couleur de pourpre environnée de rayons d'or.

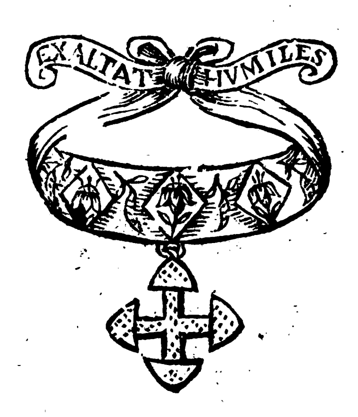
On leur donna la Regle de Cisteaux, & les promesses qu'on exigeoit d'eux lors qu'on les recevoit dans l'Ordre, étoient d'exposer leur vie pour la défense de la Foy, de garder les Frontieres du Royaume, de se déclarer les Protecteurs des Vierges & des Pupilles. Cét Ordre ne reçût l'Approbation que des Evêques des lieux où ils s'établissoient. Le Roy Alphonse leur fit de grands biens pendant qu'il vivoit, ils pos-

sedoient beaucoup de riches Commanderies dans le Portugal. Mais dans la suite des temps cét Ordre a été aboli, & à peine ne reste-t'il quelque trace de son institution dans ce Royaume,



CHAPITRE XXX.

Histoire de l'Ordre de la COSSE DE GENEST.



LE Geneſt eſt un Arbuſte qui a les Fleurs jaunes, qui croît de luy-même & qui ne monte pas fort haut. Saint Loüis voulant établir un Ordre de Chevalerie dans ſon Royaume ; choiſit la Coſſe ou la Fleur de cét Arbre pour cét effet, y ajoûtant pour Deviſe ces paroles, *Exaltat Humiles.* On dit que ce fut en reconnoiſ-

ſance de ce que Dieu voulant récompenſer ſon humilité, l'avoit mis ſur le Trône en la place de ſon frere aîné Philippes de France, qui étoit mort jeune & ſans avoir été marié. L'établiſſement s'en fit à la ſolemnité de ſon Mariage avec Marguerite fille aînée de Raimond Beranger Comte de Provence & de Beatrix de Savoye, en 1234. ce ſaint Roy reçût à Sens des mains de Gaultier Archevêque de cette Ville, le Collier de l'Ordre composé de Coſſes de Geneſt, entrelacez de fleurs de Lys d'or, renfermées dans des Lozanges clechées, au bout duquel pendoit une Croix Fleurdeliſée.

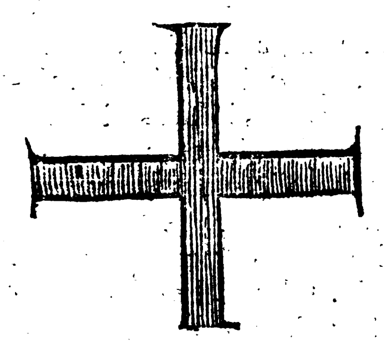
Saint Loüis honora du même Collier les principaux Seigneurs de ſon Royaume. Mais la plus célébre Cérémonie qui ſe fit de cét Ordre pendant ſon Regne, ce fut celle de l'an 1267. aux Etats Généraux tenus à Paris, où le jour de la Pentecôte il donna dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris, le Collier de l'Ordre à ſon fils aîné Philippes de France, à Robert II. du nom Comte d'Artois ſon neveu, à pluſieurs

Barons & autres Officiers de sa Maison. La solemnité fut si grande & la Cour si magnifique, que la Fête en dura huit jours entiers. Toutes les ruës furent tapissées, on ferma les boutiques, & on dressa dans tous les Carrefours des tables couvertes de viandes & de vins délicieux pour régaler les passans. Cét Ordre fut dans son lustre pendant le Regne de quelques-uns des Successeurs de saint Loüis, qui ne le conferoient qu'aux Princes ou aux Seigneurs issus des plus illustres Maisons du Royaume. Il dura en France jusqu'au temps de Charles VI. qui à l'entrée de la Reine Isabelle de Baviere son Epouse, fit Chevaliers de l'Etoile & de la Cosse de Geneſt à saint Denis en France, ses cousins Loüis d'Anjou II. du nom Roy de Sicile, & Charles Prince de Tarente.



CHAPITRE XXXI.

Histoire de l'Ordre Militaire de MONTESA.



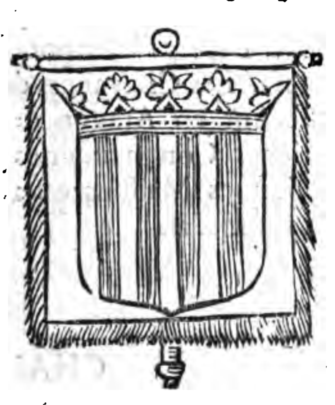
LA terrible Sentence que fulmina le Concile Général de Vienne ayant aboli, comme nous avons déja vû, l'Ordre si fameux des Templiers, qui étoit tombé dans une si effroyable décadence, & qui par ses monstrueux déréglemens avoit obligé le Pape Clement d'en solliciter la suppression, obligea les Princes Chrêtiens à unir leurs

biens aux autres Ordres Militaires ou d'en créer de nouveaux. Ce fut ainsi qu'en 1317. Dom Jacques II. Roy d'Aragon ayant chassé ces Chevaliers de ses Etats, ou leur ayant donné de modiques pensions pour les faire subsister doucement le reste de leurs jours, pour ne pas laisser ses Etats à la mercy des Infidéles, où ils se voyoient exposez par cette extinction générale d'un puissant secours, institua à Montesa au Royaume de Valence, un nouvel Ordre de Chevaliers sous l'heureux auspice de Nôtre-Dame. Plusieurs Souverains Pontifes comme Jean XXII. Martin V. Jules II. Leon X. Gregoire XIII. Sixte V. confirmerent par leurs Bulles cét Ordre, qui suivoit la Regle de Cisteaux, & qui s'unit à celuy de Calatrava, dont le premier Grand Maître prît l'Habit en 1319. dans le Monastere de sainte Croix, des mains du Commandeur d'Alcanis, avec une entiere soûmission à cét Ordre tant au Spirituel qu'au Temporel, jusqu'au temps que les Souverains Pontifes unirent la Grande Maîtrise à la Maison

d'Autriche, devenuë Maîtresse des Royaumes d'Espagne.

Ces Chevaliers faisoient Vœu d'obéïssance à leur Souverain, ils promettoient de garder la chasteté conjugale & de défendre les interêts de la Religion aux dépens de leur vie. Ils portoient sur l'estomach une Croix de gueules sans aucun ornement.

Lorsqu'ils étoient obligez d'aller à l'Armée contre les Infidéles ou les ennemis de l'Etat, ils portoient un Etandard dans lequel d'un côté on voioit les Armes de la Religion, & de l'autre celles du Roiaume d'Aragon qui sont d'argent, aux quatre pats ou paux de gueules. Comme elles sont icy representées.

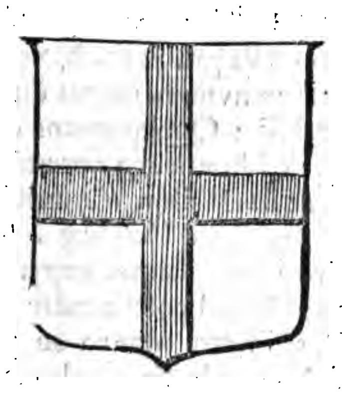


Leurs Armes étoient d'or à la Croix de gueules, appellée la Croix de saint Georges, Patron des Royaumes d'Aragon & de Navarre, parce qu'on avoit uni à cét Ordre celuy de saint Georges d'Alfama, ainsi nommé à cause de cette Ville scituée en Catalogne sur le bord de la Mer, où il y a encore aujourd'huy un riche Prieuré qui appartient aux Chevaliers de Montesa. L'Ordre de saint Georges d'Alfama avoit été institué en 1201. par le Roy d'Aragon Pierre II. mais les Souverains Pontifes ne luy ayant pas donné leur confirmation, il étoit presque éteint, lorsque pour luy donner quelque relief, l'Antipape Benoît XIII. qu'on reconnoissoit en Aragon pour le légitime Pape, l'incorpora à celuy de Montesa. Les Chevaliers de Montesa possedent en Aragon douze ou quinze riches Commanderies, avec de magnifiques Maisons où résident les Commandeurs.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXII.

Histoire des differens Ordres Militaires, établis sous le nom de SAINT GEORGES.



LEs Auteurs qui ont traité des Ordres Militaires, faisant mention de plusieurs Ordres établis sous les auspices de saint Georges, outre celuy d'Alfama dont nous venons de toucher quelque chose, nous allons tâcher de renfermer dans ce Chapitre les plus connus.

Le premier dont je vay parler fut établi pour la garde & la conservation des Frontieres d'Allemagne & de Hongrie, & pour s'opposer aux barbares incursions de l'ennemy du nom Chrêtien, dont les troupes inombrables faisoient d'étranges ravages & laissoient de tristes & affreuses marques par tous les lieux où ils passoient. Mais les Auteurs ne conviennent pas du Prince qui l'établit : Quelques-uns en donnent tout l'honneur au premier Empereur de la Maison d'Autriche Rodolphe Comte d'Haspurg, qui tint l'Empire depuis l'année 1273. jusques en 1290. lequel pour rendre son Ordre plus illustre donna au premier Grand Maître le tître & la qualité de Prince, luy assignant pour sa demeure, & à ses successeurs, la ville de Milestad, qui est une forte Place scituée au Duché de Carinthie, garnie d'un Château de défense. De plus il y fonda une Eglise Collegiale de Chanoines Reguliers de saint Augustin, sous la direction de l'Evêque qui devoit être choisi de leur corps. Dans la suite,

ce magnifique & pieux Empereur donna à cét Ordre des terres considerables qui le rendirent trés-illustre. Les Chevaliers qui devoient être tirez des plus considerables familles d'Allemagne s'engageoient à défendre la Religion au peril de leur vie, d'avoir une veneration particuliere pour l'Auguste Sacrement de nos Autels, & de l'accompagner lors qu'on le porteroit aux malades, ou dans la Procession solemnelle que le Pape Urbain IV. avoit établie depuis quelques années. Tous les Historiens conviennent que cette profonde veneration envers le saint Sacrement avoit été la cause de l'élevation de Rodolphe à l'Empire, lequel n'étant encore que simple Comte d'Hasphurg, rencontra un jour dans la Campagne le saint Sacrement qu'on portoit en Viatique à un malade, & ayant mis pied à terre il l'accompagna tant à la maison du malade, que delà à l'Eglise où l'on le rapporta. Ainsi en reconnoissance du bienfait qu'il avoit reçû de Dieu en l'élevant à l'Empire, il voulut que les

Chevaliers qu'il institua eussent une particuliere devotion pour ce grand & adorable Sacrement. Ces Chevaliers juroient encore obeïssance à leurs Grands Maîtres, & de garder la chasteté conjugale, leur étant permis de se marier. Ils portoient la Cotte d'Armes blanche & la Croix rouge pleine, & l'Ecu de leurs Armes étoit d'argent à la Croix de gueules.

Il y en a d'autres qui attribuent ce même établissement à l'Empereur Federic III. & qui rapportent pour leurs raisons la Bulle d'approbation d'Alexandre VI. souverain Pontife, sous la même Regle de saint Augustin, sans pourtant nous pouvoir dire l'année qu'il fut institué, ce Prince ayant commencé son Regne en 1440. qui finit par sa mort arrivée en 1493. Au commencement de leur érection, ces Chevaliers firent paroître beaucoup de valeur dans les guerres que les Rois de Hongrie & les Empereurs eurent contre les Turcs : La décadence de l'Empire réduit cét Ordre au neant. L'Empereur Maximilien II. eut dessein de

le rétablir, mais les guerres Civiles pour le sujet de la Religion l'empêcherent de l'executer.

Le second Ordre qui porte le nom de saint Georges fut étably à Gennes, & quelques Auteurs en attribuent l'origine au Voyage que fit le même Empereur Federic III. à Rome, pour y recevoir du Pape la Couronne Imperiale. Ce Prince qui dans son Voyage avoit accordé de grands Privileges aux Villes qui se trouvoient à son passage, repassant par Gennes y voulut laisser des marques éternelles de son souvenir, en établissant un Ordre Militaire sous l'invocation du grand & illustre Martir saint Georges, dont il donna le Collier & la Croix de l'Ordre aux illustres Senateurs qui composoient cette République, & aux personnes les plus remarquables d'entre la Noblesse. La Croix étoit rouge sans aucun ornement. Ce Prince crût que rien n'étoit plus capable d'unir un grand Corps comme celuy de cette Republique, qu'en honorant ceux qui en étoient les membres les plus illustres

d'une marque qui les rendoit Freres d'armes, & de les interesser à soûtenir l'honneur de la Religion Chrétienne, en s'opposant aux efforts prodigieux des Mahometans & des autres ennemis de l'Eglise. Cette Religion eut d'abord beaucoup de lustre & s'acquita de ses obligations avec dignité; mais la Charge de Grand Maître étant réünie en la personne du Doge, qui est le Prince de la République; & ce Doge changeant tous les trois ans; on n'eut point pour eux assez de veneration ny de respect, parce qu'il dépendoit luy-même de la Republique dont il devenoit bien-tôt un simple membre. L'Etendard qu'on donne à cette Religion & que les Chevaliers portoient en temps de guerre, étoit composé d'un côté d'un Ecu au champ d'argent à la Croix de gueules, qui étoit leurs armes, comme elles sont representées cy-devant, & de l'autre l'image de saint Georges à cheval, écrasant sous ses pieds un Dragon, comme on le voit representé en la page suivante.



L'Empereur Maximilien ne fut pas moins l'heritier de la valeur & de l'intrepidité de son pere Federic, que de sa Couronne. Son Regne fut mémorable par les Guerres continuelles & les grandes Victoires qu'il remporta contre les Turcs. Les succez avantageux qu'il eût sur cette feroce & inhumaine Nation, luy fit naître l'idée d'établir dans son Empire un nouvel Ordre Militaire de saint Georges, ou de renouveller celuy que son pere ou son ayeul avoit établi, & qui étoit entiere-

ment déchû de sa premiere splendeur, dont les Chevaliers portoient sur leur estomach une Croix semblable à celle que nous avons cy-devant décrite, sur laquelle il y avoit une Couronne d'or. On ne sçait pas précisément l'année de son institution, & les Auteurs qui nous en ont laissé l'établissement dans leurs écrits, l'ont ignorée. Dans une mémorable Bataille que l'Empereur donna contre les ennemis de la Religion, il est rapporté que les Turcs qui furent entierement défaits, virent dans la mêlée un Cavalier, qui de son bras seul faisoit d'effroyables carnages, en renversant d'un seul coup plusieurs de leurs Soldats, ce que les Imperiaux attribuerent à saint Georges, dont ils avoient invoqué la protection & le secours devant que de donner le combat. Cét Ordre suivoit la Regle de saint Augustin, & les Chevaliers qui avoient le pouvoir de se marier, faisoient Vœu d'obéïssance à leur Souverain, & de défendre l'Eglise Catholique contre ses orgueilleux ennemis. Cét Ordre fleurit pendant quelque

temps en Allemagne, où il possedoit d'assez riches Commanderies. Maximilien I. qui l'institua, commença son Regne l'an 1493. & le finit avec la vie le douziéme Janvier de l'an 1519. Les Guerres civiles & étrangeres anéantirent cét Ordre; dont on voit encore quelques foibles vestiges en Allemagne, leurs biens ayant été ou usurpez, où donnez à d'autres Ordres.

Les Souverains Pontifes obligez par la grandeur de leur dignité & de leur élevation à travailler à defendre l'Eglise contre les furieux efforts des Infidéles & des Hérétiques, ne se sont pas contentez d'avoir approuvé par leurs Bulles les établissemens que les Rois & les Princes ont fait de tant d'Ordres Militaires; il y en a eû plusieurs qui en ont établi selon les besoins de l'Eglise sous differens noms. On en compte deux qui ont eû saint Georges pour leur Patron.

Le premier fut établi par le Pape Alexandre VI. pour la défense de l'Eglise contre les ennemis de la Foy. Les Chevaliers portoient à leur cou une

chaîne d'or où étoit attachée une Médaille, dans laquelle on avoit gravé l'Image de ce grand Saint à Cheval, perçant un Dragon de sa Lance. Cét Ordre qui fut établi en 1498. ne fut pas de longue durée, ayant été éteint avec la vie de ce Pape.

Le second Ordre de saint Georges eût pour son Auteur le Pape Paul III. qui l'établit à Ravenne. Les Chevaliers, qui étoient des personnes de qualité, portoient sur leurs habits pour la marque de leur dignité, une Croix d'or sur l'estomach, sur le haut de laquelle il y avoit une Couronne de même. Leurs Vœux les engageoit à faire leur résidence à Ravenne, & de veiller à la défense de cette Ville, & de faire la Guerre aux Corsaires qui faisoient souvent des courses sur ses côtes. Pendant que ce Pape vécut, ces Chevaliers eurent assez de réputation, mais la mort l'ayant enlevé, cét Ordre perit de luy-même, les Successeurs de ce Pape ayant negligé de soûtenir cét établissement.

Je diray encore pour la curiosité du

Lecteur, avant que de finir ce Chapitre, que quelques Auteurs nous parlent encore d'un Ordre Militaire de saint Georges, qui auroit dû être mis à la tête de cét Ouvrage, si son établissement étoit sans contestation. L'Abbé Justiniani Italien, qui se qualifie Commandeur & Grand-Croix de l'Ordre Imperial de saint Georges, est celuy qui nous en a donné la plus longue & la plus magnifique description, avec toutes les Cérémonies qui s'observoient dans la reception de ses Chevaliers. Nous ne laisserons pas d'en dire icy quelque chose, pour ne rien obmettre de ce qu'on a dit de l'institution des Ordres Militaires, établis dans l'Eglise pour la défendre contre ses ennemis.

Tout le monde sçait que pendant que les Empereurs Idolâtres étoient le plus acharnez contre les Chrêtiens, & qu'ils étoient assez insolens que de se vanter par des Inscriptions publiques, qu'ils avoient détruit la Religion Chrêtienne, Dieu voulut confondre leur orgueil par les prodigieu-

ſes converſions qui ſe faiſoient, & en appellant même les Empereurs à la connoiſſance de la Foy. Ainſi le Grand Conſtantin fils de Conſtance Chlore, que l'impie Diocletien avoit élevé à la dignité de Ceſar, aprés cette fameuſe viſion qu'il eût du ſigne ſalutaire de la ſainte Croix qui parut en l'air toute éclatante de lumiere, lorſqu'il alloit combattre le dernier des Tirans, devint un illuſtre Nourriſſon de cette même Egliſe, que ſes Prédeceſſeurs avoient perſecutée avec tant de cruauté.

On n'ignore pas non plus que le Ciel luy promît une favorable aſſiſtance dans le combat qu'il devoit livrer à Maxence, & qu'en ſe ſervant de ce ſigne, il remporteroit infailliblement la Victoire ; y ayant lû ces paroles écrites à l'entour, *In hoc ſigno vinces*, c'eſt-à-dire, Vous vaincrez par ce ſigne. Je ſortirois de mon ſujet ſi je m'arrêtois à décrire icy les heureuſes Victoires que ce grand Empereur remporta ſur les Tirans, & le ſuperbe triomphe que les Romains luy dreſſerent.

rent. Je diray seulement qu'ayant embrassé la Religion Chrêtienne, il voulut au lieu des Aigles Romaines que les Empereurs mettoient dans leurs Etendards, y faire graver le signe de Jesus-Christ, & que sa Croix parut gravée sur son Diadême. En voicy la figure sur l'Etendard dont cét Empereur se servoit dans ses Armées, connu sous le nom de *Labarum*, tel que Justinian nous le represente.



Mais ce qui nous peut faire entrer dans quelque doute de l'Ordre de

Chevalierie, qu'il dit que l'Empereur Constantin le Grand institua à Rome, sous le nom de Chevaliers Angeliques Dorez, sous l'invocation de saint Georges ; c'est l'Histoire qu'il nous raconte de la Lépre dont cét Empereur fut attaqué, & du Baptême qu'il y reçût par les mains du Pape saint Sylvestre, qui est une opinion si décriée parmy les sçavans & dont les circonstances sont si fabuleuses. Cét Auteur raconte que Constantin étant tout couvert de Lépre (& ne pouvant recevoir de guerison que par un bain de sang de jeunes enfans, qui étoit le remede que ses Medecins luy avoient ordonné de faire, fut conseillé de recourir au Baptême des Chrêtiens, qui avoit la vertu de le purifier de cette salle & contagieuse maladie) il demanda le Baptême au Pape Sylvestre, qui en fit les Cérémonies avec une pompe digne de l'Empereur de tout le monde. Dans le moment que Constantin reçût les eaux Salutaires de la régeneration Spirituelle, le Ciel s'ouvrit, l'Eglise parut toute remplie de lumiere, & on vît

le Pere Eternel avec ses Anges qui voulut assister à un spectacle si agreable & si avantageux à la Religion Chrêtienne. Ce pieux Empereur eût depuis ce temps-là une vénération si profonde pour le signe Sacré de la Croix, qu'en même temps qu'il donna un Edit favorable aux Chrêtiens, il défendit que d'orénavant on se servit de la Croix pour le supplice de ceux qu'on condamnoit à la mort. Aprés son Baptême il reçût la Croix des mains de saint Sylvestre, non seulement pour servir d'ornement à son auguste Personne, mais encore pour marquer qu'il en devoit être le Défenseur.

C'est à quoy aussi ce grand Empereur s'employa avec beaucoup de zéle, en créant un Ordre Militaire, comme j'ay dit cy-devant, sous le nom de Chevaliers Angeliques Dorez de saint Georges, dont la memoire du Martyre qu'il avoit souffert pour la Religion en Cappadoce sous les Empereurs Dioclétien & Maximien étant encore toute recente, ayant souffert

la mort le vingt-deuxiéme Avril de l'an 305. Constantin donna luy-même le Collier où pendoit un Croix à cinquante Chevaliers, qui étoit le nombre des cinquante Soldats qu'il avoit destinez pour la garde du *Labarum*, lors-qu'on le portoit dans les Armées. Pour le Grand Maître & les Grands Croix de l'Ordre, ils portoient un Collier magnifique composé en chiffres des Lettres du *Labarum*, au bout duquel pendoit une Image de saint Georges perçant le Dragon, dont voicy la figure.



Dans la suite cét Ordre fut mis sous la Regle de saint Basile ; il fut permis aux Chevaliers de se marier, & ils faisoient Vœu d'obéïssance à leur Grand Maître, & promettoient de défendre la Religion des attaques des Infidéles. Les Papes ont donné de grands Priviléges à cét Ordre, les rendant capables de posseder des biens d'Eglise en commande. Pour y être reçû il falloit faire preuve de quatre degrez de Noblesse, tant du côté paternel que du maternel, à moins que le Grand Maître n'en dispensât pour d'importantes raisons, ce qui arrivoit trés rarement.

Le changement des Empereurs & les troubles que causerent dans l'Eglise les Infidéles & les Hérétiques, donnerent de furieuses atteintes à cét Ordre, qui tomba dans une entiere décadence, pour ne pas dire extinction formelle. Il est vray que la Maison Imperiale des Comnenes l'a toûjours beaucoup honoré, y ayant eû de cette Famille jusqu'à trente-quatre Grands Maîtres ; & pendant qu'elle a tenu

l'Empire d'Orient, elle a toûjours tâché de luy redonner son premier lustre. C'est ce qui fait que Justiniani compte une infinité d'Empereurs, de Rois, de Princes Souverains & d'autres personnes illustres, qui se sont crûs honorez de porter le Collier de cét Ordre. L'Empereur Charles-Quint voulut bien même se déclarer le Chef de cette auguste Milice, dont il donna l'Etendard à son fils naturel Dom Juan d'Autriche, lorsqu'il alla pour combattre contre les Infidéles dans cette fameuse Campagne qu'il fit en 1571. pendant laquelle il donna la Bataille de Lepante, si glorieuse à la Chrêtienté & si fatale aux Mahometans, dont on coula plus de quatre cens Galeres à fond sans celles qu'on prît, plus de trente mille Turcs y ayant perdu la vie. On pourroit encore bien dire des choses sur cét Ordre, si ce Chapitre n'étoit pas déja trop long : on peut consulter là-dessus l'Abbé Justiniani, dans son Traité en Italien des Ordres Militaires & de Chevalerie.

CHAPITRE XXXIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de CHRIST *en Portugal.*



CEt Ordre qui reconnoît pour son Fondateur le Roy de Portugal Denis I. fut fondé en 1318. pour animer sa Noblesse contre les Maures. L'Ordre d'Avis ayant déja dégeneré du zéle de ses premiers Fondateurs, & les Templiers ayant été détruits,

ce Roy qui voyoit à regret les Frontieres du Royaume des Algarbes en proye aux Infidéles, qui massacroient les Chrêtiens jusqu'aux pieds des Autels, ne crût pouvoir rendre un plus grand service à ses peuples, que d'établir un Ordre Militaire sous un nom aussi favorable à la Religion Chrêtienne & aussi terrible au Démon, qu'est celuy de Jesus-Christ, puisque c'est luy qui a détruit le formidable Empire de cét irréconciliable ennemy du salut du genre humain. Le Pape Jean XXII. le confirma, & sa Bulle est datée du quatorziéme Mars de l'an 1319. qui mît ces Chevaliers sous la Regle de saint Benoît, ausquels Alexandre VI. permît depuis de se marier. Ces Chevaliers étoient vétus de noir, & portoient sur la poîtrine une Croix Patriarcale de gueules, chargée d'une autre d'argent.

Les fondemens de cét Ordre ayant été jettez sur la suppression de celuy des Templiers, se trouva dans son origine comblé de grands biens, ce qui luy donna d'abord un grand lustre,

Dom Gilles Martinez fut établi par le Roy le premier Grand Maître de l'Ordre, aprés l'avoir été de celuy de l'Ordre d'Avis, & la premiere Maison fut à Castel Marin ; mais depuis leur siége fut transporté en la ville de Tomar, plus voisine des Maures d'Andalousie & d'Estramadoure, où ils joüirent de tous les Priviléges, Droits, Exemptions & Jurisdictions, dont joüissoient auparavant les Chevaliers du Temple. Le Grand Maître à qui il fut défendu pour luy & ses Successeurs d'aliener en aucune façon le bien de l'Ordre, faisoit le Serment de fidelité entre les mains de l'Abbé d'Alcabaza, comme Vicaire du Souverain Pontife. C'étoit les Chevaliers à qui le Droit de l'élire appartenoit, aussi-bien qu'au Pape celuy de le confirmer.

Cét Ordre rendit dans la suite de grands services aux Rois de Portugal. Car aprés avoir purgé son Etat de la malheureuse engeance Mauresque, par les mémorables Victoires qu'ils remporterent, ils étendirent encore leurs Conquêtes au delà des Mers, & les

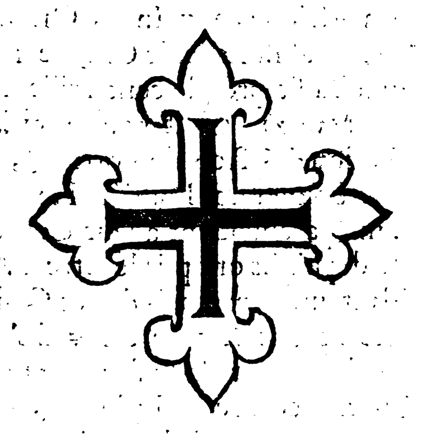
Rois en userent envers eux d'une maniere si genereuse, qu'ils leur abandonnerent en propre les païs conquis en Afrique & les en firent Souverains, exigeant de cette Religion la seule Foy & hommage. Bien davantage, Alphonse V. leur abandonna aussi la Jurisdiction spirituelle sur ces Conquêtes, que Calixte III. confirma l'an 1455. ayant accordé au Grand Prieur de l'Ordre la nomination des Bénéfices simples & des Cures qu'on y avoit créées, avec le pouvoir de se servir des Censures & des autres peines qui sont attachées à la Dignité Episcopale, quand il le jugeroit à propos, pour remettre dans leur devoir les refractaires à ses Ordres. Tout cela joint ensemble rendit cette Religion fort illustre, il falloit beaucoup de crédit pour y être reçû, & avoir auparavant donné des marques de sa bravoure dans les trois années de services qu'on étoit obligé de faire dans les Guerres contre les Infidéles.

Il y avoit dans cét Ordre plus de quatre cens cinquante Commanderies,

dont le revenu annuel montoit à plus de cinq cens mille Ducats. Il étoit composé d'un Grand Maître, des Grands Croix, des Commandeurs, de simples Chevaliers, & des Clercs pour faire l'Office Divin. Ces Commanderies s'étendoient dans le Royaume de Portugal, dans les Algarbes, en Afrique, aux Indes Orientales & au Bresil. La seule Grande Maîtrise possedoit prés de cent mille Ducats de revenu. C'est pourquoy à la sollicitation des Rois de Portugal, Jules III. Souverain Pontife l'unit en 1550. inséparablement à leur Couronne, & depuis ils ont pris le tître d'Administrateurs perpetuels de cét Ordre, comme ils ont fait de celuy d'Avis. L'Etendard dont ils se servoient dans les Guerres contre les Infidéles, étoit composé d'un côté de la Croix de l'Ordre, & de l'autre des Armes de Portugal.

CHAPITRE XXXIV.

Histoire de quelques autres Ordres Militaires, établis dans l'Eglise sous le nom de JESUS-CHRIST.



SAint Dominique si connu par l'Ordre illustre qu'il a établi dans l'Eglise, & qui travaille avec tant d'édification à porter dans toutes les parties du monde la bonne odeur du nom de Jesus-Christ, ne se contenta pas de s'employer

s'employer luy & ses enfans à la conversion des Albigeois, qui s'éleverent dans le douziéme & le treiziéme Siécle, & d'en ramener plusieurs dans le sein de l'Eglise, dont ils s'étoient injustement séparez; mais pour arrêter la violence & la fureur de ces Hérétiques, qui se rendirent si redoutables par les nombreuses Armées qu'ils composerent & dont ils firent la Guerre aux Catholiques, il institua encore un Ordre Militaire, & donna aux Chevaliers qui y furent enrollez, le nom *de Gendarmes de Jesus-Christ, ou de Freres de la Milice de saint Dominique.*

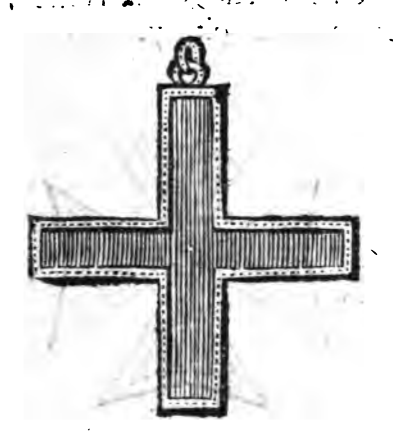
Ces Chevaliers qui consacroient leur vie au service des Autels, & à détruire les ennemis de l'Eglise autant qu'il étoit en leur pouvoir, firent des actions surprenantes en soûtenant les terribles Assauts des Albigeois, dont en plusieurs rencontres aidez du brave Comte de Montfort, ils défirent leurs troupes formidales. Ces Chevaliers suivoient la Regle de saint Augustin, ayant le pouvoir de se marier. Innocent III. reconnoissant les importans

services qu'ils rendoient continuellement à l'Eglise dans la Guerre qu'ils faisoient aux Hérétiques, qui étoient présque toûjours également rebelles à leur Dieu & à leurs Princes légitimes, approuva leur Ordre & leur accorda de grands Priviléges. Leur Grand Maître s'élisoit à la pluralité des voix, & ils portoient sur l'estomach une Croix blanche & noire Fleurdelisée.

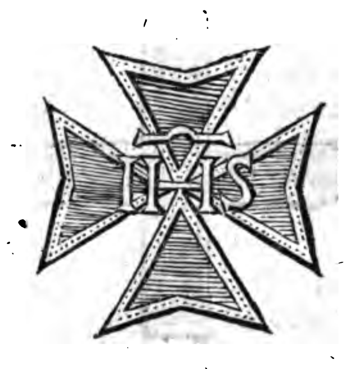
Quoyque cét Ordre semble éteint dans l'Eglise, on ne laisse pas d'en voir encore quelque trace en Espagne, dans le redoutable Tribunal de l'Inquisition, où ceux qui le composent ne laissent pas, sans exposer leur vie, de détruire plus d'Hérétiques que ne pourroient faire des Armées entieres, portant encore sur eux cette Croix, pour la marque de leur souveraine autorité, & de la promesse qu'ils font à l'Eglise de la délivrer de ses ennemis, en poursuivant avec tant de severité les Hérétiques.

Le Pape Jean XXII. tenant son Siége à Avigon, institua aussi l'an 1320. & le quatriéme de son Pontifi-

eat, un Ordre Militaire sous le nom & les heureux auspices de Jesus-Christ. Les Chevaliers faisoient profession de la Regle de saint Augustin, leurs Voeux étoient les mêmes que ceux des Chevaliers de l'Ordre de Christ en Portugal, puisqu'ils devoient s'opposer genereusement à tous les efforts des Infidéles, afin de les rendre vains & inutiles. La marque qui les distinguoit des autres Chevaliers, étoit une Croix rouge ou de gueules, à la bordure d'or. Comme la voicy representée.



Paul V. de l'illustre Famille de Borgheses, institua aussi un Ordre Militaire en 1615. auquel il donna les augustes noms de *Jesus-Maria*. Les Chevaliers qui faisoient un Vœu particulier de prendre les interêts de l'Eglise contre les Hérétiques & les Infidéles, portoient sur l'estomach une Croix d'azur, semblable à celle des Chevaliers de Malthe, à la bordure d'or, & au milieu on voyoit entrelassées ces trois lettres I. H. S. qui dénotent le nom de Jesus-Christ, & dessus est representée une figure, qui est la marque du Manteau de la sainte Vierge. Comme il se voit icy.



Lors qu'on élisoit le Grand Maître de la Religion, le Pape assembloit une Congrégation composée des Grands Croix de l'Ordre, ou des Grands Prieurs, & de quelques Cardinaux, & celuy qui avoit la pluralité des suffrages étoit élû. Le Grand Maître aprés son élection, avoit le pouvoir de faire trois Chevaliers de l'Ordre, à qui il donnoit la Croix; & si celuy dont il l'honoroit ne pouvoit pas faire les mêmes preuves de Noblesse qui se pratiquent dans l'Ordre de Malthe, on le recevoit sous condition de fonder une Commanderie de deux cens écus de rente, dont il avoit la joüissance pendant sa vie, & aprés sa mort elle retournoit à la Religion, & le plus ancien Chevalier en étoit revétu. Quand quelqu'un des trois Chevaliers de Grace venoit à mourir, il étoit encore au pouvoir du Grand Maître de luy en substituer un autre sous les mêmes conditions.

Dans la Fondation de cét Ordre, il étoit porté qu'il seroit composé de trente-trois Grands Prieurs ou Grands

Croix, en l'honneur des trente-trois années que Jesus-Christ avoit vécu pendant qu'il étoit sur la terre, & les charges se donnoient selon le rang de la reception des Chevaliers. On envoyoit ordinairement ces Grands Prieurs pour exercer la Justice dans les Villes de l'Etat Ecclesiastique, à peu prés comme les Intendans qui sont en France, mais ils ne pouvoient connoître que des matieres qui regardoient la Religion, dont l'Ordre reservoit les plus importantes affaires à son Conseil suprême, & à leur retour ils étoient obligez de rendre compte de leur conduite à ce même Tribunal.

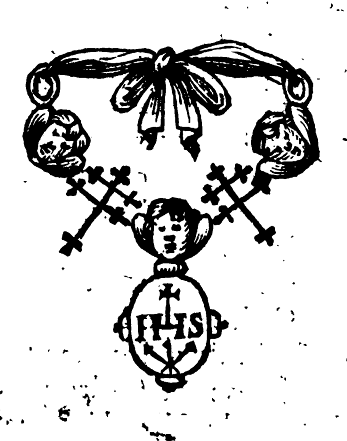
Les Chevaliers qui étoient de l'Etat Ecclesiastique, dont le Pape est le Prince & le Souverain, ne pouvoient être jugez, soit pour les affaires civiles, soit pour les criminelles, que devant le Grand Maître & le Conseil de l'Ordre, dont il étoit le Chef. Mais pour les autres, ils étoient soûmis à la Justice de leur Prince naturel.

Ces mêmes Chevaliers qui dépendoient du Pape, étoient obligez de

ſe rendre à Rome quand il y avoit quelque choſe de conſéquence à réſoudre dans l'Ordre, ou lorſqu'il falloit prendre les interêts de l'Egliſe & la défenſe de l'Etat. Dans le temps de Guerre, les Chevaliers de Grace étoient obligez d'équiper un Cavalier à leurs frais, s'ils étoient ſous la puiſſance & dans les Etats du Pape. Il y a quelques Auteurs qui ont confondu cét Ordre, avec celuy que Jean XX. inſtitua à Avigon.

Nous mettrons encore dans ce Chapitre un Ordre, que Magnus IV. Roy de Suede inſtitua l'an 1334. ſous le nom de Jeſus; cét Ordre portoit encore le nom de Cherubim ou de Seraphim. Le Collier de cét Ordre étoit composé de Cherubins d'or émaillez de rouge, & de Croix Patriarchales ſans émail, en memoire du Siége Patriarchal d'Upſale. Au bout du Collier pendoit une ovale de même émaillée d'azur, avec un Nom de Jeſus en or, & dans la pointe ovale, quatre petits Clouds émaillez de blanc & de noir, pour exprimer la Paſſion de nôtre Sei-

gneur Jesus-Christ, crucifié à l'Arbre de la Croix. C'est ce qu'on pourra facilement concevoir par la figure que voicy.



Ces Chevaliers avoient été établis par ce Prince, pour défendre ses Etats des ravages que des Nations barbares & Infidéles, qui ne pouvoient se contenir dans leur propre païs, ou qui n'y pouvoient subsister, faisoient continuellement. Ils rendirent aussi de grands services à la Religion, en empêchant les Hérétiques d'y semer leurs mauvaises Doctrines. Mais la revolu-

tion qui se fit en Suede, y ayant introduit sur la fin du dernier Siécle la malheureuse Secte de Luther, Charles pere du grand Gustave s'étant rendu le Protecteur de l'Hérésie, abolit cét Ordre en même temps qu'il bannit la Religion Catholique de son Royaume.



CHAPITRE XXXV.

Histoire de l'Ordre Militaire de NÔTRE-DAME DU CHARDON.



LOüis II. troisiéme Duc de Bourbon, & surnommé le Bon, fut un Prince qui n'eût pas moins de magnificence que de bonté ; nous l'allons voir dans les Ordres qu'il institua. C'est une coûtume établie parmy toutes les Nations de temps immemorial, que les amis se donnent les uns aux

autres des Etrênes, se souhaitant une bonne & heureuse année. Ce Prince ayant assemblé à Moulins les principaux Gentilshommes de ses terres le premier jour de l'an 1369. & étant prêt d'aller à la Messe, leur dit que convaincu de leur fidelité & de l'affection qu'ils luy portoient, il leur vouloit faire present d'un Ordre nommé l'Ecu d'Or, qui avoit une bande de Perles, avec ces mots *Allen*, *Allen*, qui signifioient, allons ensemble au service de Dieu, & unissons-nous pour la défense de nôtre païs, & prendre pour devise ce mot, *Esperance*. Les devoirs ausquels s'obligeoient les Chevaliers en recevant l'Ordre étoient de ne point médire l'un de l'autre, de se garder la foy, & de porter beaucoup de respect aux Dames, de ne point permettre que l'on tint de discours qui blessassent la pudeur, & de vivre entr'eux comme freres. Le Duc ayant juré le premier d'observer ces Loix, les Chevaliers se mirent à genoux devant luy, & luy prêterent le serment de fidelité. Philippes des Serpens, qui

étoit un des plus considerables Seigneurs du Bourbonnois, portant la parole pour les autres, luy offrit leurs services, leurs biens & leur vie.

Mais l'année suivante ce bon Prince ayant épousé Anne Dauphine fille unique de Béraut Comte d'Auvergne & Sire de Mercœur, dit le Grand, ou le Camus, il institua l'Ordre des Chevaliers de nôtre-Dame, dit du Chardon. La premiere Ceremonie s'en fit le jour de la Purification de la sainte Vierge en l'Eglise de Moulins. Il étoit composé de vingt-six Chevaliers, qui devoient avoir donné des marques de leur courage & avoir été d'une conduite sans reproche, dont ce Prince & ses successeurs Ducs de Bourbon devoient être Chefs & Souverains. Ces Chevaliers étoient obligez de porter toûjours la Ceinture de velours bleuë Celeste, doublée de satin rouge, brodée d'or, & dessus en même broderie étoit écrit ce mot *Esperance*, elle fermoit à boucle & ardillons de fin or, ébarbillonnez & déchiquetez avec l'émail de verd comme la tête d'un chardon.

Aux

Aux grandes Fêtes, & principalement à celle de la Purification de la sainte Vierge, ce Prince tenoit table ouverte aux Chevaliers, qui pour honorer la solemnité de ces jours consacrez aux Mysteres de Jesus-Christ & de sa sainte Mere, étoient magnifiquement couverts. On les voyoit revêtus d'une longue Soûtane de damas incarnat, ayant les manches larges, ceintes de leur ceinture bleuë. Leur grand Manteau étoit de bleu celeste, doublé de satin rouge, & le grand Collier de l'Ordre de fin or, du poids de dix marcs, fermant à boucle & ardillons d'or par derriere. Il étoit composé de lozanges & de demies à double orle, émaillée de verd, percée à jour, remplies de fleurs de Lys d'or, & du mot *Esperance* en chacune lozange, en lettres capitales, à l'antique. Au bout du Collier pendoit sur l'estomach une Ovale, dans laquelle étoit l'Image de la Vierge Marie entourée d'un Soleil d'or, couronnée de douze étoiles d'argent, ayant un Croissant de même sous ses pieds, & au bout une Tête de Char-

don émaillé de verd. Leurs Chapeaux étoient de velours verd, rebrassez de Pannes de soye cramoisie, sur lesquels étoit l'Ecu d'Or à la devise *Allen Alten*, dont nous avons parlé cy-devant.

Le fameux Bertrand du Guesclin Connêtable de France, allant au Siége du Château du Randon en Gevaudan tenu par les Anglois, passant par Moulins & croyant qu'il étoit de son devoir d'aller saluër le Duc de Bourbon, ce Prince qui connoissoit le merite de ce grand Capitaine, luy fit present d'une Ceinture d'or, & du Collier de son Ordre qu'il luy mît au cou, dont du Guesclin se trouva fort honoré, & luy en fit de trés-humbles remerciemens.

Je diray icy que l'Abbé Justiniani, dans son Traité des Ordres Militaires & de Chevalerie, s'est lourdement trompé, lorsque voulant corriger quelques Auteurs qui avoient fait un Loüis II. Duc de Bourgogne, instituteur de cét Ordre vers l'an 1403. il est tombé luy-même dans une plus grande faute, en attribuant cét établissement à Philippes II. Duc de Bourgogne en 1430.

parce que, dit-il, il n'a point trouvé de Loüis II. Duc de Bourgogne en 1403. sans songer que les autres peuvent s'être trompez, en prenant un Duc de Bourgogne pour un Duc de Bourbon (si pourtant ce n'est pas une faute d'impression qui se soit glissée dans les Auteurs qui ont écrit en Latin, & que Justiniani a pû consulter.)

Les Historiens qui nous ont donné l'Histoire d'Ecosse, rapportent que vers le milieu du huitiéme Siécle, le Roy Achaius qui étoit en Guerre avec les Anglois, ayant acquis l'estime & gagné les bonnes graces de Charlemagne, & fait alliance avec ce grand Conquerant, se sentit si fort & si puissant, qu'il prît ce Chardon & la Ruë pour sa devise, avec ces paroles, *Pour ma défense*, dont on fit un Ordre de Chevalerie dans la suite des temps, sous l'invocation de saint André, Protecteur de ce Royaume.

Nous lisons encore dans les mêmes Auteurs, que pendant la minorité de Jacques II. Roy d'Ecosse, il s'établit encore un Ordre de Chevalerie du

nom du Chardon, ſous la protection du même ſaint André, qu'on dit avoir paru viſiblement dans l'Armée de ce jeune Prince, ſoûtenant ſes interêts contre les Mécontens, qui ſous prétexte du bien public, & pour chaſſer d'auprés de ſa perſonne ceux qui le gouvernoient, avoient levé une puiſſante Armée, & luy faiſoient la Guerre. Mais ces Rebelles ayant été entierement défaits, en reconnoiſſance de cette grande Victoire, on inſtitua l'Ordre du Chardon. Les Chevaliers portoient un Collier d'or, entrelaſſé de fleurs de Chardon, avec cette deviſe, *Nemo me impune Laceſſet*, & au bout du Collier pendoit l'Image de ſaint André tenant entre ſes bras une Croix, qui étoit l'inſtrument glorieux de ſon Martyre. Ces Chevaliers faiſoient le Serment de fidelité entre les mains de leur Prince, & promettoient de ſoûtenir fortement les interêts de la Religion. Le Roy Jacques V. du nom, ayant reçû de l'Empereur Charles-Quint l'Ordre de la Toiſon d'or,

célébroit tous les, ans avec beaucoup de magnificence, la Fête de ſaint André Patron de l'Ordre de la Toiſon d'or & de l'Ordre du Chardon, & de plus, Protecteur du Royaume d'Ecoſſe.



CHAPITRE XXXVI.

Etabliſſement de l'Ordre Militaire de SAINT JEAN-BAPTISTE & de SAINT THOMAS.



LA Noble ville d'Ancone, Ville Epiſcopale & Port de Mer d'Italie, & ſcituée dans l'Etat Eccleſiaſtique, vante parmy ſes antiquitez d'avoir donné naiſſance à un Ordre Militaire, qui portoit le nom de ſaint Jean-Baptiſte & de ſaint Thomas. Le zéle & la pieté de quelques Gentils-

hommes de cette Ville, en commencerent l'établissement par le secours qu'ils donnerent aux pauvres malades, qu'ils reçûrent charitablement, & ausquels on bâtit des Hôpitaux qui se changerent bien-tôt en Commanderies, par les biens qu'on y fit, & les Priviléges que leur donnerent les Souverains Pontifes, qui les ayant élevez à la dignité d'Ordre Militaire de l'Eglise, sous les heureux auspices de saint Jean-Baptiste & de saint Thomas, les obligerent de faire la Guerre aux Bandits, pour faciliter le passage aux Pelerins, que la dévotion portoit à visiter les saints Lieux. On ne sçait point précisément l'année de l'institution de cét Ordre, ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'Alexandre IV. Pape qui monta sur le saint Siége l'an mil deux cens cinquante-quatre, & dont le Regne dura six ans & demi ou environ, l'approuva en donnant aux Chevaliers la Règle de saint Augustin, & pour la marque de leur Dignité, il voulut qu'ils portassent sur l'estomach une Croix rouge ou de gueules, tou-

te ſimple, dans le milieu de laquelle il y avoit une Ovale, qui contenoit les Images de ſaint Jean-Baptiſte & de ſaint Thomas, Patrons de l'Ordre.

Alphonſe X. du nom, dit le Sage, Roy de Caſtille, qui regnoit dans le même temps que le Pape Alexandre, les appella dans ſes Etats pour les défendre des incurſions des Maures, les combla de ſes bienfaits, & l'année mil deux cens quatre-vingt quatre, qui fut celle de ſa mort, il leur laiſſa par ſon Teſtament de grandes richeſſes. Outre l'Approbation qu'Alexandre IV. donna à cét Ordre, il reçût ſa confirmation d'Alexandre V. & de Jean XXII. Mais cét Ordre étant déchû de ſa grandeur & tombant peu à peu, la pluſpart des Chevaliers s'unirent à ceux de Malthe, auſquels ils donnerent leurs biens : les autres qui ne voulurent point de cette union, firent un Ordre particulier ſous le nom ſeul de ſaint Thomas, pratiquerent toûjours la même Regle, & garde-

ſaint Loüis Roy de France, qui conquit le Royaume de Naples & de Sicile ſur Manfroy Fils naturel de Federic II. qui s'étoit injuſtement emparé de ces deux Royaumes, aprés avoir empoiſonné Conrad ſon frere. Cét Uſurpateur s'étant attiré la haine de ſes ſujets & l'inimitié des Papes par ſes violences & ſa tyrannie, fut excommunié par le Pape Urbain IV. qui offrit la Couronne de ces deux Siciles, comme on les nommoit en ce temps-là, à Charles Comte d'Anjou, avec les conditions requiſes de Fief & hommage au Saint Siége & d'un leger tribut, ainſi qu'avoit déja voulu faire Innocent IV. l'an dixiéme de ſon Pontificat. Ce jeune Prince qui avoit l'humeur martiale ne crût pas devoir refuſer un offre ſi avantageux, & ayant levé des troupes conſiderables il ſe mît en chemin pour aller recevoir les Couronnes qu'on luy preſentoit de ſi bonne grace. Mais le Pape Urbain étant mort ſur ces entrefaites, Clement IV. qu'on luy donna pour ſucceſſeur luy confirma la donation de ſon Préde-

cesseur, & le Couronna Roy des deux Siciles dans saint Jean de Latran, avec les cérémonies & les sermens ordinaires de fidelité au Saint Siége. Aprés celà Charles alla presenter la Bataille à Mainfroy, qui fut entierement funeste à ce Tyran, qui y perdit l'honneur, la vie & l'Etat tout ensemble.

Cependant comme cette Conquête, toute glorieuse qu'elle fut à Charles, luy étoit encore disputée par le jeune Conradin Duc de Suaube, fils du feu Roy Conrad & petit fils de l'Empereur Federic II. qui tâchoit d'engager dans son party les Princes d'Allemagne : c'est ce qui l'obligea d'établir un Ordre de Chevalerie l'an 1268. à Messine, ville Capitale du Royaume de Sicile, pour gagner les principaux Seigneurs & se faire un puissant party pour empêcher la révolte des peuples, & pour l'opposer à la puissante Armée que Conradin avoit levée par le moyen de ses amis. Il donna le nom de Croissant à cét Ordre, & le Collier dont il honora les Princes & les Seigneurs qui formoient son auguste

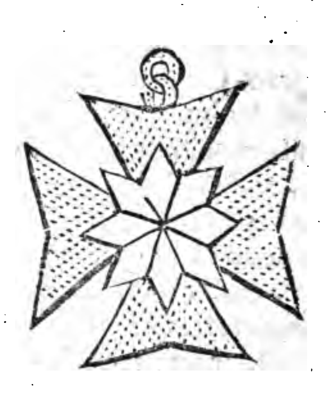
Cour,

Cour, étoit composé d'une Chaîne d'or, entrelassée d'Etoiles & de Fleurs de Lys, * au bout de laquelle pendoit un Croissant, avec ces paroles pour devise *Donec totum impleat.*

Le Pape Clement IV. approuva cét Ordre étant pour lors à Perouse, & luy accorda de grands Privileges, enjoignant aux Chevaliers de prendre hautement les interêts de l'Eglise, de garder l'hôpitalité aux étrangers & Pelerins, & d'avoir beaucoup de charité pour les morts, en leur rendant les pieux devoirs de la sepulture: De plus il leur étoit ordonné d'éviter entr'eux toutes sortes de querelles & de divisions. Pour être reçû dans cét Ordre il falloit faire preuve de Noblesse de quatre degrez du côté paternel, & n'avoir aucun reproche en sa personne ny en sa famille. Cét Ordre qui est tombé avec la Royale maison d'Anjou, a été changé en celuy de l'Etoile, qui subsiste encore en Sicile au rapport de Justiniani. Il ne peut y avoir plus

* Bernard. Justin. ord. c. 36.

de soixante & deux Chevaliers qu'on remplace à mesure qu'ils meurent, & portent au lieu du Collier une Croix d'or sur l'estomach à huit pointes, & au milieu on y voit une Etoile telle qu'on la represente icy.



Ceux qui parlent du second Ordre de Chevalerie nommé le Croissant, en font Auteur René d'Anjou dit le Bon, Roy de Sicile, Duc d'Anjou & Comte de Provence. L'établissement s'en fit le onziéme d'Aoust de l'année 1448. en la ville d'Angers, en l'honneur de saint Maurice, pour la protection de la sainte Eglise & la gloire de

ses Etats. Le Symbole de cét Ordre étoit un Croissant d'or, sur lequel on voyoit écrit en Lettres bleuës *Loz en Croissant*, qui est une espece de Logogrife, voulant dire qu'on acquiert Loz ou Loüange en Croissant en vertu & en gloire. Le nombre des Chevaliers devoit être de cinquante, quelques-uns disent de trente-six, qui portoient sur le bras droit un Croissant d'or émaillé de rouge, au bout duquel pendoient autant de petits Bâtons d'or façonnez en Colomnes, ou de petites Aiguillettes, que les Chevaliers s'étoient trouvez en de genereuses occasions : De sorte que par le nombre de ces petits Bâtons pendans on pouvoit facilement juger de leur valeur & des belles actions qu'ils avoient faites. Les Chevaliers portoient aussi le Manteau de velours cramoisi rouge & le Mantelet de velours blanc, avec la doubleure & Soûtane de même, & au côté droit sous le bras un Croissant d'or pendant à une chaîne de même, attaché sur le haut de la manche, c'étoit-là l'habit de ceremonie. Lors que le Roy Henry d'Anjou

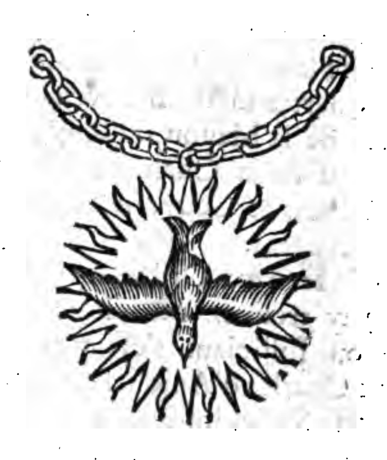
fit cette Institution, il voulut que le Chef se nommât Senateur ou Président, tître qu'il ne voulut jamais prendre par modestie, quoy qu'il fut attaché à sa personne & à celle de ses successeurs; mais il se contenta de celuy de Manutenteur, ou Entreteneur, sous la protection de saint Maurice, comme j'ay déja dit, auquel il voulut attribuer la gloire d'être le Chef de cette Chevalerie. La Régle que ce bon Prince donna à ces Chevaliers consistoit en plusieurs Articles; dont le premier étoit que nul n'y pût être reçû, ny porter les marques de l'Ordre, s'il n'étoit Duc, Prince, Marquis, Comte, Vicomte, ou issu d'ancienne Chevalerie & Gentilhomme de ses quatre lignes, & que sa personne fut sans vilains cas de reproche. L'Assemblée de cét Ordre, qu'on nommoit aussi l'Ordre d'Anjou, se faisoit en l'Eglise de saint Maurice d'Angers. Cét Ordre étoit composé de plusieurs Officiers de consideration, comme d'un Chancelier, & Vice-Chancelier, d'un Tresorier, d'un Greffier & Roy d'Armes. Dans le pre-

mier Chapitre qu'on tint, qui fut celuy de son Institution, on fit Chevaliers de l'Ordre plusieurs Seigneurs des plus illustres & plus anciennes familles d'Anjou, de Provence & de Lorraine, & ceux entr'autres qu'on nomme étoient Jean d'Anjou Duc de Calabre & de Lorraine, fils de René; le Vicomte de saint Ballory, Saladin d'Anglure, Bertrand de Beauveau Grand Maître de la Maison du Roy, René Président de la Chambre des Comptes à Paris & Gouverneur du Château d'Angers.

Voila les deux Ordres du Croissant que j'ay trouvez dans les Auteurs: Mais ou Justiniani s'est trompé en faisant Charles d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, instituteur de cét Ordre (peu d'Auteurs convenant avec luy dans ce fait) ou il a confondu l'Ordre d'Anjou étably par le Roy René avec le premier, puisqu'il y rapporte le nom des mêmes Chevaliers qui furent creés dans le second. Je laisse aux Lecteurs la liberté de porter leur jugement sur cette difficulté.

CHAPITRE XXXVIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de LA COLOMBE.



JEan I. de ce nom, Roy de Castille, croyant qu'il étoit de la grandeur d'un Prince de faire fleurir dans ses Etats le culte de Dieu, en faisant triompher la Religion de ses ennemis, établit pour l'opposer principalement aux ravages des Maures, l'Or-

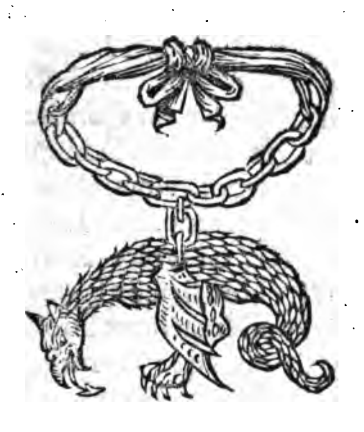
dre Militaire de la Colombe l'an mil trois cens septante-neuf à Segovie. Il y a quelques Historiens Espagnols qui en rapportent l'institution à son fils Henry III. l'an mil trois cens quatre-vingt dix-neuf. Quoyqu'il en soit, l'un des deux fit faire un nombre de Colliers d'or, enchaînez de rayons de Soleil, ondoyez en pointe, & au bout une Colombe émaillée de blanc, les yeux & le bec de gueules. Le jour de la Pentecôte il se para de ce Collier, & en distribua plusieurs à ses Favoris, leur donnant aussi un Livre illuminé, qui contenoit les Statuts de l'Ordre.

Les Statuts les plus remarquables contenus dans ce Livre étoient, que le Simbole de la Colombe, qu'on leur donnoit pour la marque de leur Dignité, signifioit qu'ils devoient toûjours tenir leur Ame dans une grande pureté, qu'ils la devoient tellement purifier, que tous les Jeudis de la Semaine ils reçûssent la sainte Communion. Ils promettoient de garder la foy conjugale envers leurs Epouses,

d'exposer leur vie pour la défense de la Religion, de prendre sous leur protection les Vierges, les Veuves & les Orphelins, & de défendre les Frontieres du Royaume de la fureur des Barbares. Toutes ces Loïx étoient Saintes & faisoient connoître la pieté de ce Roy, mais les esperances des grands biens qu'on attendoit de cét Ordre, s'évanoüirent avec la mort de ce Prince. Ses Successeurs ne s'étant pas beaucoup interessez à sa conservation.

CHAPITRE XXXIX.

Histoire de l'Ordre Militaire du DRAGON RENVERSÉ.



S'Il y a jamais eû Empereur aprés le grand Conftantin à qui la Religion ait eu de particulieres obligations, ç'a été fans doute l'Empereur Sigifmond, qui établit dont l'Allemagne l'Ordre du Dragon Vaincu ou Renverfé. Ce grand Prince qui réünit en fa perfonne l'Empire avec les

Royaumes de Bohéme & de Hongrie fut élû par les Allemands aprés avoir dégradé Venceslas son frere, que sa brutalité & ses autres vices avoient rendu indigne de commander à tant de belliqueuses Nations, qui composoient ces grands Etats. Lors qu'il fut monté sur le Trône Imperial, on sçût le grand & glorieux dessein qu'il forma d'assembler un Concile Général, pour remedier au Schisme pernicieux qui regnoit alors dans l'Eglise par les trois prétendans à la Papauté, Jean XXIII. Gregoire XII. & Benoît XIII. qui au lieu de la gouverner, luy étoient un si fâcheux sujet de scandale. Mais quoyque ce mal fut bien grand, il y en avoit encore un plus fâcheux, toute l'Allemagne & la Bohéme étoient infectez de l'Héréſie de Vviclef, que des esprits remuans si inquiets y avoient apportée d'Angleterre. La puissance & l'adresse de Sigismond ayant obligé non-seulement les Princes Chrêtiens qui étoient si divisez à cause des differens partis qu'ils avoient embrassez, mais aussi les trois

Papes : les ayant, dis-je, obligé à terminer ces fâcheuses divisions, en se soûmettant aux décisions d'un Concicile Général, il en fit assembler un dans la ville de Constance, qui commença vers la fin de l'année 1414.

On sçait l'heureux succez qu'eût ce célébre Concile par la déposition des trois prétendans au Pontificat, & par l'éléction unanime de Martin V. on sçait aussi le juste supplice qu'endurerent Jean Hus & Jerôme de Pragues, les deux plus fameux Sectateurs de l'Hérésie de Vviclef, qui furent brûlez tous vifs aprés leur rechûte scandaleuse dans l'Hérésie, & la condamnation des erreurs de ce séditieux Hérésiarque.

Mais cette condamnation n'abatit pas toutes les têtes de ce Serpent, & l'Hérésie ne laissa pas de prendre de fortes racines, & de se rendre redoutable à la Religion par le grand nombre de ses Partisans. De sorte que Sigismond pour achever de détruire ces Hérétiques, qui sembloient même menacer l'Empire, établit dans l'Eglise

un Ordre Militaire, sous le nom du Dragon Renversé.

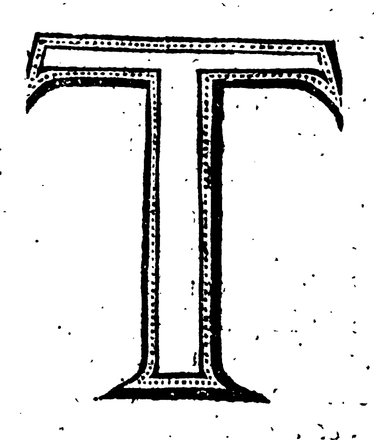
Les Chevaliers de cét Ordre portoient une Croix Fleurdelisée de verd, & aux jours Solemnels le Manteau d'Ecarlate, avec une double Chaîne d'or, au bout de laquelle pendoit un Dragon vaincu, aux Aisles abbatuës, émaillé de diverses couleurs, Simbole des differens artifices dont le Diable & les Hérétiques ses Partisans, se servent pour tromper & séduire les peuples.

Lorsque ce grand Empereur établit cét Ordre, il obligea les Chevaliers de prendre la défense de la Religon Catholique, & à faire une Guerre irréconciliable à ses cruels ennemis, qui faisoient & dans l'Empire & dans la Bohéme de si cruels ravages. Cét exemple porta le pieux & le magnifique Roy d'Aragon Alphonse V. à embrasser cét Ordre & à l'établir dans ses Etats, afin d'y maintenir la Religion Chrêtienne dans son lustre & dans sa splendeur, & d'empêcher l'Hérésie d'y faire aucune Conquête. Cét Ordre s'est aboli dans la suite des temps.

CHAPITRE

CHAPITRE XL.

Histoire des Ordres Militaires de SAINT ANTOINE.



J'Ay peut-être placé cét Ordre hors de son rang, puisqu'il y a plusieurs Auteurs qui disent que son établissement est en Ethiopie dés le quatriéme Siécle ; mais comme cét Ordre est peu connu, & que dans la Hollande il s'en éleva un autre sous le même nom vers l'an mil trois cens quatre-vingt deux,

Nous allons parler en ce lieu de ces deux établissemens.

Dans les premiers Siécles de l'Eglise, la Foy s'étant répanduë en Ethiopie par le Ministere des Apôtres, elle s'y conserva fort long-temps dans sa pureté, & les Empereurs qui gouvernoient ce vaste païs, eurent soin d'empêcher que les Sectes impies ne s'y pussent introduire, sous prétexte de Réforme. Ainsi l'on peut dire que pendant que toutes les autres Nations furent livrées en proye aux extravagances & aux malices des Héresiarques, cét Empire fut comme l'azyle & le capitole de l'Eglise Romaine. Vers l'an 370. un de ces Princes nommé Jean, qui eût beaucoup de pieté & de Religion, & à qui les Empereurs qui luy ont succedé sont redevables du nom de *Preste-Jean* qu'ils portent, eût dessein pour affermir son Trône & pour défendre la Religion Chrêtienne contre ses ennemis, d'établir sous les heureux auspices de nôtre Seigneur Jesus-Christ, un Ordre Militaire, à qui il donna le nom de saint Antoine, Prote-

ɑteur de ce vaste Empire, qui ne compte pas moins que soixante & dix Rois pour ses Tributaires. On donna aux Chevaliers de cét Ordre (qui devoient exposer leur vie pour maintenir l'honneur de la Religion) la Regle de saint Basile, qui commençoit à devenir si fameuse dans l'Orient. De plus, cét Empereur établit encore un Ordre de Religieux, qui devoient porter le même nom, afin qu'ils s'occupassent au service Divin & à la Priere, pendant que les Chevaliers combattroient pour la Foy. Desorte que toutes les Eglises de ce païs-là, sont gouvernées par des Religieux de saint Antoine.

Mais ce qui donna un grand lustre à cét Ordre Militaire, ce furent les grands Priviléges que Philippes VII. successeur & fils de Jean, luy accorda, comblant de graces & de biens les Chevaliers, & voulant honorer la Croix de saint Antoine, qu'ils portoient sur l'estomach, d'une bordure d'or.

De plus, ce Prince ordonna que tou-

tes les Familles de ſon Empire, dans leſquelles il ſe trouveroit trois garçons, ſeroient obligées de donner le ſecond à la Religion, ce qui s'obſervoit avec tant d'exactitude & pour ainſi dire de ſeverité, que ſon propre fils & ceux de ſes Succeſſeurs, devoient être ſoûmis à cette Loy, dont les ſeuls enfans des Medecins & des Habitans de l'Iſle de Meroé, devoient être exemptez. Quelques Auteurs rapportent que ſaint Leon le Grand approuva cét Ordre, & depuis le Pape Pie V. luy a donné ſon Approbation par une Bulle authentique & remplie de loüanges, pour cét Ordre ſi nombreux & ſi célébre.

La ville de Meroé qu'on dit avoir été bâtie par Cambyſes, & qui eſt ſcituée dans une Iſle formée au milieu du Nil, d'un temps immemorial, eſt la demeure du Grand Maître; le Preſte Jean-Claude l'ayant donnée à la Religion, & un autre Empereur des Abyſſins nommé Alexandre III. confirma cette donation, à condition que l'Abbé de ſaint Antoine Général de l'Or-

dre Monastique, y auroit aussi son Siége. Le Conseil du Grand Maître de l'Ordre, est composé de douze Chevaliers & de douze Religieux de saint Antoine; & il y a cela de remarquable dans cét Ordre, que les Religieux & les Chevaliers se succedent alternativement dans la Charge & la Dignité de Grand Maître. Desorte que si celuy qui vient à mourir étoit un membre de l'Ordre Militaire, il doit avoir pour son Successeur un Religieux de l'Ordre Monastique de saint Antoine. Cependant il est défendu par les constitutions, d'y nommer aucun Chevalier ou Moine de la Famille Royale, la Politique l'ayant ainsi voulu, à cause de la puissance extraordinaire du Grand Maître dans l'Etat.

La Cour de ce Chef-d'Ordre est pompeuse & magnifique. Tous les mois il change d'Officiers, & cent Commandeurs de l'Ordre & autant de Freres Servans ou de simples Chevaliers, sont toûjours auprés de sa personne pour luy servir de Gardes. Il

n'y a presque point de Villes dans ce grand Empire où l'on ne voye ou une Commanderie ou un Convent de Religieux, dont le Prieur porte le nom d'Abbé. Les Religieux ne peuvent exceder le nombre de vingt-cinq par chaque Maison, & quand un Chevalier ne peut plus servir la Religion à cause de ses blessures ou de sa vieillesse, on le transfere dans un Convent de ces Moines, dont il prend l'Habit, sans pourtant s'assujettir à toutes leurs Regles.

L'on compte dans cét Ordre de trois sortes de Chevaliers, les premiers ce sont les Commandeurs, qui doivent être pris des Familles Nobles du Royaume; les seconds sont les Freres Servans, qui se divisent encore en deux especes; les premiers sont tirez des Familles qui vivent noblement, & ceux-là s'appliquent à l'étude, & succedent aux Ecclesiastiques qui sont consacrez aux Ministeres des Autels, & qui possedent beaucoup de Bénéfices. Ils ont au dessus deux un Superieur, qu'ils appellent leur Doyen;

& les autres sont ceux qu'on applique aux bas Offices de la Religion, qu'on tire d'entre les Familles qui composent, ce qu'on appelle le Peuple, & celuy qui leur commande, s'appelle Prieur.

Les Vœux de cette Religion qu'on doit observer avec beaucoup de ponctualité, sont de défendre la Foy, de procurer l'avancement de l'Eglise Romaine, dont les Chevaliers reconnoissent le Chef pour leur vray & legitime Pasteur. Ils sont aussi obligez de garder la foy conjugale, & de fournir à leur Empereur trois mille Chevaliers, lors qu'il est contraint de faire la Guerre. Au reste cette Religion possede de grands biens, qu'on fait monter à plus de deux milions, sans parler des Droits qu'elle tire sur les Juifs qui trafiquent dans leur Isle, & sur les Mahometans qui passent pour aller en Pelerinage à la Méque. Lors qu'ils vont à l'Armée, on dit qu'ils portent un Etendard noir, où d'un côté l'on void la Croix de l'Ordre, & de l'autre un Ecusson avec un Lion

rampant qui tient une Croix, & tout au tour on lit ces paroles, *Vicit Leo de Tribu Juda*, qui sont les Armes de l'Empereur des Abyssins. En voicy la representation dans cette figure.



Le second Ordre Militaire de saint Antoine fut institué l'an mil trois cens quatre-vingt deux, par Albert de Baviere Comte de Hainaut, de Hollande & de Zelande, dans le dessein de faire la Guerre au Turc. Mais sa mort éteignit cét Ordre. Ils avoient pourtant autrefois une Eglise dans un Château prés de Mons en Hainaut.

Les Chevaliers portoient un Collier d'or, fait en forme de ceinture d'Hermite, où pendoit au bout un Bâton fait en bequille, avec une Clochette de la maniere qu'on le represente dans les portraits de saint Antoine.



CHAPITRE XLI.

Histoire de l'Ordre Militaire de L'HERMINE, *& de l'Ordre de* L'EPY.



IL y a deux Ordres Militaires de ce nom, instituez par deux differens Princes. L'un est Jean V. du nom Duc de Bretagne, & l'autre Ferdinand le Sage Roy d'Aragon & de Naples. Aprés que Jean V. surnommé le Vaillant eut pacifié son Etat, divisé par les

guerres Civiles, & assuré la Paix au dehors par le Traité de Guerrande, il ne songea plus qu'à le faire refleurir en instituant ou renouvellant, selon quelques Auteurs, l'Ordre Militaire de Bretagne appellé de l'Hermine, en 1365. Les Chevaliers devoient porter un Collier d'or émaillé de blanc, chargé d'Hermines passantes, avec cette devise, *A ma vie*. Les Hermines s'entretenans entrelacées de Chaînons d'or; au bas du Collier pendoit la figure d'une Hermine passante, acollée de la Jartiere de Bretagne, sous une Couronne d'or relevée d'Hermines, à la même devise.

Le second Ordre de l'Hermine fut institué par Ferdinand d'Arragon, aprés avoir chassé Jean Duc de Lorraine qui s'étoit emparé de la Calabre, il se trouva paisible possesseur du Royaume de Naples. Mais il se forma dans ses Etats des Ennemis encore plus dangereux que ceux qu'il en avoit chassez, par la conjuration que fit contre luy le Duc de Sesse Prince de Ressane son parent, pour l'assassiner, mais

son dessein ayant été découvert, les Conjurez furent obligez de prendre la fuite. Ferdinand qui avoit l'ame grande pardonna au Prince de Ressane, & pour laisser une marque de la fidelité que ses Sujets devoient garder à leur Souverain, il institua dans son Royaume vers l'an 1483. l'Ordre Militaire de l'Hermine. Ceux qui en furent honorez portoient un Collier d'or, au bout duquel pendoit une Hermine passante aussi d'or, avec ces paroles pour devise, *Malo mori quam fœdari*, qui signifient, *J'aime mieux mourir que de me salir.* Par cét établissement il donnoit à entendre combien grande devoit être la fidelité d'un sujet envers son Prince, & qu'il devoit plûtôt mourir que de jamais soüiller son ame par aucune trahison ny lâcheté. Les grands Seigneurs du Royaume tinrent à honneur de recevoir le Collier de cét Ordre, & les Chevaliers qu'on y reçût prirent la Regle de saint Basile. Mais le Royaume de Naples étant entré dans la maison d'Autriche, la Grande Maîtrise de l'Ordre de l'Hermine fut aussi unie à la Couronne.

L'Ordre Militaire de l'Epy fut fondé par François I. Duc de Bretagne, surnommé le Bienaimé, fils de Jean VI. dit le Conquerant. Ce Prince qui sçavoit que rien n'étoit plus capable de s'acquerir l'amitié des Grands de ses Etats que de les honorer de quelques marques qui les distinguât de ses autres sujets, & étant bien aise en même temps de renouveller la memoire de son ayeul, le Duc Jean V. dit le Vaillant, érigea cét Ordre, dont il se fit Chef & Grand Maître. Ce Souverain voulut qu'il portât le nom d'Epy, parce que les Chevaliers devoient porter un Collier d'or fait en façon d'une Couronne d'Epics de bled, joints les uns aux autres, & entrelacez en Lacs d'amour. Au bout de ce Collier pendoit à deux chainettes d'or une Hermine, qui est une petite bête blanche, comme on l'a pû remarquer dans la figure précedente, posée sur un gazon d'herbe, au dessous de laquelle étoient ces mots, *A ma vie*, qui étoit la Devise du Duc Jean V. son ayeul. C'est ainsi que ce grand Prince faisoit con-

noître sa vertu & la grandeur de son courage, & quelle étoit la pureté de son ame marquée par la blancheur de l'Hermine. On sçait ce que les Naturalistes disent de cette petite bête, qui craint tant de se soüiller & de perdre sa blancheur, que lors qu'elle est poursuivie par les chasseurs elle aime mieux se laisser tuër que de passer au travers d'un bourbier. Ce Duc fit aussi rebâtir de neuf son Château de l'Hermine, & composa son Ordre de vingt-cinq Chevaliers; qui dans les jours de Cérémonie étoient vêtus de Manteaux de Damas blanc, doublez de Satin incarnat; leur Chaperon étoit de même, sur lequel paroissoit le grand Collier de l'Ordre, composé d'Epics de bled. Quelques Auteurs disent que les Ducs de Bretagne ont établi cet Ordre de l'Epy, pour marquer le grand & loüable soin qu'ils ont pris de rendre leur païs fertile en toutes sortes de grains.

Les Chevaliers suivoient la Regle de saint Augustin, ils étoient obligez de combattre pour la Foy & pour la

défense de la Religion Catholique, d'avoir beaucoup de dévotion au saint Sacrement de l'Autel, de garder la chasteté envers leurs Epouses, & d'être soûmis à leur Grand Maître. Cét Ordre qui fut institué en 1450. a été éteint par la réünion qui s'est faite de cette belle Province à la Couronne de France sous Charles VIII.



CHAPITRE XLII.

Histoire de l'Ordre Militaire de L'OURS, *dit de* SAINT GAL, *en Suisse.*



L'Empereur Federic II. étant venu par devotion à l'Abbaye de ſaint Gal en Suiſſe, pour y accomplir un Vœu qu'il avoit fait, donna de grands biens & en même temps de grands Privileges à ce Monaſtere, en faveur de ſon Abbé & de la Nobleſſe du païs. C'étoit un effet de la recon-

noiſſance & de l'obligation qu'il leur avoit d'avoir pris ſon party pour luy aider à parvenir à l'Empire aprés la dépoſition de l'Empereur Othon IV. Cét Empereur accompagné des Princes & des grands Seigneurs de l'Empire, pour rendre ſon action plus recommandable inſtitua l'Ordre Militaire de l'Ours l'an 1213. en l'honneur de ſaint Urſe, qui étoit un des Soldats de la Legion de Thebes, qui fut martiriſé devant le Temple du Soleil à Soleurre, où le corps y repoſe ſous le grand Autel de l'Egliſe Collegiale, & donna aux principaux Seigneurs de ſa ſuite des Colliers ou Chaînes d'or, au bout deſquelles pendoit un Ours émaillé de noir.

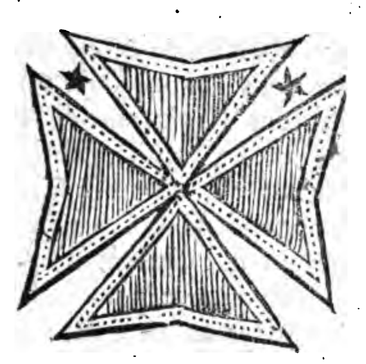
Federic voulut que cét Ordre fut conferé par les Abbez de ſaint Gal, ſuivant la Bulle de ſon inſtitution. Les Chevaliers ſe devoient trouver tous les ans en l'Abbaye de ſaint Gal, à la Solemnité de cét Apôtre d'Allemagne Ecoſſois de Nation, dont la Fête tombe le 16. Octobre : Et ce jour-là ceux qui avoient été déſignez pour être

Chevaliers recevoient le Collier de l'Ordre & s'engageoient par Vœu à défendre l'Eglise contre les Infideles. Cét Ordre a été long-temps en vogue dans les Cantons Suisses, pendant qu'ils vivoient sous la domination de la maison d'Autriche, mais depuis qu'ils se sont érigez en Republique, & que les Forts & les Châteaux des Seigneurs & des Gentilshommes ont été rasez, cét Ordre s'est entierement éteint.



CHAPITRE XLIII.

Histoire de l'Ordre Militaire des Chevaliers de SAINTE MARIE, *dits les* FRERES DE LA JUBILATION.



PEndant que les Princes Chrêtiens faisoient tous leurs efforts à procurer la gloire de l'Eglise par la destruction de ses ennemis, le Démon de son côté ne songeoit qu'à rétablir son Empire, en vomissant de temps en temps de nouveaux Héréfiarques dans le monde, qui infectoient du poison de leurs malheureuses Héréfies, les

plus floriſſans Royaumes de la Chrêtienté. Chaque Siécle n'en produit que trop d'exemples, & ſouvent même ces Chevaliers qui avoient fait Vœu de défendre la Religion, & de ſoûtenir la pureté de leur Foy juſqu'à répandre leur ſang, la trahiſſoient lâchement en ſe laiſſant entraîner au torrent du libertinage & de l'Héréſie, comme nous l'avons déja vû. Ainſi les differens ſentimens de Religion des-uniſſant les Familles entieres, cauſoient ſinon des Guerres Civiles, du moins engendroient des querelles domeſtiques, qui étoient d'une pernicieuſe conſéquence pour la Religion. Ces deſordres firent naître la penſée à un ſaint Evêque de Vincence, connu ſeulement ſous le nom de Barthelemy de l'Ordre de ſaint Dominique, dont le zéle ſe répandoit avec tant d'édification par tous les Royaumes de la Chrêtienté, d'établir en Italie un Ordre Militaire ſous le nom de ſainte Marie, dans le deſſein d'y apporter un prompt & efficace ſecours. Ce fut en 1233. qu'il inſtitua ces Chevaliers ſous

la Regle de saint Augustin, qui étoit aussi celle que saint Dominique avoit donnée à ses enfans. Ils portoient une Soûtane blanche, avec une Croix rouge sur l'estomach, à la bordure d'or, accompagnée de deux Etoiles en chef. Leur Manteau étoit de couleur grise.

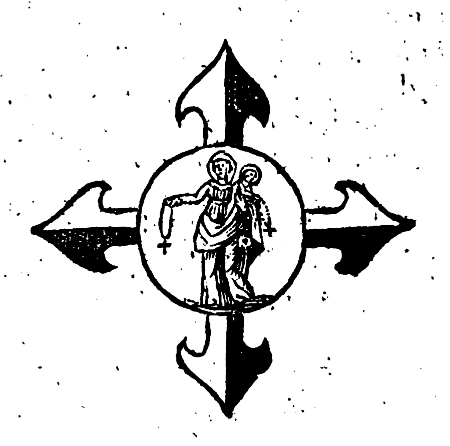
Le Pape Urbain IV. donna son Approbation à cét Ordre en 1261. dont les principales obligations étoient de défendre l'Eglise contre les Infidéles & les Hérétiques, de ne se servir que d'équipages fort simples & sans aucune broderie lors qu'ils étoient obligez de monter à cheval, de garder la foy à leurs Epouses & l'obéissance à leur Grand Maître. De plus, ils faisoient Profession d'avoir un soin particulier des Veuves & des Orphelins, de travailler à mettre la paix dans les Familles & à réconcilier les particuliers. Cét Ordre se répandit beaucoup dans toute l'Italie, & les Chevaliers y possedoient de riches Commanderies, & principalement à Bologne, à Modene, & à Mantouë, & pour être du nombre des Chevaliers, il falloit faire

preuve de Noblesse du côté paternel & maternel. Cét Ordre n'avoit point de Monasteres ny de demeure particuliere pour y renfermer ces Chevaliers, mais chacun d'eux demeuroit en sa maison avec sa Famille. Comme ils joüissoient de toutes les commoditez de la vie, & que dans la suite ils songerent plûtôt à passer le temps dans les plaisirs, qu'à s'acquiter des obligations de leur Ordre, le peuple peu content de cette conduite, les appella par une espece de raillerie & de mépris, les Freres de la Jubilation. Cét Ordre est maintenant éteint.



CHAPITRE XLIV.

Etablissement des Chevaliers de l'Ordre Militaire de NÔTRE-DAME DU ROSAIRE.

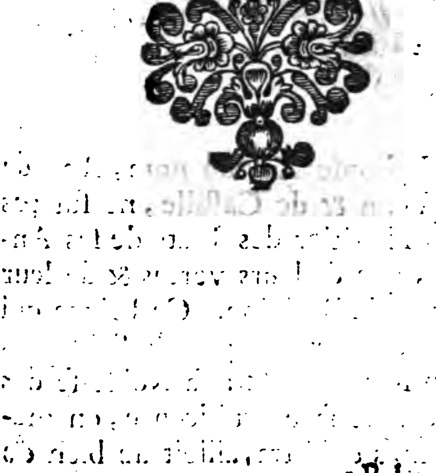


CEt Ordre auquel on a donné le nom de nôtre-Dame du Roſaire, fut inſtitué peu de temps aprés la mort de ſaint Dominique, ſi même l'établiſſement ne s'en fit pas pendant la vie de ce grand Saint, ſi zelé pour la gloi-

re de Dieu & l'anéantissement des Hérétiques. On luy donne pour Fondateur un Archevêque de Tolede nommé Federic, lequel voyant le ravage que les Maures & les Infidéles faisoient dans l'Espagne, conçût le loüable & généreux dessein de leur opposer des personnes illustres par leur naissance & leur Dignité, qui non-seulement pussent garantir son Diocese de leurs incursions, mais allassent aussi les attaquer dans les lieux dont ils s'étoient rendus les maîtres, & les en chasser honteusement. Beaucoup de Noblesse, non-seulement de l'Archevêché de Tolede, mais encore de toute l'Espagne, s'engagea sous les Enseignes de cette Sacrée Milice, & on vît bien-tôt la Province purgée heureusement de cette maudite race si acharnée sur les Chrêtiens. Cét Archevêque avoit donné aux Chevaliers la Regle de saint Dominique, où il avoit ajoûté quelques Statuts particuliers. Nous ne lisons point qu'aucun Souverain Pontife ait approuvé cét Ordre, qui ne dura pas fort long-temps. La marque qui

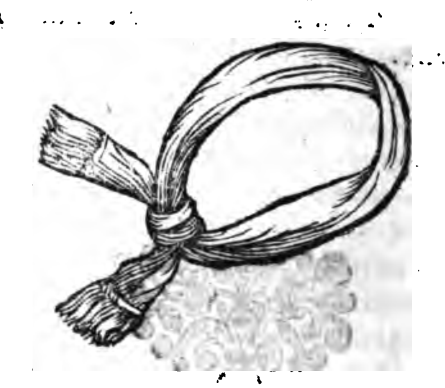
distinguoit

distinguoit les Chevaliers des autres Ordres Militaires de l'Eglise, étoit une Croix, moitié blanche & moitié noire, dont les extrêmitez étoient en forme de Fleur-de-Lys, & au milieu on voyoit dans une Ovale l'Image de la sainte Vierge, qui d'une main soûtenoit son Fils, & de l'autre tenoit un Rosaire.



CHAPITRE XLV.

Histoire de l'Ordre Militaire de la BANDE *ou de l'*ECHARPE.



ALphonse XI. du nom, Roy de Leon & de Castille, ne fut pas moins l'heritier des Etats de ses Ancêtres, que de leurs vertus & de leur zéle pour la Religion. Ce Prince qui voulut donner aux grands Seigneurs de son Royaume & à sa Noblesse des marques de sa magnificence, en même temps qu'il travailloit au bien de

l'Eglise, institua en sa ville de Palence en 1330. d'autres veulent que ce soit en 1318. l'Ordre de la Bande ou de l'Echarpe, dont les Chevaliers portoient un Ruban de soye rouge, large de quatre doigts, en forme d'Echarpe, prenant de l'épaule gauche au dessus du bras droit.

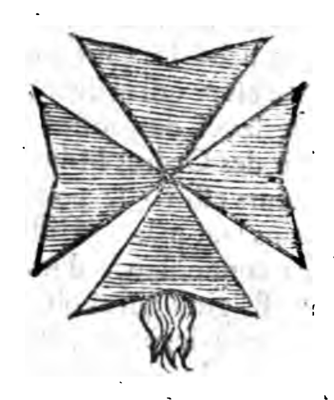
Le premier Chapitre que ce Prince tint de cét Ordre, fut en la ville de Burgos, où il fit vingt Chevaliers, & il n'y avoit que les Cadets des plus Nobles & des plus illustres Familles d'Espagne, qui y fussent reçûs, aprés avoir suivy pendant dix ans la Cour, ou combattu du moins trois fois contre les Maures. Cét Ordre fut d'abord en grande vogue, & Alphonse se fit un plaisir d'élever aux Charges les plus considerables de son Etat, ceux qui étoient honorez de cét Ordre, dont il reçût de grands services dans les Guerres, qu'il luy fallut soûtenir contre les Maures de Grenade. Aussi étoit-ce là une de leurs principales obligations. Ils n'étoient astraints à aucune Regle, ny ne faisoient aucun Vœu, le Roy

exigeant ſeulement de ces Chevaliers le Serment de fidelité. Cét Ordre dans la ſuite des temps a été aboly, & la ſeule memoire qui nous en reſte, ſe voit dans les Armes de quelques Maiſons de Nobleſſe d'Eſpagne, dont les unes ſont chargées de Bandes de gueules, & les autres de Sinople.



CHAPITRE XLVI.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINTE BRIGITTE.



CEtte grande Sainte qui étoit une Princesse de Suede, & à laquelle l'Eglise est redevable d'un Ordre célébre de Religieux & de Religieuses, établit encore vers l'an 1366. un Ordre Militaire en Suede qui portoit son nom. Les Nations barbares qui comme des essains de mouches, sortoient

de la Tartarie & des autres païs circonvoisins, ne faisoient point de courses dans les Royaumes les plus avancez de l'Europe, sans y laisser de tristes marques de leurs passages. C'étoit un torrent impetueux que nulles digues ne pouvoit arrêter. La Pologne, la Suede, le Dannemarck, étoient ordinairement les lieux les plus exposez au pillage, & c'est ce qui obligeoit les Souverains de lever de grosses Armées, & d'établir des Ordres Militaires pour soûtenir leurs efforts & pour les faire rentrer dans leur païs. L'Histoire nous a laissé la connoissance d'un Ordre, que sainte Brigitte qui avoit épousé un puissant Prince de Suede, établit pour resister aux Barbares & pour s'opposer aux Hérétiques. Leurs autres principales obligations étoient d'ensevelir les Morts, de proteger les Veuves, d'assister les Orphelins, & d'avoir soin des Malades dans les Hôpitaux. Cét Ordre possedoit autrefois de grandes richesses & de belles Commanderies en Suede, & le Pape Urbain V. l'avoit approuvé sous la Regle de saint

Augustin, & sous d'autres constitutions qui avoient beaucoup de rapport à celles des Chevaliers de saint Jean de Jerusalem. Mais ce puissant boulevard de la Religion dans la Suede, tomba bien-tôt aprés la mort de cette grande & sainte Princesse, que sa vie Angelique & les Miracles qu'elle fit aprés sa mort, ont fait mettre au rang des Saints. La marque qui distinguoit ces Chevaliers des autres, étoit une Croix d'azur à huit pointes, peu differente de celle des Chevaliers de Malthe, sinon qu'au bas de la Croix pendoit une Langue de feu, Simbole qui leur marquoit l'ardeur de leur Foy pour la Religion Chrêtienne, & de leur charité envers Dieu & envers leur prochain.



CHAPITRE XLVII.

Histoire de l'Ordre Militaire des Chevaliers de L'ETOILE.



QUoyque quelques Auteurs rapportent l'institution de cét Ordre au Roy Robert fils de Hugues Capet, nous suivrons neanmoins le torrent de ceux qui l'attribuent au Roy Jean. Ce Prince dés le commencement de son Regne, s'étant apperçû des factions

que le Roy de Navarre entretenoit en France, sous prétexte que sans aucune formalité de Justice, il avoit fait trencher la tête dans la prison à Raoul dernier Comte d'Eu son Connêtable, convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat. Pour les dissiper, en s'attachant les grands Seigneurs, institua l'Ordre de l'Etoile l'an mil trois cens cinquante & un, ou mil trois cens cinquante-deux; la Cérémonie s'en fit dans la Maison de saint Oüen ou de Clichi, prés de Paris. Pour rendre cét Ordre plus illustre, le Roy Jean voulut qu'il ne fut composé que de trente Chevaliers, dont luy & ses Successeurs Rois de France, devoient être Chefs & Grands Maîtres. Ce Prince donna aux Chevaliers une Chaîne d'or à cinq chaînons entrelassez ensemble, au bout de laquelle pendoit une Etoile d'or à cinq chaînons. On rapporte aussi que la devise de cét Ordre étoit, *Monstrant Regibus Astra viam*, pour marquer que comme l'Etoile avoit guidé les trois Mages, afin de venir adorer

Jesus-Christ en l'étable de Bethléem, ceux qui étoient honorez de cét Ordre devoient prendre nôtre Seigneur pour la Regle de leurs actions, & tendre droit à luy par le moyen de cette Etoile, qu'ils portoient au bout de leur Collier.

Les Chevaliers devoient porter sur le haut de leur Habit, vers l'épaule gauche, une Etoile d'or en broderie, le Manteau de damas blanc, le Mantelet & doubleure de damas incarnat, & la Cotte d'Armes de même. La Cérémonie se faisoit le sixiéme jour de Janvier, auquel les Mages suivirent l'Etoile pour adorer le Sauveur du monde. Outre le Serment de fidelité que les Chevaliers faisoient entre les mains du Grand Maître, ils s'obligeoient de prendre les interêts de la Religion Chrêtienne, de proteger les Veuves, de secourir les miserables, de visiter les Malades & les Prisonniers, & d'ensevelir les Morts. Mais cét Ordre ayant été profané durant la confusion des Guerres Civiles, par le nombre prodigieux de personnes indi-

gnes ausquels on le confera, Loüis XI. en instituant celuy de saint Michel, ou Charles VII. selon quelques Auteurs, le donna au Chevalier du Guet & à ses Archers, qui le portent encore, ou le peuvent porter sur leurs casaques.



CHAPITRE XLVIII.

Histoire des Chevaliers de l'Ordre Militaire de LA NEF, *apellez encore* LES ARGONAUTES DE S. NICOLAS.



POur sçavoir le veritable motif de l'établissement de cét Ordre qui se fit dans le Royaume de Naples par Charles de Duras dans le quatorziéme Siécle ; il faut parler icy en peu de mots de la révolution qui arriva alors dans le Royaume.

Pendant

Pendant qu'Urbain VI. & Clement VII. se disputoient si opiniâtrement le Souverain Pontificat, & que les Princes Chrétiens prenoient chacun leur party selon leurs interêts, Jeanne fille de Charles Duc de Calabre fils de Robert Roy de Naples, petit fils du Roy Charles d'Anjou, frere de saint Loüis, qui en ce temps-là étoit Reine de Naples & Comtesse de Provence, & qui avoit épousé en quatriéme Noppces Othon Duc de Brunsvick; n'ayant trouvé dans Urbain, dont elle avoit pris hautement le party, qu'une extrême ingratitude, se jetta du côté de Clement, dont elle soûtint l'élection, en l'assistant d'hommes & d'argent pour le mettre en possession de la Papauté.

Urbain n'eût pas plûtôt vû que la Reine Jeanne s'étoit déclarée pour Clement, qu'il fulmina contre elle, & se résolut d'investir du Royaume de Naples, comme d'un Fief dévolu au Saint Siége, quelque puissant Prince qui fut capable d'en chasser cette Reine. Pour cét effet il jetta les yeux

sur Charles le jeune Duc de Duras, proche parent de Jeanne, qui malgré les obligations infinies qu'il luy avoit, embrassa avec joye l'occasion que luy offroit le Pape de luy aider à conquerir une Couronne, & en ayant reçû l'Investiture, avec un secours extraordinaire n'eût pas de peine à se rendre Maître du Royaume. Les Napolitains même ayant trahi leur Reine ouvrirent les portes à Charles, qui s'étant rendu sans aucune perte maître de la Ville, obligea enfin la Reine Jeanne, qui s'étoit retirée dans le Château de l'Oeuf, à capituler. Quelque temps aprés Othon son mary ayant été battu & pris prisonnier dans le Combat, Charles se mît en possession du Royaume. Mais dans la crainte qu'il eût que sa fortune ne fut pas bien assurée tandis que cette Princesse vivroit, par la plus barbare action qui fut jamais il l'a fit étrangler, aprés avoir souffert pendant sept ou huit mois toutes les rigueurs d'une trés cruelle captivité.

Ce Barbare avoit épousé Marguerite niéce de la Reine Jeanne, & aprés

avoir conquis, ou plûtôt usurpé son Royaume, il voulut faire Couronner sa femme Reine de Naples. Pour en rendre la Cérémonie plus auguste, on dit qu'il institua un Ordre de Chevalerie, sous les auspices de saint Nicolas, en l'honneur duquel il fit bâtir une magnifique Eglise, & ordonna que tous les ans les Chevaliers s'y trouveroient pour y célébrer la Fête. Cét Ordre dont Charles de Duras se fit le Chef, portoit le nom de la Nef, ou du Navire, & les Chevaliers s'appelloient les Argonautes de saint Nicolas. Ils devoient observer la Regle de saint Basile, & dans les jours Solemnels ils portoient un grand Manteau de damas blanc, & sur leur estomach pendoit le Collier de l'Ordre, composé de doubles Croissans d'argent & de de doubles Coquilles d'or, attachées ensemble avec des chaînons d'or, & au bout pendoit une ovale, dans laquelle il y avoit un Navire équipé d'argent, avec cette devise, *Non Credo Tempori.*

Cét Ordre fut établi l'an 1381. quoy-

que tous les Auteurs n'en conviennent pas, quelques-uns en mettant l'établissement dés l'an 1378. & les autres en 1389. Mais Charles de Duras ayant conquis Naples l'an 1381. il y a plus d'apparence que ce fut dés cette année qu'il se fit Couronner Roy avec la Reine Marguerite sa femme. Ce Prince pour s'affermir dans sa nouvelle Conquête, ne manqua pas d'honorer les plus grands Seigneurs du Royaume de son Collier, & de leur faire prêter le Serment de fidelité dans la Cérémonie de son institution. Les Chevaliers devoient aussi promettre de soûtenir les interêts de l'Eglise, & de prendre le party d'Urbain VI. contre l'Antipape Clement VII. Mais oubliant bien-tôt les bienfaits d'Urbain, il en devint un cruël persecuteur. De plus, ces Chevaliers étoient obligez de mettre la paix dans les Familles, en travaillant à reconcilier les ennemis les uns avec les autres, & de s'aimer aussi comme s'ils avoient été tous freres; desorte que si quelqu'un de ces Chevaliers venoit à avoir de la haine

contre un de ses compagnons, il étoit obligé de luy en faire excuse & de se reconcilier avec luy, autrement on le dépoüilloit avec honte de l'Habit de l'Ordre & de son Collier. Nous ne lisons point qu'aucun Souverain Pontife ait approuvé cét Ordre, que la mort tragique de Charles de Duras fit perir avec luy.

Il y a quelques Auteurs qui attribuent l'institution de cét Ordre à saint Loüis, soit que ce soit le même ou qu'il soit different, il est toûjours vray qu'ils portoient un même Collier. Saint Loüis l'établit dans sa derniere expedition d'Afrique, pour encourager la Noblesse Françoise à s'exposer sur les Mers avec luy, dans le dessein d'aller faire la Guerre aux Infidéles, & de planter dans leur païs la Religion Chrêtienne. Ces Chevaliers s'obligeoient par Serment, de prendre les interêts de l'Eglise, de défendre les Veuves, les Orphelins & les Familles oppressées.

CHAPITRE XLIX.

Histoire de l'Ordre des Chevaliers de L'ANNONCIADE.



CEt Ordre qui dans son institution eût un motif bien charnel & que l'amour profane fit naître, a été dans la suite sanctifié par le changement qui y fut fait, par un Prince Religieux & craignant Dieu. Amedée VI. du nom, dit le Verd, Comte de Savoye, ayant reçû de sa Maîtresse un Brasselet fait

de ses cheveux & tressez en lacs d'amour, institua l'Ordre Militaire du Lacs d'amour. La premiere Cérémonie se fit le jour de la Fête de saint Maurice Patron de Savoye ; le vingt-deuxiéme de Septembre de l'année 1355. il composa cét Ordre de quinze Chevaliers, dont luy & ses Successeurs devoient être Chefs Souverains & Grands Maîtres. Le Collier étoit fait de Roses d'or, émaillées de rouge & de blanc, jointes par des Lacs d'amour de soye, entrelassez de ces quatre lettres F. E. R. T. qui selon quelques Auteurs signifioient, *Frappez, Entrez, Rompez Tout*, paroles ou lettres qui étoient la devise des Chevaliers combattant à la Barriere. Au bout du Collier pendoit sur l'estomach une Ovale d'or, émaillée aussi de rouge & de blanc, & dans cette ovale étoit representé saint Maurice à cheval.

Mais depuis Amedée VIII. premier Duc de Savoye, qu'on élût Pape au Concile de Bâle, sous le nom de Felix V. ou selon quelques autres Charles le Bon, consacra cét Ordre à l'amour

Divin, qui avoit uni le Verbe Eternel à nôtre chair, dans le Mystere de l'Incarnation, & en fit l'Ordre de l'Annonciade de la sainte Vierge, dont il mît l'Image au pied du Collier, environnée de quatre Lacs d'amour de soye en façon de Cordeliere, & ce Collier fut chargé de quatre lettres F. E. R. T. ausquelles il donna l'interpretation de la devise d'Amedée IV. dit le Grand, qui avoit fait lever le Siége de Rhodes aux Turcs par sa vaillance, ce qui marqua par ces quatre lettres qu'il prît, & qui signifient, *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, comme nous l'avons déja vû. Ce changement arriva environ l'an 1434.

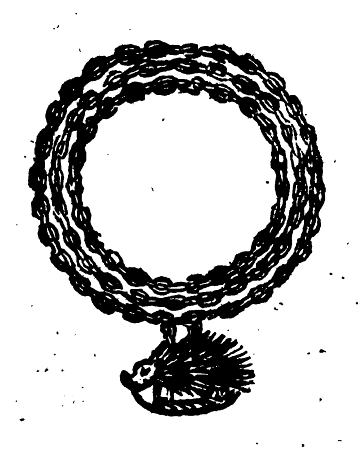
Le grand Collier de l'Ordre que les Chevaliers portent aux Fêtes Solemnelles & dans les Cérémonies publiques, est du poids de deux cens cinquante écus d'or, large de deux doigts & demy, composé de Roses d'or, les unes émaillées de rouge & les autres de blanc, & entr'elles sont des Lacs d'amour d'or, percez à jour, entrelassez de la devise F. E. R. T. en vieilles

lettres capitales, & au bout de la Rose devant l'estomach sortent trois Chaînons d'or, tenant une Ovale clechée en Lacs d'amour, dans laquelle est l'Image de l'Annonciation. Le petit Collier est un Haussecol de deux doigts de large, de fin or, du poids de cent écus, sur lequel est la devise F.E.R.T. en petites lettres Gothiques émaillées de blanc, & devant l'estomach une Ovale pareille à celle du grand Ordre.

Je diray neanmoins que le Sieur Capre qui a donné l'Histoire particuliere de cét Ordre, contredit par des preuves bien convaincantes l'opinion de ceux qui disent qu'Amedée, surnommé le Comte-Verd, l'institua par amourettes; & que ce fut en l'honneur des quinze Mysteres de nôtre Seigneur & de la sainte Vierge, & que pour ce sujet il ne le composa que de quinze Chevaliers, luy compris.

CHAPITRE L.

Histoire de l'Ordre D'ORLEANS, *dit du* PORC-EPIC.



L'Ordre du Porc-Epic fut institué l'an 1393. par Loüis Duc d'Orleans, aux rejoüissances que ce Prince fit à la Solemnité du Baptême de son fils aîné Charles d'Orleans, qui fut pere de Loüis XII. Roy de France. Cét Ordre étoit composé de vingt-

quatre Chevaliers, qui devoient être Nobles de quatre races, & d'un Grand Maître. Leur Habit de Cérémonie étoit un Manteau de velours violet, le Chaperon & le Mantelet d'Hermines; leur Cordon étoit composé d'une Chaîne d'or en tortis, au bout de laquelle pendoit sur l'estomach un Porc-Epic d'or, avec ces paroles pour devise, *Cominus & eminus*, qui veut dire, de prés & de loin.

Les Auteurs qui ont tâché de pénétrer le dessein de ce Prince dans l'institution de son Ordre, nous disent qu'il ne prît le Porc-Epic à autre dessein que pour faire connoître à Jean Duc de Bourgogne son mortel ennemy, qu'il ne manquoit ny de courage ny d'armes pour se défendre, & pour soûtenir toutes ses attaques. Le Porc-Epic est un animal si bien armé, que de prés il pique avec ses pointes, & de loin il lance de petits dards contre les chiens qui le poursuivent, afin de les obliger à quitter leurs prises.

Pour éclaircir ce point de l'Histoire de France à l'occasion de l'institution

de cét Ordre, je diray que Charles VI. s'étant vû obligé à prendre les Armes contre Jean de Montfort Duc de Bretagne, chez lequel Pierre de Craon s'étoit refugié aprés avoir voulu assassiner le Connêtable de Clisson, comme le Roy menoit luy-même son Armée, le Soleil luy donna si fort sur la tête, au sortir du Mans, qu'elle luy tourna tout à coup. De plus par surcroît de disgrace, il arriva que le choc de la Lance du Roy, qu'un de ses Pages laissa tomber sur son casque en s'endormant, joint à la frayeur que luy fit un homme, qui sortant brusquement du Bois, luy vint saisir la bride de son cheval; le trouvant en cette malheureuse disposition, le mirent entierement hors de son sens. Dans cette fâcheuse conjoncture, les Ducs de Berry & de Bourgogne s'étant faits déclarer Régens, donnerent une furieuse jalousie au Duc d'Orleans, qui prétendoit que cét honneur luy fut dû comme frere du Roy, ce qui causa de grands troubles parmy ces Princes. Mais enfin le Duc de Bourgogne ne sçachant point

de

de meilleur moyen pour se conserver l'autorité absoluë, que de faire massacrer celuy qui luy faisoit ombrage, fit tuër le Duc d'Orleans par ses ordres, la nuit du vingt-deuxiéme jour de Novembre mil quatre cens sept.

On dit que cét Ordre s'appelloit aussi du Camail, parce que le Duc d'Orleans en mettant le Collier aux Chevaliers, leur donnoit un Anneau d'or garni d'un Camayeu, ou d'une pierre d'Agathe, sur laquelle on voyoit emprainte la figure du Porc-Epic. Le Roy Loüis XII. son petit fils, étant parvenu à la Couronne aprés la mort de Charles VIII. mort sans enfans, abolit cét Ordre dont il garda la devise.

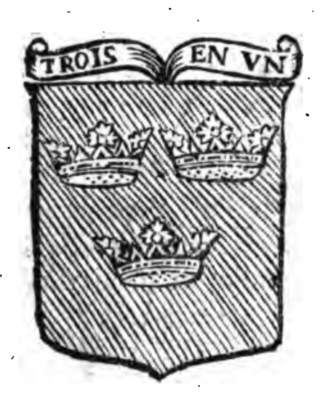
Il ne sera pas inutile de remarquer icy l'erreur de Justiniani, qui voulant réformer quelques Auteurs qui avoient mis l'institution de cét Ordre en mil quatre cens trente par le Roy Charles VI. est tombé luy-même dans une plus grande faute, en attribuant l'établissement de cét Ordre à Charles VII. fils de Charles

VI. parce que, dit-il, Charles VI. étoit mort dés l'année mil quatre cens vingt-deux, ne faisant pas reflexion que quelques Auteurs peuvent s'être trompez dans l'ordre des temps, ou que ce soit des fautes d'impression.



CHAPITRE LI.

Histoire de l'Ordre des Chevaliers des BAINS.



IL y a quelques Auteurs qui assurent que de temps immemorial, il y a eû en Angleterre des Chevaliers des Bains, appellez autrement Chevaliers des Couronnes; mais la plus commune opinion est de ceux qui en attribuent l'institution à Henry IV. Roy d'Angleterre, qui a Regné depuis l'an

1399. jusqu'en 1413. sans pouvoir dire le temps ny l'année dans laquelle cét Ordre a été établi. Cependant Froissart rapporte que Richard II. Roy d'Angleterre, sur lequel Henry IV. usurpa la Couronne dans sa Conquête d'Irlande, fit quatre Ecuyers Chevaliers des Bains. Quoyqu'il en soit, il est certain que cét Ordre doit tout son lustre à Henry de Lancastre IV. de ce nom, qui fit jusqu'au nombre de quarante-six Chevaliers des Bains, qui devoient porter sur l'épaule gauche un Ecu de soye bleuë Celeste, à trois Couronnes d'or en broderie, & pour devise ces trois paroles, *Trois en Un*, qui marquoient la Foy, l'Esperance & la Charité, trois principales Vertus qui doivent être l'ornement d'un Chevalier Chrêtien.

Ces Chevaliers avant que d'être honorez des Esperons dorez, qui étoient l'ancienne marque de Chevalerie, se mettoient dans le Bain, ensuite ils passoient la nuit en Prieres dans l'Eglise, & Confessoient leurs pechez pour se rendre purs & nets du côté de

l'ame & du corps, & dignes d'aprocher de la personne de leurs Rois, qui ordinairement avant que d'être Sacrez, faisoient Chevaliers des Bains plusieurs Seigneurs de leur Cour, destinez à les servir dans la Cérémonie de leur Couronnement.

Voicy à peu prés les formalitez que l'on observoit dans cette occasion à la veille du Sacre du Roy. On revétoit ces Chevaliers de drap gris cendré; qui étoit l'Habit ordinaire des Hermites; ensuite il alloient à l'Eglise entendre les Vêpres, & le soir ils se mettoient au Bain. Le matin on les éveilloit au bruit des Trompettes & des Tambours, & ayant pris leurs Habits, le Connêtable & le Grand Maréchal d'Angleterre, les appelloient par Ordre & leur faisoient jurer qu'ils aimeroient Dieu sur toutes choses, qu'ils soûtiendroient les interêts de l'Eglise au peril de leur vie, qu'ils respecteroient le Roy, & qu'ils protegeroient les Veuves, les Orphelins & les indéfendus.

Aprés que ces nouveaux Chevaliers

avoient fait le Serment sur les saints Evangiles, on les dépoüilloit de leurs Habits gris, & à la place on les revêtoit d'une Soûtane & d'un grand Manteau d'écarlate, avec le chapeau & l'aigrette blanche en tête. Cela fait ils montoient à cheval pour se rendre au Palais, où le Roy les ceignoit de leur ceinture & leur mettoit l'Epée au côté, & deux anciens Chevaliers leur mettoient par son ordre les Esperons dorez. Ensuite ces nouveaux Chevaliers servoient le Roy à son dîner, & sur les trois heures de relevée, ils alloient à l'Eglise entendre les Vêpres, où ils faisoient à Dieu un sacrifice de leur Epée, en la posant sur l'Autel, qu'ils étoient ensuite obligez de rachepter par une somme d'argent. Ces Chevaliers possedoient autrefois de riches Commanderies en Angleterre; mais la Foy s'étant perduë dans ce grand Royaume par l'infame Apostasie de Henry VIII. il ne s'y est plus conservé aucune trace de cette Religion.

CHAPITRE LII.

Histoire de l'Ordre des Chevaliers de L'AIGLE-BLANC.



CEt Ordre qui eſt en Pologne, fut inſtitué par Uladiſlas V. Roy de Pologne, ſurnommé Lokter, * au Mariage de ſon fils Camiſir, dit le Grand, avec Anne fille de Gedimir Duc de Lituanie Prince Idolâtre, la-

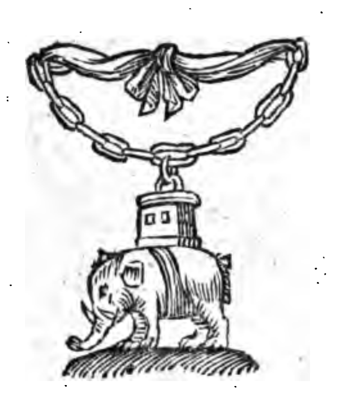
* Mart. Crom. Hiſt. de Polog.

quelle ayant été inſtruite à la Foy Catholique, fut baptiſée par l'Evêque de Cracovie au mois de Février de l'année 1325. & aprés ſon Baptême le Mariage fut celebré. Les Hiſtoriens rapportent qu'un nid d'Aiglons qui fut trouvé par les premiers Rois de Pologne, lorſqu'ils faiſoient creuſer les fondemens de la ville de Gneſne, donna occaſion à Uladiſlaus de prendre l'Aigle pour enſeigne de ſon Ordre. Les Chevaliers portoient un Collier de chaînes d'or à un Aigle, couronné d'argent & pendant ſur l'eſtomach. Ils prêtoient le Serment de fidelité entre les mains du Roy qui étoit Grand Maître de l'Ordre., & ils devoient prendre les interêts de la Religion & combattre les ennemis de la Foy.



CHAPITRE LIII.

Histoire de l'Ordre des Chevaliers de L'ELEPHANT.



LE Danemarc eſt un Royaume ſcitué vers les extremitez du Septentrion, qui a été fertile en Princes feroces & belliqueux, & qui a produit des peuples qui ſont devenus formidables à bien d'autres, par les Provinces & les Etats qu'ils ont de-

ſolez, lors que le trop grand nombre d'hommes ou la ſterilité de leur climat les obligeoit de l'abandonner pour chercher ailleurs quelque meilleur établiſſement. Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux dans leurs courſes fréquentes & rapides, c'eſt que la Religion en ſouffroit beaucoup, parce qu'eux-mêmes n'en avoient pas, & que dans leur pillage ils n'épargnoient ny le Sacré ny le profane. Enfin Dieu ayant changé le cœur de ces Barbares, aprês avoir été inſtruits de nos Saints Miſteres, ils devinrent les Protecteurs de cette même Religion qu'ils avoient profanée par tant d'impietez, & inſtituerent un Ordre qu'ils nommérent de l'Elephant, ſous la protection & l'invocation de la ſainte Vierge Mere de Dieu. Ce fut Chriſtierne I. dit le Riche, Roy de Danemarc, qui l'inſtitua l'an 1478. aux Solemnitez du Mariage de Jean ſon Fils. Les Chevaliers portoient autrefois le Collier d'or composé de deux Croix Patriarchales, au bout duquel pendoit un Elephant émaillé de blanc, le dos chargé

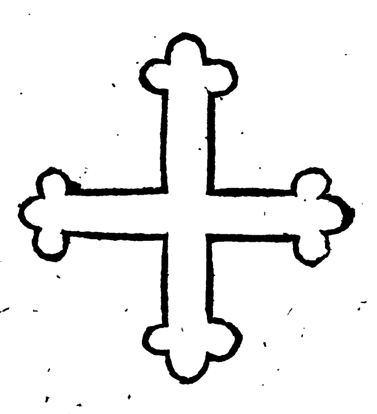
d'un Château d'argent maçonné de sable, & cét animal mis sur une terrasse de Sinople émaillée de fleurs, avec l'image de la sainte Vierge au dessous, environnée d'un Soleil.

* Le premier Chapitre de cét Ordre fut celebré en l'Eglise Metropolitaine de Lunden, l'une des principales villes de ce Royaume, à la Solemnité du Mariage de Christierne, comme j'ay déja dit, avec la Fille d'Ernest Duc de Saxe. Maintenant que la malheureuse secte de Luther a infecté ce grand Royaume de ses erreurs, on a ôté du Collier de l'Ordre l'Image de la sainte Vierge & les Croix Patriarchales, & à leur place on y a mis une Chaîne d'or, & on le nomme simplement l'Ordre de l'Elephant. Les Rois de Danemark, successeurs de Christierne, ne conferent cét Ordre qu'aux Princes & aux Senateurs du païs, le jour de leur Couronnement.

* Crantz. Joan. Mag. Favin.

CHAPITRE LIV.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT MAURICE, *de Savoye.*



CEt Ordre qui a eû autrefois beaucoup de réputation en Savoye, & qui a été uni à celuy de ſaint Lazare, comme nous l'avons remarqué dés le commencement de ce Traité, doit ſon inſtitution à Amedée VIII. premier Duc de Savoye, les autres ne portant avant luy que la qualité de Comtes. Ce

Ce Prince ayant abandonné le gouvernement de ſes Etats à ſes deux enfans, voulut vivre le reſte de ſes jours dans la Solitude, & choiſit un lieu nommé Ripaille pour ſa retraite. Cependant quelques Seigneurs de ſa Cour qui avoient beaucoup d'attachement pour luy, voulurent le ſuivre & paſſer avec luy le reſte de leurs jours, ce qui rendit cette Solitude fort agréable. Pour récompenſer la fidelité & l'amitié de ces genereux Courtiſans, & en même temps pour honorer la mémoire de ſaint Maurice, cét illuſtre & invincible Soldat de Jeſus-Chriſt, il inſtitua l'an 1434. un Ordre Militaire ſous le nom de ce grand Martir, dont les Princes de la Maiſon de Savoye conſervent la Lance & l'Anneau, qui ſont les marques eſſentielles de Chevalerie, & en revétit cette illuſtre Nobleſſe qui compoſoit ſa Cour à Ripaille ſous le nom d'Hermites.

Ce Prince voulut que les Chevaliers de cét Ordre, à qui on donna la Regle de ſaint Auguſtin, fuſſent vétus d'une Soûtane & Chaperon gris,

avec la Ceinture d'or, le Bonnet & les Manches d'un camelot rouge, & sur le Manteau une Croix pommetée de tafetas blanc, celle du Général étoit en broderie d'or.

Le Duc Philippes Emanuel obtint du Pape Gregoire XIII. la réünion de cét Ordre avec celuy de saint Lazare, ce qui se fit en 1572. & ce Pontife veut que ces Chevaliers s'opposent aux Hérétiques, combattent pour la Foy & défendent l'honneur du saint Siége. Il ne leur étoit permis que de se marier une fois, & ne pouvoient épouser de Veuves.



CHAPITRE LV.

Histoire de l'Ordre Militaire du VASE DE LA SAINTE VIERGE *de Nôtre-Dame* DU LIS, *en Aragon.*

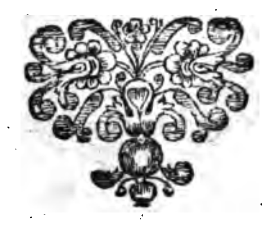


FErdinand Infant de Castille, & depuis Roy d'Aragon, aprés avoir remporté une mémorable Victoire sur les Maures où ils perdirent quinze mille hommes, & avoir conquis sur eux la forte Place d'Antequerra, pour reconnoître le service important que les Grands du Royaume luy

avoient rendu dans cette importante occasion, & pour les animer à entreprendre de plus grandes Conquêtes, institua un nouvel Ordre Militaire en mil quatre cens dix, sous le nom du Vase de la sainte Vierge, dont il les honora: le Collier de cét Ordre étoit composé de Pots à Bouquets pleins de Lis, entrelassez de Grifons, & au bout pendoit une ovale, dans laquelle on voyoit l'Image de la sainte Vierge tenant en sa main son Enfant Jesus.

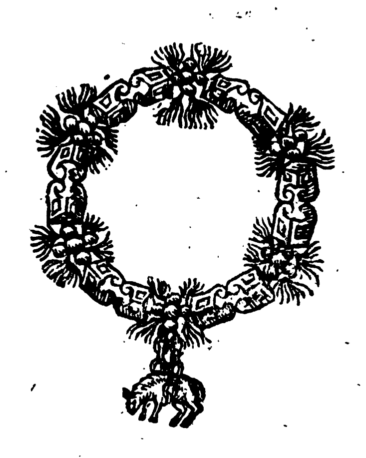
Le premier Chapitre de cét Ordre, fut tenu en l'Eglise de sainte Marie de Medina Del Campo, en laquelle aprés les Cérémonies accoûtumées dans des pareilles magnificences, l'Infant de Castille Ferdinand, fut le premier honoré de cét Ordre; & aprés luy Ruis-Lopez d'Avalos Connêtable de Castille. Ces Chevaliers faisoient Serment de défendre la Foy, & d'exposer leur vie pour chasser les Maures du Royaume; De plus, ils devoient prendre sous leur protection les Veuves, les

indéfendus & les Orphelins. Cét Ordre fut transporté de Castille en Aragon, aprés que Ferdinand en fut devenu Roy, mais il est tombé comme bien d'autres, dont à peine il nous reste quelque mémoire.



CHAPITRE LVI.

Histoire de l'Ordre de LA TOISON D'OR.



PHilippes II. Duc de Bourgogne fut un Prince qui merita ce titre avec beaucoup de justice, & les Flamands furent heureux pendant qu'il les gouverna. La Paix regna presque toûjours dans ses Etats, il secourut les Rois malheureux, & magnifique au-

tant qu'il étoit liberal, il en donna de belles preuves dans l'institution qu'il fit de l'Ordre de la Toison d'Or. Ce fut durant les solemnitez de son mariage avec Isabelle de Portugal fille du Roy Jean, dont les augustes Cérémonies se firent à Bruges en 1429. le dixiéme de Février. Cét Ordre fut d'abord composé de vingt-quatre Chevaliers, Nobles de nom & sans reproches. Depuis, ce Prince l'augmenta jusqu'à trente & un, & ordonna que luy & ses successeurs en seroient les Chefs & les Grands Maîtres. L'Empereur Charles-Quint dans un Chapitre Général qui se tint à Bruxelles l'an 1516. en fixa enfin le nombre à cinquante & un. Mais comme cét Ordre est devenu commun à tous les Princes de la maison d'Autriche, décendus de Marie de Bourgogne fille de Charles le Hardy Duc de Bourgogne, le nombre des Chevaliers s'est beaucoup multiplié. Ceux qui sont honorez de cét Ordre doivent, suivant leurs Statuts, travailler à l'augmentation de la Religion Catholique, à procurer l'hon-

neur & l'avantage de l'Ordre, & à être fideles à leur Prince. Ces Statuts ont été approuvez des Souverains Pontifes Gregoire XIII. & Clement VIII.

Ces Chevaliers portoient au commencement de leur institution un Manteau d'écarlate fourré d'Hermines, avec le Collier d'or émaillé de la Devise du Duc, qui étoit de doubles Fusils entrelacez en forme de BB pour dire Bourgogne, avec des pierres à feu qui jettoient des flâmes, en y ajoûtant ces mots, *Ante ferit quam flamma micet*, qui veulent dire, il frappe avant que la flâme paroisse. Au bout du Collier est la figure d'un Mouton, ou Toison d'Or, pendante sur l'estomach, avec cette devise, *Pretium non vile laborum*. Tous les jours les Chevaliers ne portent au cou qu'un Ruban rouge, & la Toison d'Or attachée au bout.

Outre l'habillement dont je viens de parler, aux jours solemnels les Chevaliers portent une Robe de toile d'argent, un Manteau de velours cramoisi

rouge & le Chaperon de velours violet. Les Auteurs rapportent plusieurs raisons pourquoy Philippes le Bon choisit la Toison d'Or pour en faire le sujet de son sujet. Quelques-uns disent qu'ayant en vûë l'Histoire de la Conquête faite par Jason de la Toison d'Or en Colchos, il vouloit faire connoître les peines & les travaux qu'il y a dans l'acquisition de la vertu, & quel courage & quelle fidelité ses Courtisans devoient faire paroître dans les services qu'ils devoient luy rendre au peril même de leur vie, comme firent les Argonautes, qui suivirent Jason dans l'importante & perilleuse Conquête de la Toison d'Or. D'autres disent que Philippes l'institua en mémoire du grand revenu qu'il retiroit du trafic des Laînes des Païs-Bas, pleins d'excellens pâturages pour la nourriture du bétail à Laîne. Enfin il y a quelques Auteurs qui estiment que ce Duc qui avoit l'ame grande & Noble, établit cét Ordre pour honorer la Victoire du vaillant & célébre Gedeon Chef du peuple de Dieu, lequel avec

trois cens hommes défit une puissante Armée de Madianites, & délivra le peuple d'Israël des malheurs dont il étoit menacé, aprés que ce grand Dieu l'eût asseuré de son secours par le double Miracle de la Toison de Laine, qui la premiere fois fut toute remplie de rosée, pendant que tout le Camp demeura sec, & la seconde fois parut toute seche, la terre d'alentour étant toute trempée d'eau.

Ce grand Prince ayant choisi l'Apôtre saint André pour Protecteur de l'Ordre, a voulu que tous les ans les Chevaliers en fissent la Fête avec beaucoup de solemnité & de magnificence pendant trois jours entiers. Dans le premier ils portoient un Manteau d'écarlate, pour honorer le Martire de ce grand Apôtre. Le second jour ils étoient vétus de noir, & assistoient au service que l'on faisoit pour les Chevaliers décedez pendant l'année. Enfin le troisiéme jour étoit destiné à honorer la sainte Vierge, & les Chevaliers paroissoient vétus de damas blanc pour assister à la Messe Solemnelle que l'on

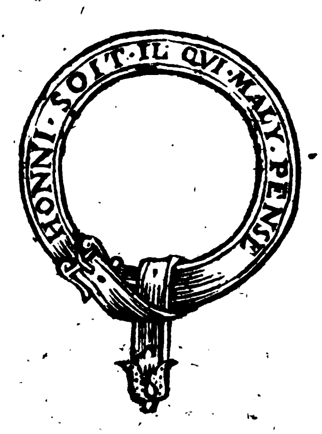
chantoit à ſon honneur, & pour être auſſi le Simbole de la pureté qu'ils devoient faire paroître dans toute leur vie.

Cét Ordre eſt en une ſinguliere eſtime dans la Maiſon d'Autriche, & pour y être admis il faut être Prince ou grand d'Eſpagne, ou avoir merité cét honneur par de grands & ſignalez ſervices rendus à l'Etat.



CHAPITRE LVII.

Histoire de l'Ordre de la JARTIERE.



EDoüard III. du nom, Roy d'Angleterre, qui fut un des plus grands Princes de ſon temps, & qui cauſa tant de maux à la France par les Guerres Civiles qu'il entretint ſi long-temps, inſtitua l'Ordre de la Jartiere bleuë en 1345. ou 1350. comme d'autres l'aſſurent, dont voicy la cauſe qui paroît aſſez

assez bizarre & assez extraordinaire. Ce Prince étant de retour de Flandres où il avoit soûtenu la rebellion de ces peuples contre le Roy de France, sçût que David Roy d'Ecosse allié du François, assiégeoit le Château de Salisbery, Place forte & de conséquence pour la seureté de ses Etats. Il y courut aussi-tôt & ayant chassé l'ennemy, la Comtesse de Salisbery délivrée d'un si prompt danger, vint luy en rendre ses actions de graces; mais ce Prince ne pût voir cette Dame qui étoit extrêmement belle sans en devenir amoureux, & sans en même temps luy témoigner la violence de sa passion, que la grande vertu de la Comtesse rendit inutile. Cependant Edoüard l'aimoit toûjours, & dans un Bal où elle se trouva, ayant laissé tomber sa Jartiere gauche de soye bleuë comme elle dançoit, le Roy la releva incontinent. Cette action si basse & si peu digne de la Majesté d'un grand Prince, fut un sujet de risée aux Courtisans & aux Seigneurs de sa Cour, & de dépit à la Comtesse. Le Roy neanmoins témoigna qu'il n'a-

voit point de mauvais dessein, & dit au langage de ce temps-là, *Honni soit il qui mal y pense*, & fit desslors un serment, que tel qui s'étoit mocqué de cette Jartiere, s'estimeroit heureux d'en porter une de même.

Desslors il forma le dessein d'établir un Ordre, sous le nom de la Jartiere bleuë. Pour cét effet ayant assemblé sa Cour dans le Château de Vindsor, qu'il venoit de faire rebâtir, il institua cét Ordre sous les auspices de saint Georges, que les Anglois reconnoissent pour leur Protecteur, auquel il fit bâtir une magnifique Eglise. Les Chevaliers qui furent alors fixez au nombre de quarante, reçûrent de la main du Roy un Manteau de velours violet doublé de damas blanc, sur lequel il y avoit un Croix rouge dans un Ecu d'argent, avec une Jartiere bleuë couverte d'émail, & attachée à la jambe gauche avec une boucle, les mots *Honni soit il qui mal y pense*, servant de Devise. Depuis l'institution de cét Ordre, quoyque le nom de la Jartiere luy soit demeuré, on a mis ce Ruban

bleu au cou, & au bout l'Image de saint Georges, avec la devise gravée à l'entour.

* On dit que le Roy Henri V. changea le Collier de cét Ordre, qu'il composa de Roses rouges & blanches, entrelassées de nœuds en Lacs d'amour. Mais Jacques VI. Roy d'Ecosse étant parvenu à la Couronne d'Angleterre, changea encore ces Roses en Chardons, qu'il emprunta de l'Ordre d'Ecosse, afin de joindre & d'unir ces deux Ordres avec ces deux Royaumes. Le Roy est le Grand Maître de l'Ordre, & les grands Seigneurs d'Angleterre tiennent pour une des plus grandes marques de l'honneur où ils puissent aspirer, que d'être revétus de ce Cordon. Je diray encore que depuis la révolution qui s'est faite dans ce florissant Royaume au sujet de la Religion, on a changé la Croix de l'Ordre en un Soleil.

* Camdenus.

CHAPITRE LVIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT MICHEL.



IL n'est d'aucune necessité de rapporter icy plusieurs exemples pour nous convaincre que Dieu a toûjours pris sous sa protection singuliere le Royaume de France ; & si pour châtier quelques-uns de ses Princes il a livré quelquefois leurs Etats en proye aux étrangers ou aux Guerres Civiles,

il a sçû les relever glorieusement de leurs pertes, en les rendant victorieux de leurs ennemis; souvent même par des voyes qui tenoient quelque chose du Miracle. Il ne faut que jetter les yeux sur ce qui se passa sous Charles VII. qui à son avenement à la Couronne se vit presque dépoüillé de ses Etats, par la mauvaise volonté de la Reine Isabelle de Baviere sa mere dénaturée, qui avoit fait Couronner Henry VI. Roy d'Angleterre encore enfant, fils de sa fille Catherine, & avoit soûlevé tout le Royaume contre son fils. On sçait le secours imprévû que Dieu luy envoya en la personne d'une jeune Bergere Jeanne d'Arcq, si renommée dans nos Histoires sous le nom de la Pucelle d'Orleans, & qu'elle fit lever le Siege de cette Ville en chassant les Anglois qui la pressoient vivement sous la conduite de deux fameux Generaux le Comte de Suffolk & Talbot. Monstrelet, qui a écrit l'Histoire de France, rapporte que dans la déroute des Anglois devant Orleans, l'Ange saint Michel ap-

parut visiblement combattant pour les François, ce qui fit que Charles eut toûjours beaucoup de dévotion pour ce saint Archange, dont il voulut que l'Image fut mise dans l'un de ses Etendars, comme étant le Gardien & l'Ange tutelaire de la France.

Loüis XI. son fils ne se contenta pas de suivre l'exemple de son pere, il porta encore plus loin sa veneration pour ce grand Protecteur de son Royaume, en établissant un Ordre Militaire & de Chevalerie, auquel il donna le nom de l'Ange saint Michel. Ce Prince, le plus avisé & le plus adroit qui fut jamais, fit cét établissement par un effet de cette Politique qui luy fut si naturelle, & dont il sçût se servir avec tant d'avantage pendant tout le temps de son Régne. Dés son avénement à la Couronne son humeur particuliere & méfiante luy avoit fait éloigner les gens de qualité & de merite, aussi-bien que les Princes, qui prenant le prétexte de l'oppression du peuple, engagerent une infinité de personnes dans leurs Ligues.

Le Comte de Charolois fils aîné de Philippes II. Duc de Bourgogne, fut le premier qui leva le masque, mena jusques aux portes de Paris une puissante Armée, combattit avec avantage celle que Loüis luy voulut opposer à Montlery, & alloit encore porter plus loin ses armes, si Loüis ne se fût avisé de l'entreprendre plûtôt par son adresse que par la force de ses troupes. Il relâcha promptement toutes les choses qu'il crût qui pourroient satisfaire les principaux des Mécontens: Pour les ramener à une bonne Paix, & par le Traité de Conflans, il donna la Normandie à son frere le Duc de Berry, il rendit au Comte de Charolois les Places enlevées en Picardie au Duc de Bourgogne son Pere, il ceda au Duc de Bretagne la Comté d'Estampes & quelques autres avantages considerables, & donna l'Epée de Connêtable au Comte de saint Paul.

Mais comme il avoit l'esprit fort remuant il ne fut pas long-temps sans donner à tous ces Princes de nouveaux sujets de mécontentemens qui le jet-

terent dans de nouveaux embarras. Pour tâcher donc de remettre ses affaires en bon état & s'attacher les grands Seigneurs & les personnes de qualité, & particulierement le Duc de Bretagne François II. à qui il avoit donné de nouveaux sujets de chagrin, il institua l'Ordre de saint Michel à Amboise le premier jour d'Aoust de l'année 1469. Mais le Duc qui refusa son Collier fit connoître qu'il n'étoit nullement dans ses interêts. Loüis ordonna que ses Chevaliers porteroient tous les jours un Collier d'or fait à coquilles, lassée l'une avec l'autre d'un double lacs, assises sur des Chaînettes ou mailles d'or, d'où pend une Médaille dans laquelle la figure de saint Michel seroit emprainte, combattant & foulant aux pieds le Dragon.

Les Statuts de cét Ordre furent compris en soixante-cinq Articles, dont le premier ordonne qu'il y aura trente-six Gentilshommes, dont le Roy sera le Chef & qu'ils quitteront toutes sortes d'autres Ordres, s'ils ne sont Empereurs, Rois ou Ducs. La

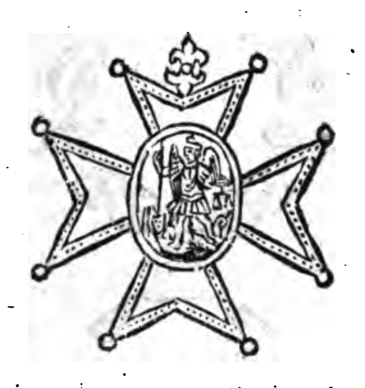
Devise étoit exprimée en ces paroles, *Immensi tremor Oceani*. Pour donner à entendre que peu de temps avant l'institution de cét Ordre les François ayant obtenu sur les Anglois plusieurs Victoires de terre, ils se rendroient aussi autant redoutables sur Mer.

Voicy les noms de ceux qui reçûrent le Collier de l'Ordre dans la premiere promotion qui se fit de ces Chevaliers. Charles Duc de Guyenne frere de Loüis, Jean Duc de Bourbon & d'Auvergne, Loüis de Luxembourg Comte de saint Paul, Connêtable de France. André de Laval Seigneur de Loheac, Maréchal de France; Jean Comte de Sancerre Seigneur de Bueïl, Loüis de Beaumont Seigneur de la Forest & Plessis, Loüis d'Estouteville Seigneur de Torcy, Loüis de Laval Seigneur de Châtillon, Loüis bâtard de Bourbon Admiral de France, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, grand Maître d'Hôtel de France. Jean bâtard d'Armagnac Comte de Comminges & Maréchal de France. George de la Trimoüille

Seigneur de Craon. Gilbert de Chabannes Seigneur de Curton Senéchal de Poitou, & Tenneguy du Chastel Gouverneur de Roussillon & de Sardaigne. Le Roy dans cette premiere Promotion se reserva à remplir dans une autre occasion les Places qui restoient pour accomplir le nombre des trente-six Chevaliers qu'il avoit fixez.

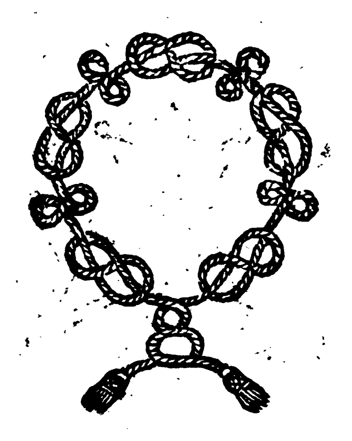
Cét Ordre, dans lequel on recevoit si peu de personnes de la premiere qualité du Royaume, fut en grand honneur sous Loüis XI. & sous les trois autres Rois qui luy succederent, mais les femmes le rendirent venal sous le Regne de Henri II. & la Reine Catherine de Medicis le donnoit à tout le monde dans la vûë de fortifier son party : De sorte que les Seigneurs n'en voulurent plus. Le Roy à present régnant ayant vû le nombre prodigieux de ces Chevaliers qui étoient dans le Royaume, en réduisit le nombre à cent, par sa Déclaration du vingtiéme Avril de l'an 1665. qui devoient faire preuve de leur Noblesse, ce qui rétablit un peu l'honneur de

cét Ordre, tombé depuis long-temps dans le mépris. Les Chevaliers portent sur l'estomach une Croix blanche, & au milieu il y a un saint Michel dépeint, foulant aux pieds le Dragon, comme on le voit icy representé.



CHAPITRE LIX.

Histoire de l'Ordre de LA CORDELIERE.



ANne de Bretagne fille unique & heritiere de François II. du nom, Duc de Bretagne, qui épousa en secondes nôces Charles VIII. Roy de France, & en secondes Loüis XII. étant devenuë veuve de Charles, comme elle avoit l'ame grande & genereuse, voulut à l'imitation des Rois & des Souverains,

Souverains, qui avoient fondé déja tant d'Ordres de Chevalerie, en institua un qu'elle nomma l'Ordre de la Cordeliere. Pour cét effet elle fit faire un Collier entrelaſſé, qu'elle mît à l'entour de ſes Armes en forme d'écharpe, dont la deviſe étoit, *J'ay le Corps délié*, faiſant alluſion au mot Cordeliere, parce que la mort de ſon mary Charles VIII. l'avoit affranchie des Loix & du joug du Mariage. Cét Ordre fut inſtitué vers l'an mil quatre cens quatre-vingt dix-huit.

Enſuite elle fit part de ce Cordon, ou Collier, aux Dames d'honneur de ſa Cour, & aux autres Dames de merite & de qualité de ſes Etats, comme un Simbole qui leur marquoit la maniere chaſte & Sainte, dont elles devoient vivre dans le monde. Pour cette Princeſſe, elle fit de cette Cordeliere l'ornement de ſes Armes, & la fit mettre au tour de ſon Ecu, en memoire des cordes & des liens dont Jeſus-Chriſt fut lié & garroté dans ſa cruelle Paſ-

sion. On sçait assez combien depuis ce temps la Cordeliere s'est renduë commune, & que toutes les Veuves de qualité la mettent à l'entour de leurs Armes.



CHAPITRE LX.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT PIERRE & SAINT PAUL.



L'Église Romaine ayant été enrichie des nombreuses dépoüilles que nos Rois avoient faites sur les Lombards, & plusieurs Empereurs Chrêtiens ayant augmenté considerablement son Domaine, les Souverains Pontifes qui la gouvernent en qualité d'Evêques & de Pasteurs, se sont trou-

vez dans la suite des Siécles des Princes Séculiers, dont les Etats ne cedent en rien, en grandeur, en magnificence, en biens, à beaucoup de grands Rois. C'est ce qui les a obligez de les imiter dans l'institution des Ordres Militaires, pour défendre leurs Etats & pour soûtenir les interêts de la Foy. Nous avons déja vû qu'Alexandre VI. établit l'Ordre Militaire de saint Georges; un autre Pape non moins magnifique & liberal, c'est Leon X. institua en 1520. les Chevaliers de saint Pierre, dont le devoir étoit de faire la Guerre aux Infidéles, de garder & de défendre des courses frequentes des Turcs les côtes maritimes de l'état Ecclesiastique. Cét Ordre Militaire se répandit extrêmement en Italie, jusques-là que l'on y a vû pour une seule fois à Rome jusqu'à quatre cens Chevaliers. Paul III. confirma cét Ordre qui tomba peu à peu, les nouveaux Papes ne s'embarassant pas beaucoup des établissemens de leurs Prédecesseurs, qui y avoient cherché seulement leur gloire & l'honneur de leur Pontificat,

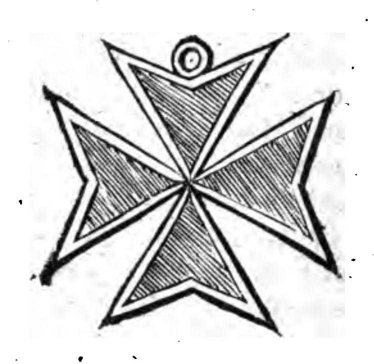
ou ayant eux-mêmes d'autres vûës & d'autres desseins.

En effet, Paul III. qui luy-même avoit approuvé cét Ordre, en établit un autre sous le nom de saint Paul en 1540. ayant fait durant son Pontificat jusqu'au nombre de deux cens Chevaliers. Ainsi les Chevaliers de saint Pierre ayant été réünis avec ceux de la creation du Pape Paul III. il ne se fit plus qu'un seul Ordre de tous les deux, obligez au même service. Ils portoient sur l'estomach une Ovale d'or, dans laquelle étoient les Images de S. Pierre & saint Paul, au bout d'un tortis de chaînons d'or.



CHAPITRE LXI.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT ETIENNE.



LA Maison de Médicis qui dans son commencement étoit si peu de chose, & qui est devenuë si grande par ses alliances & par la faveur des Souverains Pontifes, n'est pas seulement redevable de l'institution de l'Ordre de saint Etienne au grand Cosme de Médicis premier Grand Duc de Florence, puisqu'elle luy doit toute sa

grandeur & son élevation. Ce grand homme que le merite & la fortune éleverent presque à l'envy, étoit fils d'un simple Citoyen de Florence, & n'avoit pour tout bien qu'un petit heritage qui luy fut même long-temps disputé par un de ses proches parens, homme fort agissant & de grand credit. Alexandre de Médicis qui commandoit dans Florence, jeune homme adonné à ses plaisirs, ayant été poignardé dans son lit, les Florentins trouverent à propos de choisir un Prince de la même Maison pour son Successeur, & jetterent les yeux sur Cosme qui étoit à peine âgé de dix-huit ans, & l'ayant rencontré comme il revenoit de la campagne, sans songer à ce que la Providence luy préparoit, ils l'enleverent, & l'ayant porté dans le Palais, ils le reconnurent pour leur Prince.

Ce jeune homme sçût se servir avantageusement des moyens que la fortune luy offroit pour s'avancer dans le monde, & ayant gagné l'esprit des peuples par son adresse & son habileté,

il s'éleva peu à peu à un ſi haut point de grandeur, qu'il ſe rendit Maître de l'Etat, en aboliſſant tous les Droits & toutes les apparences de Republique, dont les Florentins avoient toûjours paru ſi jaloux.

Ainſi heureux dans ſes entrepriſes & Vainqueur de ſes ennemis, il agrandit bien-tôt ſes Etats, & devint le plus riche Prince de toute l'Italie. Mais comme l'eſprit de l'homme naturellement inquiet aſpire toûjours à s'élever, Coſme commençant à s'ennuyer du nom & de la qualité de Duc, qu'il avoit pris aprés ſes Conquêtes, & enflé des grandes proſperitez qui luy étoient arrivées, il voulut ſe faire traiter de Roy. Pour venir à bout de ſon deſſein, il obſerva les inclinations du Pape Pie V. & il s'appliqua entierement à gagner ſon eſtime & ſon amitié par ſa ſoûmiſſion, par ſon zéle pour la Religion, par ſa ſeverité & par ſes recherches exactes contre les Héretiques. Par cette voye il devint bien-tôt ſon ami intime, & il obtint de Sa Saintteté la permiſſion de ſe faire appeller

Grand Duc de Toſcane, tître qui ne luy paroiſſoit pas beaucoup éloigné de celuy de Roy.

Pendant que Coſme de Médicis ſongeoit à s'élever à cette prodigieuſe fortune, il ne ſçût pas moins s'attirer les Grands, que les Peuples par ſes careſſes, ſes bienfaits, & les autres marques de diſtinction dont il les honora. C'eſt ce qui luy fit naître la penſée d'inſtituër à l'exemple des autres Souverains, un Ordre Militaire dans ſes Etats, à qui il donna le nom de ſaint Etienne. Ce fut pour honorer la memoire du ſaint Pape Etienne X. reconnu pour le Titulaire & le Patron de la ville de Florence, dont luy-même avoit été un grand ornement pendant qu'il vivoit, étant frere du Duc de cét Etat, avant que la Souveraineté entrât dans la Maiſon de Médicis.

On ne ſçait pas précíſement l'année de l'inſtitution de cét Ordre, les uns le mettant en 1555. & les autres en 1563. mais la plus commune opinion, eſt de ceux qui le fixent en 1560. Les

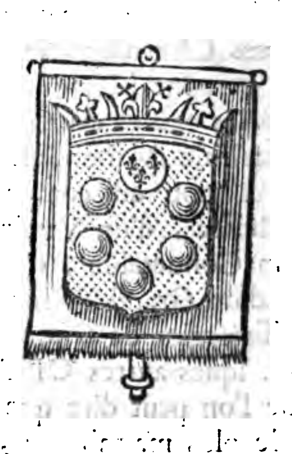
Chevaliers aux Fêtes Solemnelles, portent une Robe longue de camelot blanc, ayant des Paremens rouges, & sur le côté gauche une Croix semblable à celle des Chevaliers de Malthe, de satin rouge cramoisi, à l'Orle d'un galon d'or. Comme cét Ordre est distingué, à l'exemple des Chevaliers de Malthe, en Chevaliers, en Prêtres & en Freres Servans, ces deux derniers portent la Croix differente, sçavoir les Prêtres une Croix de tafetas rouge sans bordure, & les Freres Servans une Croix de saint Antoine.

Les Souverains Pontifes Pie IV. & Pie V. confirmerent cét Ordre par leurs Bulles, dans lesquelles on voit les Statuts que doivent observer les Chevaliers sous la Régle de saint Benoît. Depuis Sixte V. leur accorda de grands Priviléges, entre lesquels celuy de posseder des Bénéfices simples, jusqu'à la concurrence de quatre cens écus de revenu. Ce fut-luy aussi qui confirma le Grand Duc de Toscane pour être, luy & ses Successeurs, Sou-

verain, Chef & Grand Maître de cét Ordre. Les Chevaliers ne font point d'autre Serment que celuy de fidelité envers leur Souverain, avec la promesse de défendre la Religion Chrêtienne contre les Mahometans. Ils ont le pouvoir de se marier.

Pour être admis dans cét Ordre illustre, il faut faire la même preuve de Noblesse que l'on fait à Malthe, & ces Chevaliers sont obligez de servir tant sur Mer que sur Terre, selon les ordres du Grand Duc. Leur principale Maison est à Pise, & leur Religion est composée d'un Grand Maître, d'un Vicaire Général, d'un Connêtable, d'un Grand Amiral, d'un Grand Prieur, Chancelier, Tresorier de Grands Croix, & de quelques autres Officiers. De sorte que l'on peut dire que cét Ordre est le plus magnifique, le plus puissant & le plus riche de toute l'Italie, & qu'il fait un des plus grands ornemens de la Cour du Grand Duc. Durant la Guerre les Chevaliers portent la Croix de l'Ordre sur leurs

cottes d'Armes, qui est de damas ou de camelot blanc. Leur Etendard est de même, où l'on voit d'un côté les Armes de la Religion, & de l'autre celles du Grand Duc, comme on peut voir icy.



CHAPITRE

CHAPITRE LXII.

Etablissement de l'Ordre de LA CROIX DE BOURGOGNE.

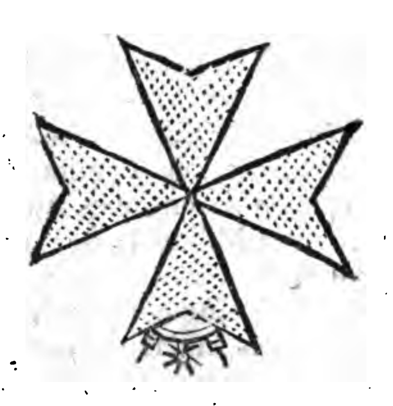


CHarles-Quint qui a été un des plus glorieux Empereurs qui ayent Regné en Allemagne, aprés avoir porté ses Armes Victorieuses jusques dans l'Afrique, où il conquit le Royaume de Thunis, aprés en avoir chassé le fameux Corsaire Barberousse, pour y remettre sur le Trône Muleasses Roy de Barbarie; crût qu'il étoit

de sa grandeur & de sa justice de récompenser la valeur que ses Officiers avoient fait paroître dans cette Conquête, en instituant un Ordre Militaire, auquel il fit porter le nom de la Croix de Bourgogne. Ce magnifique Empereur fit son entrée dans la Ville, portant un Manteau sur lequel étoit brodée en relief la Croix de Bourgogne, avec plusieurs flâmes à l'entour. Il fit plusieurs Chevaliers, ausquels il donna le Collier composé d'une Chaîne d'or, entrelassée de Croix de saint André qui est de Bourgogne, où pendoit un Fusil qui tiroit des Etincelles de Feu d'un Caillou, avec cette inscription, *Barbaria*. Cét Ordre fut institué le jour de la Magdeleine en l'an 1531. & fut suivi d'un magnifique festin pour régaler les nouveaux Chevaliers.

CHAPITRE LXIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de L'EPERON DORÉ, *ou des Chevaliers appellez* LES PIES.



L'Etabliſſement de l'Ordre de l'Eperon Doré eſt fort obſcur, & on ne connoît point le Prince qui l'a établi. Quelques-uns l'attribuent à l'Empereur Conſtantin le Grand, ſans en apporter d'autres preuves que leurs foibles conjectures, qui, diſent-ils,

avoit crées ces Chevaliers pour être sans cesse autour de sa personne pour luy servir de Gardes. Quoyqu'il en soit, il est certain que ces Chevaliers sont fort anciens, & que c'étoient des personnes de condition qui servoient auprés des Empereurs, & qui leurs mettoient les Eperons aux pieds lors qu'ils montoient à cheval. La marque de leur Dignité étoit une Croix d'or qu'ils portoient sur l'estomach, au bout de laquelle pendoit un Eperon.

Pie IV. Souverain Pontife, * suivant l'opinion de quelques Auteurs, reforma cette Milice, & pour rendre son nom illustre, il voulut le leur faire porter, en les faisant nommer les Chevaliers Pies, & leur accorda une infinité de magnifiques Priviléges. La Bulle de leur établissement est de l'année 1559. au mois de Mars, donné en plein Consistoire en presence de plusieurs Cardinaux. Elle fixe le nombre des Chevaliers à trois cens soixante & cinq, qui devoient être réputez Commensaux du Pape, & nourris comme

* Franc. Menen. Joseph Michiel.

les autres Officiers de la Maison. Dés-là qu'une personne étoit aggregé à cét Ordre, il étoit tenu pour Noble, & en même temps sa posterité le devenoit; & de plus ces Chevaliers portoient le tître de Comtes du Sacré Palais. Il n'y avoit presque point de Charge à la Chambre Apostolique à laquelle ils ne pussent aspirer, lors qu'ils s'en étoient rendus capables par l'étude, & dés qu'ils étoient reçûs Chevaliers, ils prenoient la qualité de Notaires Apostoliques. Il étoit en leur puissance de contracter Mariage, & de pouvoir avec cela posseder des Bénéfices jusqu'à la somme de cinq cens écus, sur lesquels on ne pouvoit créer aucune pension.

C'étoit eux qui avoient l'honneur de porter Sa Sainteté dans les Cérémonies publiques & extraordinaires, & Pie IV. leur Fondateur voulut qu'à Rome, & dans tous les autres endroits où il se trouveroit, ils eussent le pas devant les Chevaliers de Malthe & de Livonie, ou de Prusse. Le Pape leur avoit encore accordé beaucoup

d'autres Priviléges, comme d'être exempts de la Jurisdiction des ordinaires, & de relever immediatement du Saint Siége. Par la Bulle de leur institution ils devoient porter dans leur Etendard d'un côté l'Image de saint Ambroise Evêque de Milan & un des quatre Docteurs de l'Eglise, & de l'autre les Armes du Pape régnant, avec la Thiâre & deux Clefs d'or, passez en sautoir derriere l'Ecu, le tout dans deux Médailles d'or, comme on les peut voir icy representées.



De plus ce Pape ce servoit d'eux dans ses plus imporrantes affaires, & lors qu'il envoyoit des Nonces aux tê-

tes Couronnées, il les choisissoit de cét illustre Corps, qui possedoit prés de quatre-vingt mille écus de rentes de ses bienfaits, sans compter les Bénéfices que la pluspart possedoient. Il leur fit encore dans la suite de son Pontificat d'autres biens plus considerables, & augmenta leur nombre qui alla enfin jusqu'à quinze cens. Telle fut la haute élevation de cét Ordre qui sembloit devoir durer long-temps; on vît neanmoins bien-tôt sa décadence, & il perit presque avec la même précipitation qu'il avoit été élevé, par la mort de son Bienfaicteur: Desorte qu'à peine en resta-t'il quelques vestiges peu d'années aprés, tant il est vray que les choses humaines sont sujettes à d'étranges révolutions.

CHAPITRE LXIV.

Histoire de l'Ordre Militaire de NÔTRE-DAME DE LORETTE.



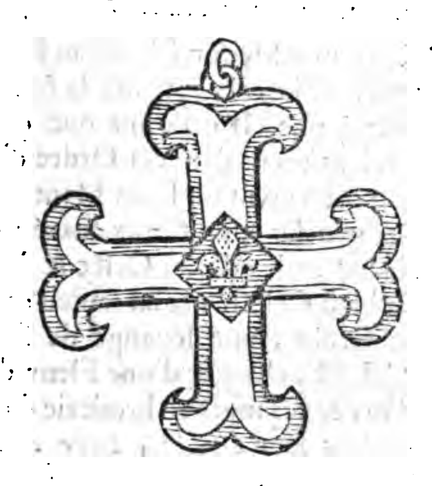
SIxte V. Souverain Pontife, dont la fortune prodigieuse fut un des grands Miracles du dernier Siécle, puisque de simple gardien de Pourceaux, il parvint à la plus haute Dignité de l'Eglise, avoit l'ame extrémement grande. C'est ce qui parut dans

le nombre d'Ouvrages magnifiques dont il embellit la Ville de Rome, & entr'autres par ce prodigieux obelisque qu'il fit ériger dans la place du Vatican, où il employa plus de huit cens ouvriers avec plus soixante chevaux pendant un année entiere, pour le mettre en sa perfection. Jamais Rome n'avoit été si bien policée que durant son Pontificat, ny l'Etat Ecclesiastique si bien gouverné par la punition qu'il fit faire des Bandits, qui le ravageoient auparavant en commettant une infinité de meurtres & de brigandages. Pour ne rien obmettre de la magnificence de ses Prédeceïseurs, il institua aussi à leur imitation un Ordre Militaire, sous le nom de Chevaliers de Nôtre-Dame de Lorette l'an 1587. pour donner des marques de sa pieté & de la dévotion qu'il portoit à la Mere de Dieu, dont on reçoit tant d'effets de son amour & de sa puissance dans la Chapelle qui luy est consacrée à Lorette. Il la combla de beaucoup de biens, & érigea par ses Bulles cette Eglise en Cathedrale. Ce Pape accor-

da de grands Priviléges à cét Ordre, & dans les Sermens qu'ils faisoient, ils s'obligeoient à défendre l'Eglise & à exposer leur vie pour la Foy dans les Guerres qu'ils devoient soûtenir contre les Infidéles. Ils pouvoient, comme les autres Chevaliers dont nous avons parlé dans le Chapitre précedent, posseder des Bénéfices, & ils avoient des revenus fort considerables dans la Romagne ; mais la mort de Sixte V. ruïna entierement cét Ordre, dont il ne reste maintenant aucun vestige en Italie. Les Chevaliers portoient sur l'estomach une Médaille, dans laquelle étoit empreinte l'Image de Nôtre-Dame, tenant sur son bras son Enfant, telle qu'on la revere à Lorette.

CHAPITRE LXV.

Histoire de l'Ordre de LA CHARITÉ CHRESTIENNE.



COmme il n'y a rien de plus juste que de récompenser ceux qui ont prodigué leur vie pour le sevice de l'Etat, & de fournir à leur subsistance lors que leur vieillesse ou leurs blessures les ont rendus incapables de continuër leurs services, Henry III. Roy de

France & de Pologne, instituä l'Ordre de la Charité Chrêtienne, pour de pauvres Capitaines & de pauvres Soldats estropiez au service du Roy & du public. Il leur assigna pour leur entretien des revenus sur les Hôpitaux & les Maladreries de France, & leur donna à Paris une Maison scituée au Fauxbourg saint Marcel, appellée la Charité Chrêtienne. Il ordonna que ceux qui seroient reçûs dans cét Ordre charitable, porteroient sur leurs Manteaux au côté gauche, une Croix ancrée de satin blanc en broderie, Orlée & brodée de bleu Celeste, & au milieu de la même Croix, une lozange de satin bleu Celeste, chargée d'une Fleur-de-Lys d'or, & ces mots en broderie d'or, qui étoient leur devise, *Pour avoir servi fidellement.*

Cette institution étoit belle & digne d'un grand Roy, mais les maux qui affligerent la France sous le Regne de Henry III. firent évanoüir de si beaux projets, & le Roy Henry IV. qui voulut soûtenir ce grand dessein, n'y réüssit pas plus heureusement : Et il falloit qu'un

qu'un Prince auſſi grand, auſſi heureux & auſſi magnifique, que celuy qui occupe maintenant ſi glorieuſement le Trône, employât une partie de ſes ſoins & de ſa charité, pour entretenir ces illuſtres malheureux avec autant de grandeur & de magnificence, qu'il le fait dans le ſuperbe Hôtel de Mars, ſous le nom des Invalides.



CHAPITRE LXVI.

Histoire de l'Ordre du SAINT ESPRIT.



HEnry III. fut plus heureux dans l'établissement qu'il fit en France de l'Ordre du saint Esprit, qui y est en si grand honneur. Ce Prince l'institua pour plusieurs raisons. La premiere, c'est que voyant que celuy de saint Michel fondé par Loüis XI. & qui sous le Regne de quatre Rois avoit

été en si grande estime, étoit tombé dans le mépris depuis les Guerres Civiles, les femmes l'ayant entierement décredité sous le gouvernement & la Regence de Catherine de Médicis; desorte qu'on l'appelloit le Collier à toutes Bêtes, le Roy Henry sans l'aneantir, voulut instituër celuy du saint Esprit, & y unir l'Ordre de saint Michel pour luy redonner quelque éclat. Une autre raison, c'est que ce Prince voyant les differentes factions qui commençoient à se former dans son Etat, & que les grands Seigneurs s'efforçoient de le mettre mal dans l'esprit de ses peuples & de les porter à la revolte, ce qui ne fut que trop justifié par les malheurs & les Guerres Civiles qui ravagerent si long-temps le Royaume, jugea qu'il étoit absolument necessaire pour mieux s'attacher les Grands & les personnes de qualité, d'instituër un Ordre composé de cent Chevaliers, qui ne pouvoient être que Catholiques, & qui se dévoüant par un Serment particulier à sa personne, fortifieroient puissamment son party

contre les mal-intentionnez & les séditieux. Enfin la raison particuliere pour laquelle il fit porter à son Ordre le nom de saint Esprit, c'est que le jour de la Pentecôte, jour consacré par l'Eglise au Mystere de la décente de ce divin Esprit sur les saints Apôtres, luy avoit été trés-heureux par les deux Couronnes qu'il y avoit reçûës, celle de Pologne en 1573. & celle de France l'année d'aprés; & que même, selon le sentiment de quelques-uns, il étoit venu au monde le jour de la Pentecôte.

La premiere Cérémonie en fut faite avec beaucoup de pompe & de magnificence le dernier jour de Decembre 1578. & le premier jour de Janvier de l'an 1579. dans l'Eglise des Augustins de Paris. Le Roy traita pendant deux jours ses nouveaux Chevaliers, & tint Conseil avec eux. Ils étoient tous vétus d'une Barette de velours noir, avec des Chausses & des Pourpoints de toile d'argent, Souliers & Fourreau d'Epée de velours blanc, le grand Manteau de velours noir, bordé à l'entour

de Fleurs-de-Lys d'or, & Langues de Feu entremêlées de même broderie, & des Chiffres du Roy de Fil d'argent, le tout doublé de ſatin orangé, & un Mantelet d'or, au lieu de Chapperon, par deſſus ce grand Manteau, lequel étoit pareillement enrichy de Fleurs-de-Lys, Langues de Feu & Chiffres, comme le grand Manteau. Sur le côté gauche de leurs Manteaux étoit une Croix de velours jaune orangé, faite en forme d'une Croix de Malthe, au milieu de laquelle il y avoit une Colombe figurée en broderie, & aux angles des Rais & des Fleurs-de-Lys d'argent. Le grand Collier de l'Ordre étoit d'or, fait de Fleurs-de-Lys, & trois divers Chiffres entrelaſſez de nœuds. Depuis parmy ces Chiffres Henry IV. y ajoûta l'an 1598. en ſigne des grandes Victoires qu'il avoit gagnées ſur ſes ennemis, des Trophées d'Armes, d'où naiſſent des Flâmes & des Boüillons de Feu, mêlez de la lettre H. couronnée; & maintenant on y voit des L. qui marquent le nom de Loüis. Quelques Auteurs donnent à

cét Ordre pour devise ces paroles, *Duce & auspice*, pour exprimer la protection du saint Esprit.

Les Chevaliers de l'Ordre portent toûjours pour la marque de distinction une Croix d'or émaillée, penduë au cou à un Ruban de couleur bleuë Celeste. Les Statuts de cét Ordre comprennent quatre-vingt treize articles, dans lesquels le nombre des Chevaliers est limité à cent, qui doivent être Nobles de trois races, sans comprendre les Ecclesiastiques, qui sont quatre Cardinaux & autant d'Evêques, avec le Grand Aumônier & les Officiers, sçavoir le Chancelier, le Tresorier, le Greffier & le Roy d'Armes. Henry III. s'en déclara Chef Souverain, & on unit à perpetuité la Grande Maîtrise à la Couronne de France. Il nomma les mêmes Chevaliers Commandeurs, parce qu'il avoit dessein, (à l'exemple des Rois d'Espagne) d'attribuër à chacun d'eux une Commanderie sur les Bénéfices. Mais le Pape ny le Clergé n'y ayant pas voulu consentir, le Roy leur assigna à chacun une pension de

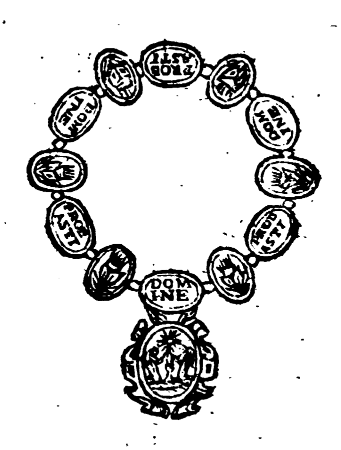
mille écus à prendre sur son épargne.

Il y a plusieurs Historiens qui rapportent que Loüis de Tarente, Roy de Jerusalem & de Sicile & Comte de Provence, mary de la Reine Jeanne I. avoit institué l'an 1353. un Ordre du saint Esprit. On le nommoit aussi au *Droit Desir*, & les Chevaliers portoient sur leurs Armes & sur leurs Habits cette devise, *si Dieux plaît*. Quelques autres ajoûtent un Nœud d'or, lequel devoit être attaché sur l'estomach, comme un témoignage de leur union & de leur amitié; & que le Roy Henry III. revenant de Pologne en France, en passant par Venise on luy fit voir le tître de l'institution de cét Ordre par Loüis de Tarente; & que c'est ce qui luy fit prendre résolution d'en fonder un semblable.



CHAPITRE LXVII.

Histoire de l'Ordre Militaire DU SANG DE JESUS-CHRIST.



ENtre les choses qui rendent la ville de Mantouë illustre & recommandable, il y a trois Gouttes miraculeuses du Sang de nôtre Seigneur Jesus-Christ, qu'on tient par tradition y avoir été apportées par saint Longin, qui perça d'un coup de Lance le Sacré côté de ce divin Redempteur du mon-

de. Cette précieuse & singuliere Relique se garde avec beaucoup de soin dans l'Eglise de saint André. Vincent de Gonzague quatriéme Duc de Mantouë & le second de Montferrat (pour rendre à jamais mémorable l'insigne faveur qu'il avoit reçûë du Ciel de luy avoir confié, aussi-bien qu'à ses Prédecesseurs, un si riche dépôt) institua en 1608. un Ordre Militaire en son honneur, & voulut que ses Chevaliers portassent le nom de Chevaliers du Précieux Sang de Jesus-Christ, dont il se déclara Chef & souverain Grand Maître, & ses Successeurs Ducs de Mantouë aprés luy. La premiere Cérémonie se fit le jour de la Pentecôte de la même année 1608. en la Chapelle du Palais Ducal, où le Cardinal Ferdinand de Mantouë, créa Chevalier le Duc son pere, en luy ceignant l'Epée au côté & luy mettant au cou le Collier de cét Ordre, au nom de la trés-sainte Trinité. Aprés-quoy le Duc Vincent créa quinze autres Chevaliers dans l'Eglise de saint André, qui étoient les personnes les plus

qualifiées de ſes Etats, & qui avoient à leur tête le Prince François de Gonzague, ſon fils aîné. Ce fut dans le temps que l'on faiſoit les magnifiques préparatifs de ſon Mariage avec l'Infante Marguerite de Savoye, ce qui en rendit la Cérémonie beaucoup plus auguſte. Le Pape Paul V. approuva cét Ordre, dont les Statuts ſont amplement rapportez dans ſa Bulle de ſon Approbation. Les principaux ſont, que les Chevaliers doivent expoſer leur vie pour la défenſe de l'Egliſe, de prendre les interêts du Saint Siége, de prêter le Serment de fidelité entre les mains de ſon Souverain, & de proteger les Veuves & les Orphelins. Cét Ordre ne devoit été compoſé que de vingt Chevaliers, dont le Collier eſt compoſé d'Ovales d'or, les unes en long & les autres en large, entrelaſſées enſemble par des annelets cléchez de même. Sur les Ovales en long ſont élevez d'émail blanc ces deux mots, *Domine Probaſti*, & ſur les autres ſont des Flâmes de Feu qui brûlent autour d'un creuſet. Au bout de ce Collier

pend une Ovale, où sont representez deux Anges émaillez selon le naturel, tenant un Ciboire ou Calice Couronné, avec trois Gouttes de Sang & ces mots; *Nihil hoc triste recepto.* Les Chevaliers portent ce Collier dans les grandes Cérémonies, se contentant dans les jours ordinaires de porter une Médaille sur l'estomach.



CHAPITRE LXVIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de LA CONCEPTION.



L'Ordre Militaire de la Conception reconnoît pour ses Fondateurs Ferdinand Duc de Mantouë, Charles de Gonzague Duc de Nevers & Adolphe Comte d'Alla, que le zéle pour la Religion Catholique & la charité pour leur prochain, porterent à l'instituër l'an 1619. Ils voulurent que cét

cét Ordre portât le nom de la Conception de la sainte Vierge, pour honorer sa Conception sans tâche & sans peché, sous l'invocation de l'Archange saint Michel. C'est pourquoy dans l'Etendard qu'ils portent en temps de Guerre, on voit d'un côté une Croix d'azur à la bordure d'or, pareille à celle des Chevaliers de Malthe, & dans le centre de cette Croix, il y a une Image de la sainte Vierge, environnée d'un Soleil plein de rayons, elle foule sous ses pieds la Lune, & elle est Couronnée de douze Etoiles; dont parle saint Jean dans son Apocalypse. De l'autre côté on voit l'Image de saint Michel vétu de blanc, ayant une Epée à sa main, foulant à ses pieds le Dragon infernal. Les Chevaliers portent sur l'estomach cette même Croix, mais avec cette difference, que l'on y voit tout au tour un Cordon blanc de saint François, qui est le Simbole de la Regle qu'ils professent.

Le Pape Urbain VIII. confirma cét Ordre en 1624. & donna luy même la Croix au Duc de Nevers. Les Cheva-

liers étoient obligez dans les Vœux qu'ils faisoient, de défendre les Chrêtiens des incursions des Infidéles & de travailler à leur délivrance lors qu'ils étoient tombez en captivité, de mettre la Paix & d'entretenir l'union entre les Princes Chrêtiens, & d'augmenter la Religion Chrêtienne en détruisant l'Empire de Mahomet.

Le nombre des Chevaliers n'étoit point fixé, & on en faisoit selon les besoins de l'Etat & de la Religion. Le Pape Urbain en confirmant cét Ordre Militaire, leur avoit accordé de grands Priviléges, & quoy qu'ils pûssent se marier, ils ne laissoient pas d'être capables de posseder des Bénéfices à simple Tonsure, pourvû qu'ils n'excedassent pas la somme de neuf cens livres. Cét Ordre qui fut fort illustre dans ses commencemens, fut bien-tôt aboly, & à peine en reste-t'il maintenant en Italie quelque vestige.

CHAPITRE LXIX.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINTE MAGDELAINE.



ON ne peut assez comprendre avec quelle fureur la Noblesse Françoise se portoit autrefois à répandre son sang dans les honteux & funestes combats particuliers, qu'on appelle Duels, qui enlevoient & faisoient perir tant de braves gens, & de plus privoient l'Etat des services considera-

bles qu'ils auroient pû luy rendre en mille fameuses occasions. Desorte qu'au lieu de se procurer une gloire immortelle, en s'acquitant genereusement de leurs devoirs & de leurs obligations envers leur Souverain, ils devenoient & l'opprobre de leur Nation & la honte de leurs Familles, par les supplices ignominieux dont on punissoit leurs injustes & souvent imaginaires ressentimens ; & les victimes infortunées de la vengence de Dieu en mourant dans le crime, l'impieté & l'impenitence finale, lors qu'ils étoient assez malheureux que de perir dans leurs combats.

Ce furent ces vûës qui exciterent le zéle d'un Gentilhomme Breton à établir un Ordre Militaire, dont le Vœu principal étoit de renoncer aux Duels & à toutes les rencontres & querelles particulieres, mettant toute leur gloire à procurer l'honneur de Dieu, le service du Roy & l'avantage du Royaume. Ce Gentilhomme se nommoit Jean Chesnel, Seigneur de la Chappronnaye, qui donna le nom

de Magdelaine à son Ordre, pour apprendre à ceux qui y seroient reçûs, d'imiter la Penitence de cette grande Sainte. Il en proposa le dessein l'an 1614. au Conseil de Loüis XIII. qui l'approuva, & s'étant presenté au Roy avec de certains Habits & une Croix, Sa Majesté le fit Chevalier en luy mettant le Collier au cou, mais son dessein ne réüssit pas à cause de plusieurs difficultez qui se presenterent. Leur Habit étoit de couleur de bleu Celeste, & leur Cordon étoit composé de la lettre M. entrelassée avec L. & A. pour exprimer le nom de Marie Magdelaine, le Roy Loüis & la Reine Anne d'Autriche, unis ensemble avec des doubles Cœurs percez de Fléches en façon de Croix, le Cordon étoit de cramoisi, au bout duquel pendoit une Ovale, où l'on voyoit representez d'un côté Marie Magdelaine & de l'autre saint Loüis, & à l'entour de l'Ovale on lisoit ces paroles pour devise, *l'Amour de Dieu est pacifique.*

Pour ce qui regarde la Croix qu'ils devoient porter sur l'estomach & sur

leur Manteau, elle étoit blanche & Fleurdelisée par trois extrêmitez, le pied posé dans un Croissant, & au milieu on voyoit le visage de sainte Marie Magdelaine. Cette Croix étoit environnée de Palmes ou de Rameaux, pour faire connoître que cét Ordre étoit établi afin d'aller à la Conquête de la Terre Sainte. Il y avoit dans ces Rameaux des Rayons de Soleil & quatre Fleurs-de-Lys, qui marquoient la gloire & l'honneur que la France devoit retirer de ce nouvel Ordre : Ainsi qu'on le peut voir par cette figure.



Les Statuts que les Chevaliers devoient obſerver étoient fort pieux, & outre le Serment qu'ils faiſoient de renoncer aux Duels, aux querelles particulieres & aux meurtres; ils étoient de plus obligez de s'abſtenir des Jeux de hazard, du blaſphême & de garder la foy conjugale. Le Roy leur avoit donné une Maiſon proche Paris, qui devoit contenir jusqu'au nombre de cinq cens Chevaliers, tous diſpoſez à ſervir l'Etat, à défendre la Religion Chrêtienne & à combattre les Infidéles. Mais ce grand projet n'ayant pas réüſſi, comme j'ay déja dit, le Sieur de la Chappronnaye ſe retira dans un Hermitage au bout de la Forêt de Fontainebleau, où il paſſa le reſte de ſes jours dans les penibles & laborieux exercices de la Pénitence, ſous le nom d'Hermite Pacifique de ſainte Marie Magdelaine.

CHAPITRE LXX.

Histoire de la Compagnie des DAMES, *ou des Chevalieres* DE LA VRAYE CROIX.



L'Etabliſſement de cette celebre Compagnie, deſtinée à honorer la vraye Croix, ſe fit l'an 1668. par la pieuſe Imperatrice Doüairiere Eleonor de Gonſague, Veuve de l'Empereur Ferdinand III. à l'occaſion d'un Miracle qui ſe fit dans l'embraſement

du Palais Imperial de Vienne. On sçait que le Comte Nadasti mécontent de l'Empereur, qui luy avoit refusé une Charge de Palatin du Royaume de Hongrie, s'étoit joint au Comte de Serin & à quelques autres Seigneurs pour attenter à la vie de ce Prince, & employa plusieurs moyens qui furent toûjours sans effet. Enfin ce Comte ayant gagné un Charpentier qui travailloit à un nouvel appartement que l'Empereur faisoit faire dans son Palais pour loger l'Imperatrice Doüairiere, ce Charpentier mît le feu au Palais la nuit du deuxiéme de Février de l'an mil six cens soixante & huit. L'Imperatrice Eleonor, aussi-bien que l'Empereur & les Princes qui avoient des apartemens au Palais, furent obligez de se sauver parmy l'horreur des tenebres & des flâmes qui consumerent les riches & précieux meubles qui en faisoient la beauté & l'ornement. Le dessein du Comte étoit de se saisir de la personne de l'Empereur pendant sa fuite ou de le faire assassiner, mais ceux qu'on avoit chargez

d'executer des ordres si barbares, manquerent de courage & de resolution. Quoy que cecy ne soit pas entierement de mon sujet, j'ay été obligé à l'occasion de cét embrasement, d'éclaircir en peu de mots ce point d'Histoire. Parmy cet horrible & épouventable fracas, ce qui rendit la Princesse Eleonor inconsolable fut la perte qu'elle fit d'une riche Cassette, dans laquelle elle conservoit précieusement une petite Croix, faite de deux morceaux du bois de la vraye Croix, qui depuis long-temps étoit dans la maison d'Aûtriche. L'Empereur Leopold en avoit fait present à cette Princesse, & l'Empereur Maximilien I. avoit tant de veneration pour cette précieuse Relique, que soit dans la paix soit dans la guerre, il la portoit toûjours sur luy, & regardoit comme un effet de sa vertu miraculeuse tous les grands avantages qu'il remporta dans les batailles qu'il donna contre ses ennemis.

Pendant que cette Religieuse Imperatrice étoit inconsolable de sa per-

te, Dieu voulut récompenser sa pieté en faisant un Miracle en cette occasion, parce qu'il préserva cette précieuse Croix de cette épouventable incendie, qui dura cinq jours entiers sans qu'on y pût apporter de remede. Lors qu'on cherchoit parmy les ruïnes de ce bel édifice l'or & l'argent qui y avoit été fondu, un Cavalier apperçût la Croix d'or dans laquelle on avoit enchassé le bois de la vraye Croix, qui n'étoit presque aucunement endommagée, le bois Sacré étant demeuré entier sans avoir reçû aucune atteinte du feu. L'heureuse nouvelle qu'il en porta à l'Imperatrice l'a combla d'une joye qu'on ne peut assez exprimer, & pour en marquer à Dieu sa reconnoissance elle institua, sous le bon plaisir de l'Empereur Leopold, une Compagnie de Dames de la premiere qualité de la Cour, sous le tître des DAMES ou des CHEVALIERES DE LA CROIX, dont les obligations étoient d'honorer particulierement la Croix ou Jesus-Christ avoit été attaché pour nos pechez, de procurer sa gloire & son ser-

vice, & de travailler principalement au salut de leur ame.

Pour distinguer les Dames qui étoient reçûës dans cét Ordre, elles devoient porter sur l'estomach au côté gauche une Croix d'or attachée à une corroye noire ou ruban, au milieu de laquelle on voyoit deux Lignes qui regnoient dans le long & dans le travers de la Croix, qui étoient de couleur de bois, pour marquer l'enchassement de la veritable Croix, & aux quatre extrémitez il y avoit quatre Etoiles, & à l'entour quatre Aigles, avec cette devise *Salus & Gloria*, pour marquer à ces Dames qu'elles devoient mettre tout leur salut & toute leur gloire dans la Croix.

L'établissement de ces Dames fut mis sous la protection de la Sainte Vierge & de saint Joseph, & l'Imperatrice Eleonor qui l'avoit fondé en fut déclarée la Presidente & la Superieure. Le Pape Clement y donna son approbation: & par sa Bulle où il releve en termes magnifiques la pieté & le zéle de cette grande Princesse envers

envers Dieu, il accorda aux Dames qui étoient revêtuës de cét Ordre de grands privileges & beaucoup d'Indulgences. Pour le Spirituel le soin en étoit laissé à l'Evêque de Vienne, qui devoit leur prescrire des Regles pour leur conduite & la sanctification de leurs ames.



CHAPITRE LXXI.

Histoire de l'Ordre Militaire de SAINT LOUIS.



NOus ne pouvions mieux finir cét ouvrage qu'en faisant l'Histoire de l'Institution de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, que le Roy établit au mois d'Avril de l'an 1693. Ce grand Prince qui a si justement merité ce nom par une infinité d'actions glorieuses qui luy ont attiré l'envie de

tant de Souverains & de Rois liguez inutilement pour ſa perte ; & qui malgré le nombre formidable de leurs armées non ſeulement a rendus vains tous leurs efforts, mais encore a fait ſur eux de grandes Conquêtes & remporté d'illuſtres Victoires. Ce Prince qui a formé & executé tant de projets d'édifices ſurprenans, a pourvû au ſoulagement de tant de Sujets, à qui l'âge, les bleſſures, ou les grandes dépenſes, avoient ôté le moyen de ſubſiſter dans le monde avec honneur. * Ce Prince enfin qui s'eſt vû ſi bien ſervy de ſes braves Officiers, qui ſe ſont ſignalez par tant d'actions conſiderables de valeur & de courage, dans les Victoires & les Conquêtes dont il a plû à Dieu benir la juſtice de ſes armes, a crû que les récompenſes ordinaires ne ſuffiſant pas à l'affection & à la reconnoiſſance de leurs ſervices, il devoit chercher de nouveaux moyens pour récompenſer leur zéle & leur fidelité. C'eſt dans cette vûë qu'il s'eſt propoſé

* C'eſt le Roy qui parle ainſi dans ſon Edit d'inſtitution de l'Ordre de ſaint Loüis.

d'établir un nouvel Ordre purement Militaire, auquel outre les marques d'honneur exterieures qui y sont attachées, il a encore affecté en faveur de ceux qui y seront admis des revenus & des pensions qui augmenteront à proportion qu'ils s'en rendront dignes par leur conduite. Le Roy en instituant cét Ordre Militaire, auquel il a donné le nom de SAINT LOÜIS, a voulu qu'on n'y reçût que des Officiers de ses Troupes, & que la vertu, le merite & les services rendus avec distinction dans ses Armées, fussent les seuls tîtres pour y entrer. Il se promet même d'apporter dans la suite une application particuliere à augmenter les avantages de cét Ordre, en sorte qu'il aura la satisfaction d'être toûjours en état de faire des graces aux Officiers, & qu'eux de leur côté voyant des récompenses assurées à la valeur, se porteront de jour en jour avec une nouvelle ardeur à tâcher de les mériter par leurs actions. Voici comme ce grand Monarque parle & s'explique dans les Statuts, Ordonnances & Reglemens qui sui-

vent l'Edit de son institution, & que le Lecteur sera bien aise de voir.

PREMIEREMENT.

Nous nous déclarons Chef, Souverain, Grand Maître & Fondateur dudit Ordre. Voulons que ladite Maîtrise soit unie & incorporée, comme de fait nous l'unissons & incorporons par ces Presentes à nôtre Couronne, sans qu'elle en puisse être separée par Nous, ny par les Rois nos Successeurs, pour quelque cause ou occasion que ce puisse être.

II. L'Ordre de Saint Loüis sera composé de Nous & de nos Successeurs en qualité de Grands Maîtres; de nôtre trés-cher & trés-aimé Fils le Dauphin: & sous les Rois nos Successeurs du Dauphin, ou du Prince qui sera heritier présomptif de la Couronne; de huit Grands-Croix, de vingt-quatre Commandeurs, du nombre de Chevaliers que nous jugerons à propos d'y admettre, & des Officiers cy-aprés établis.

III. Voulons que tous ceux qui composeront ledit Ordre de Saint Loüis portent une Croix d'or, sur laquelle il y aura l'Image de Saint Loüis, avec cette difference que les Grands-Croix la porteront attachée à un ruban large couleur de feu, qu'ils mettront en écharpe, & auront encore une Croix en broderie d'or sur le juste-au-corps & sur le manteau. Les Commandeurs porteront seulement le ruban en écharpe, avec la Croix qui y sera attachée, sans qu'ils puissent porter la Croix en broderie d'or sur le juste-au-corps ny sur le manteau, & les simples Chevaliers ne pourront porter le ruban en écharpe, mais seulement la Croix d'or attachée sur l'estomach, avec un petit ruban couleur de feu.

IV. Nôtre intention étant d'honorer le plus qu'il nous est possible ledit Ordre, nous déclarons que Nous, nôtre trés-cher & trés-aimé Fils le Dauphin, les Rois nos Successeurs, & sous eux les Dauphins, ou heritiers présomptifs de la Couronne, porteront la Croix dudit Ordre de saint Loüis,

avec la Croix du saint Esprit.

V. Nous entendons aussi décorer dudit Ordre de saint Loüis les Maréchaux de France, comme principaux Officiers de nos Armées de terre; l'Amiral de France, comme principal Officier de la Marine, & le General de nos Galeres, comme principal Officier de nos Galeres, & ceux qui leur succederont esdites Charges.

VI. Déclarons les Ordres de saint Michel, & du saint Esprit, & celuy de saint Loüis, compatibles dans une même personne, sans que l'un puisse faire d'exclusion à l'autre, ny les deux au troisiéme.

VII. Nous nous réservons à Nous seul, & aux Rois nos Successeurs, en qualité de Chefs & Grands Maîtres dudit Ordre de saint Loüis, le choix & la nomination tant des premiers Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers; que de ceux qui seront admis à l'avenir en chacun de ces rangs, en sorte neanmoins que les Grands-Croix ne pourront être tirez que du nombre des Commandeurs;

ny les Commandeurs que du nombre des Chevaliers, le tout par choix, & ainsi que Nous & nos Successeurs le jugeront à propos, sans être obligez d'observer l'ordre d'ancienneté.

VIII. Les Grands-Croix, les Commandeurs, & les Chevaliers, seront toûjours, & à perpetuité, tirez du nombre des Officiers servans dans nos Troupes de Terre & de Mer, ensorte neanmoins qu'il y ait toûjours un desdits Grands-Croix, trois desdits Commandeurs, & le huitiéme du nombre des Chevaliers, employez és Etats des revenus & pensions cy-aprés specifiez, qui seront tirez du nombre des Officiers de la Marine & des Galeres.

IX. Dans les Cérémonies & Assemblées de l'Ordre de Saint Loüis, les principaux Officiers de Terre & de Mer, cy-dessus nommez, tiendront le premier rang aprés Nous, nos Successeurs les Dauphins, ou présomptifs héritiers de la Couronne, & les Princes de nôtre Sang que Nous y aurons admis, les Grands-Croix précederont les Commandeurs, & les Comman-

deurs les ſimples Chevaliers : & entr'eux ils garderont chacun dans leur rang ; ſçavoir, les premiers, l'Ordre dans lequel Nous les aurons nommez, ſuivant l'état qui en ſera par Nous arrêté, & ceux qui ſeront pourvûs enſuite, l'Ordre de la date de leurs proviſions.

X. Et neanmoins ceux qui auront auſſi l'Ordre du ſaint Eſprit, comme étant honorez de deux Ordres, précederont les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, qui n'auront que l'Ordre de Saint Loüis.

XI. Voulons qu'aucun ne puiſſe être pourvû d'une place de Chevalier dans l'Ordre de Saint Loüis, s'il ne fait profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & s'il n'a ſervi ſur Terre ou ſur Mer en qualité d'Officier, pendant dix années.

XII. La profeſſion de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſera juſtifiée par une atteſtation de l'Archevêque ou Evêque Dioceſain ; & les ſervices, par nos Brevets, Commiſſions ou Proviſions, & par les Cer-

tificats des Généraux & Commandans de nos Troupes de Terre & de Mer.

XIII. Les Lettres ou Provisions que Nous accorderons à ceux qui auront été par Nous choisis pour être Chevaliers dudit Ordre de saint Loüis, ou pour monter aux places de Commandeurs, ou de Grands-Croix, seront signées; sçavoir, pour les Officiers servans dans nos Troupes de Terre, par le Secretaire d'Etat qui a le département de la Guerre: Et pour les Officiers de Mer, par le Secretaire d'Etat, qui a le département de la Marine & des Galeres: & les unes & les autres seront scellées du Sceau dudit Ordre de saint Loüis, qui demeurera entre les mains de nôtre Amé & Feal le Chancelier & Garde des Sceaux de France. Voulons que les atteſtations, coppies de Brevets & Commiſſions, & autres pieces juſtificatives des qualitez requises pour entrer dans ledit Ordre, soient attachées sous le contrescel des Proviſions des Chevaliers.

XIV. Le Chevalier pourvû se presentera devant Nous pour prêter le

Serment, auquel effet il se mettra à genoux, jurera & promettra de vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, de nous être fidele, & de ne se départir jamais de l'obéïssance qui nous est dûë, & à ceux qui commandent sous nos ordres; garder, défendre & soûtenir de tout son pouvoir nôtre honneur, nôtre autorité, nos droits, & ceux de nôtre Couronne envers & contre tous, de ne quitter jamais nôtre service, ny aller à celuy d'aucun Prince étranger, sans nôtre permission & agrément par écrit, de nous reveler tout ce qui viendra à sa connoissance contre nôtre Personne & nôtre Etat, de garder exactement les Statuts & Reglemens dudit Ordre, & de se comporter en tout comme un bon, sage, vertueux & vaillant Chevalier doit faire, le tout selon la Formule, dont il sera fait lecture par le Secretaire d'Etat, qui aura expedié leurs Provisions.

XV. Aprés que le Chevalier pourvû aura prêté Serment en cette forme, Nous luy donnerons l'Accolade & la

Croix ; duquel Serment & Accolade , il sera expedié & signé par le même Secretaire d'Etat, un Acte sur le replis des Provisions.

XVI. Ceux qui auront été par Nous pourvûs des places de Chevaliers dudit Ordre de saint Loüis, seront tenus aprés qu'ils auront prêté le Serment & reçû l'Accolade ; de presenter, ou en cas d'absence pour nôtre service, ou autre légitime empêchement, de faire presenter à l'Assemblée qui sera tenuë le jour de saint Loüis, ainsi qu'il sera dit cy-aprés, leurs Provisions pour y en être fait lecture, ensemble des pieces y attachées, aprés-quoy elles seront enregistrées dans les Registres de l'Ordre, & rendus ensuite aux Chevaliers par le Greffier, qui fera mention de ladite lecture & enregistrement sur les Provisions, sans frais.

XVII. Les Chevaliers & Commandeurs qui auront obtenu nos Lettres pour monter aux places de Commandeurs & de Grands-Croix, les presenteront, ou feront presenter pareillement à la même Assemblée, pour y en être

être seulement fait semblable lecture & enregistrement sans frais, & sans qu'ils soient tenus de prêter un nouveau Serment.

XVIII. Les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, qui auront contrevenu à quelqu'une des obligations de leur Serment, ou autrement forfait en leur honneur, & commis Acte indigne de leur profession & de leur devoir, ou crime emportant peine afflictive, ou infamie, seront privez & dégradez dudit Ordre, ainsi qu'il sera par Nous ordonné.

XIX. Il y aura trois Officiers dudit Ordre de saint Loüis; sçavoir un Tresorier, un Greffier & un Huissier, qui seront aussi par Nous choisis & pourvûs aux honneurs, gages & fonctions, cy-aprés specifiées, & dont les Provisions seront expediées par les Secretaires d'Etat, ayant le département de la Guerre, de la Marine & des Galeres, alternativement.

XX. Les Officiers nouvellement pourvûs, prêteront Serment dans l'Assemblée le jour de saint Louis, entre

les mains de celuy qui y préſidera, de faire bien & fidélement la fonction de leurs Charges, & d'obſerver chacun exactement les Statuts & Reglemens qui les concernent, & ne recevront point l'Accolade, pourront ſeulement porter la Croix d'or, comme les ſimples Chevaliers.

XXI. Le Treſorier de l'Ordre de ſaint Loüis ſera tenu de donner caution, qui ſera reçûë par le Secretaire d'Etat qui aura expedié ſes Proviſions, juſqu'à la ſomme de vingt milles livres pour la ſeureté de ſon maniement, & de remettre les Actes, tant dudit cautionnement, que de la réception de la caution, au Greffier de l'Ordre, pour en être fait lecture à l'Aſſemblée, immediatement avant qu'il prête le Serment: Aprés-quoy leſdits Actes ſeront enregiſtrez & mis dans les Archives de l'Ordre.

XXII. Tous les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre de S. Loüis, qui ne ſeront point retenus par maladie, abſcence pour nôtre ſervice, ou autre légitime empê-

chement, feront tenus de fe rendre tous les ans le jour & Fête de Loüis auprés de nôtre Perſonne, de nous accompagner, tant en allant qu'en revenant à la Meſſe, qui ſera celebrée le même jour dans la Chapelle du Palais où nous ſerons, & d'entendre dévotement la même Meſſe, pour demander à Dieu qu'il luy plaiſe de répandre ſes Bénédictions ſur Nous, ſur nôtre Maiſon Royale & ſur nôtre Etat.

XXIII. L'aprés-dîné du même jour & Fête de ſaint Loüis, il ſera tenu une Aſſemblée dudit Ordre, dans un des Appartemens du Palais où nous ſerons, que nous ferons préparer à cét effet, & ſerons tenus les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, qui auront aſſiſté le matin à la Meſſe, enſemble les Officiers, de ſe trouver à ladite Aſſemblée.

XXIV. Nous aſſiſterons en Perſonne, autant que nos autres occupations nous le permettront, à l'Aſſemblée du jour & Fête de ſaint Loüis, & aux autres Aſſemblées que nous jugerons à propos de convoquer extraordinaire-

ment. Voulons que lorſque nous n'y ſerons pas preſens, nôtre trés-cher & trés-aimé fils le Dauphin, & en ſon abſcence les Princes de nôtre Sang, que nous aurons faits Chevaliers dudit Ordre de ſaint Loüis, & les principaux Officiers de Terre & de Mer, cy-deſſus nommez, y préſident ſelon leur rang; & à leur defaut, le plus ancien Grand-Croix, Commandeur ou Chevalier, de ceux qui s'y trouveront.

XXV. Il ſera procedé tous les ans, dans la même Aſſemblée du jour de ſaint Loüis, à l'élection qui ſera faite à la pluralité des ſuffrages, de deux Grands-Croix, quatre Commandeurs & ſix Chevaliers dudit Ordre de ſaint Loüis, pour avoir la conduite & prendre ſoin des affaires communes de l'Ordre pendant l'année, qui commencera le même jour: & ſeront tenus ceux qui ſortiront de Charge, de faire dans la même Aſſemblée leur rapport de ce qu'ils auront fait & géré dans les affaires de l'Ordre, pendant le cours de l'année précedente.

XXVI. Le Greffier aura deux Re-

giſtres, l'un dans lequel il enregiſtrera toutes les Lettres & Proviſions qui auront été par Nous accordées aux Grands-Croix, Commandeurs, Chevaliers & Officiers : Et l'autre dans lequel il écrira tout ce qui ſe fera dans les Aſſemblées & Déliberations qui y ſeront priſes, leſquels Regiſtres aprés qu'ils auront été remplis, ſeront mis aux Archives.

XXVII. Le Regiſtre des Déliberations ſera Paraphé à chacune page, & ſigné à la fin de chacune ſeance, par celuy qui aura préſidé; & par les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, nommez pour la conduite des affaires de l'Ordre, qui y auront aſſiſté, à peine de nullité.

XXVIII. Nous avons doté & dotons ledit Ordre, de trois cens mille livres de rente par chacun an, en biens & revenus purement temporels, que nous deſtinerons à cét effet : & cependant nous ferons remettre tous les ans ſur le fonds qui y ſera par Nous deſtiné, pareille ſomme de trois cens mille livres, entre les mains du Treſorier

dudit Ordre, pour être par luy payée & distribuée, suivant les deux Etats qui seront par Nous arrêtez au commencement de chacune année ; l'un pour les Officiers de nos Troupes de Terre, qui sera signé par le Secretaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, & l'autre par les Officiers de la Marine & des Galeres, qui sera signé par le Secretaire d'Etat, ayant le département de la Marine & des Galeres ; sçavoir, quarante-huit mille livres aux huit Grands-Croix, à raison de six mille livres chacun; trente-deux mille livres à huit Commandeurs, à raison de quatre mille livres chacun; quarante-huit mille livres aux seize autres Commandeurs, à raison de trois milles livres chacun ; pareille somme de quarante-huit mille livres à vingt-quatre Chevaliers, à raison de deux mille livres chacun ; trente six mille livres à vingt-quatre autres Chevaliers, à raison de quinze cens livres chacun ; quarante-huit mille livres à quarante-huit autres Chevaliers, à raison de mille livres chacun ; & vingt-cinq mille

six cens livres à trente-deux autres Chevaliers, à raison de huit cens livres chacun ; quatre mille livres au Tresorier, trois mille livres au Greffier, quatorze cens livres à l'Huissier, pour leurs gages, frais de compte, Registres & autres, le tout par chacun an, dont le payement se fera par le Tresorier ausdits Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, compris és dits Etats, de six mois en six mois, & les six mille livres restans pour les Croix & autres dépenses imprévûës, dont l'employ ne pourra être fait que par nos ordres.

XXIX. Les sommes par nous ordonnées aux Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre de saint Loüis, ne pourront être saisies pour quelque cause que ce soit.

XXX. Le Tresorier de l'Ordre de saint Loüis, comptera tous les ans de son maniement, depuis le premier Janvier jusqu'au dernier Decembre, & sera tenu de presenter dans le dernier Janvier, au plus tard de chacune année, le compte de l'année précedente, par luy affirmé sous la peine du

quadruple, avec le double du même compte, les Etats par Nous arrêtez, & les Acquits & pieces justificatives par luy Paraphez; autrement, & à faute par ledit Tresorier d'y satisfaire dans ledit temps & iceluy passé, il y sera contraint, & sa caution solidairement, comme pour nos deniers & affaires.

XXXI. Le compte presenté par le Tresorier, sera examiné & verifié, tant en Recepte qu'en Dépense, clos & arrêté par nôtre Amé & Feal Chancelier, Garde des Sceaux de France, les deux Secretaires d'Etat ayant le Département de la Guerre, de la Marine & des Galeres; & les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, nommez pour la conduite des affaires de l'Ordre pendant l'année lors courante; & seront les Apostilles & Etats finaux, écrits tant sur les originaux que sur les doubles des comptes, par le Greffier de l'Ordre, & signez à la fin par tous ceux qui y auront assisté. Les cinq autres Articles qui restent regardant encore le compte du Tresorier, je les remets de peur d'être ennuyeux.

ADDITIONS AUX ORDRES MILITAIRES.

IL y a eu encore quelques Ordres Militaires établis par des Princes & des Souverains, dont nous n'avons point parlé dans le corps de cét Ouvrage, nous en allons donner icy une legere idée.

Il y eu autréfois les Chevaliers de l'Ordre de saint Jean d'Acre, qui avoient soin de gouverner les Pelerins malades, qui alloient en Jerusalem visiter les saints Lieux, & qui étoient obligez de les défendre contre les Infidéles.

L'Ordre de saint Thomas Becquet Archevêque de Cantorbery, fut institué par Richard I. Roy d'Angleterre, aprés la prise d'Acre, autrement Pto-

lemaïde. Les Chevaliers qui devoient être de nation Angloiſe, portoient l'Habit blanc & la Croix pleine de rouge, chargée en cœur d'une Côquille blanche, & le Collier de même.

L'Empereur Frederic Barberouſſe, qui vivoit vers le milieu de l'onziéme Siécle, & qui tint l'Empire plus de trente ans, inſtitua l'Ordre de ſaint Gerion, compoſé ſeulement de Gentilshommes Allemands de Nation.

Nous liſons dans la vie de ſaint Loüis, au rapport de Joinville, que les Soudans de Babylone & de Syrie, avoient des Chevaliers appellez de la Halcqua, c'eſt-à-dire de la Chambre, qui étoient comme les Gentilshommes de la Chambre dont les Rois ſe ſervent maintenant, ou comme les Gardes du Corps. On avoit ſoin de leur apprendre tous les exercices convenables à un Gentilhomme, deſtinez qu'ils étoient à veiller à la garde de leur Souverain & à approcher de leurs Perſonnes.

Dans la Chine il y a auſſi des Che-

valiers (qui ne ſont autres que ces fameux Mandarins) qui ont tant de crédit & d'autorité dans ce vaſte Royaume, & qui ſont deſtinez par leur Charge au gouvernement & à l'adminiſtration des Provinces qui le compoſent. La marque de leur Dignité eſt un Bonnet pointu, de ſoye rouge, rebraſſé d'Hermines ou de Marthes, auquel eſt attaché une Etoille d'or de ſix rais, de la pointe de ce Bonnet ſort une * Ombelle de ſoye cramoiſie, brochée d'or & d'argent, décendant ſur les épaules, & à la pointe il y a une groſſe Houppe d'or. Ces Mandarins ſont revêtus d'une Soûtane de ſoye, bordée par le bas d'or & d'argent, qui eſt ceinte d'une Ceinture en broderie, enrichie de diamans & de pierres prétieuſes, & pour chauſſure ils portent des Brodequins d'or. Aprés que le Roy a fait quelque Seigneur de ſa Cour Mandarin, il luy donne d'ordinaire le gouvernement de quelque Province de ſon Etat, hors du lieu de ſa naiſſance, & les peuples leur portent autant d'honneur, qu'à la

* Ombelle, eſpece de Paraſol ou de Chapeau.

Personne de leur Roy dont ils tiennent l'autorité.

Il y aussi dans les Indes des Chevaliers appellez Braemanes, qui portent sur leur chair en écharpe, un Cordon fait de trois petits Filets de Coton, & qui leur est donné par les Rois de Calecuth Chefs de cét Ordre, dans les Temples aux jours de leurs grandes Solemnitez.

Avant la Conquête des Indes par les Espagnols, les Rois du Perou avoient aussi leurs Chevaliers, qui portoient pour la marque de leur Dignité une Feüille d'or, attachée à leur oreille.

Les Rois de la Floride (ce païs est ainsi nommé, parce qu'il fut découvert un jour de Pâques fleuries) avoient aussi autrefois divers Ordres de Chevaliers, dont les plus connus & les plus certains, étoient ceux qui portoient leurs cheveux attachez en rond, d'où sortoit un Pennache, les Plumes couvrans leurs épaules avec des Bourlets de soye. Ces Chevaliers portoient autant de Plumes, qu'ils s'étoient trouvez

vez

vez en Batailles ou occasions signalées de Guerre. De plus, ils portoient aux oreilles des Os de Poisson en maniere de boucles, ce qui étoit chez eux la marque d'une grande Dignité.

Enfin on trouve encore dans les Auteurs qui ont traité des Ordres de Chevalerie, que les Rois du Japon avoient aussi établi dans leur Royaume des Chevaliers Négres, qui étoient divisez en deux Ordres, ou pour mieux dire, appliquez à deux differentes fonctions. Les uns avoient soin des choses qui regardoient purement la Religion & le culte des Idoles, & les autres étoient employez à maintenir la gloire & la grandeur de l'Etat, & à combattre les ennemis. Ces derniers se rendirent fort redoutables par leur courage & leur bravoure, & on en comptoit jusqu'à trente mille, possedant aussi de grandes richesses. On rapporte qu'ils vivoient dans une si grande chasteté, qu'il n'étoit permis à aucune femme d'entrer dans la Ville, que le Roy leur avoit assignée pour leur demeure.

Exemple qui servira un jour de sanglant reproche à tant de Chrêtiens, qui enrollez dans la Milice destinée à combattre les Infidéles, ont violé si souvent leurs promesses & leurs vœux, par une vie dereglée & libertine.

FIN.

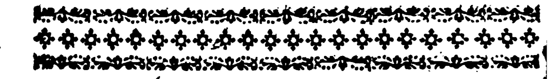
TABLE DES CHAPITRES.

Fin de la Table.

Approbation de Monsieur Auvray Docteur en Theologie de la faculté de Paris, Theologal & Grand Penitentier de Roüen.

J'Ay lû & examiné par l'ordre de Monseigneur le Premier President un Livre intitulé *Histoire des Ordres Militaires de l'Eglise*, *composé par Mr. Hermant*, & n'y ay rien trouvé de contraire à la Foy de l'Eglise n'y aux bonnes mœurs. En foy dequoy j'ay signé à Roüen le 25. Juillet 1698.

AUVRAY.



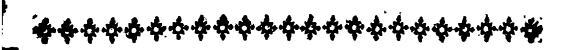
Extrait du Privilege du Roy.

PAr Grace & Lettres de Privilege du Roy, donné à Paris le 8. Aoust 1698. Signé UBLINE: Il est permis à JEAN-BAPTISTE BESONGNE Libraire & Imprimeur à Roüen, d'imprimer ou faire imprimer un Livre intitulé HISTOIRE DES ORDRES MILITAIRES DE L'EGLISE, ET DES ORDRES DE CHEVALERIE PAR LE SIEUR HERMANT, en un ou plusieurs Volumes, pendant le temps & espace de huit années, à commencer du jour que chaque Volume sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Avec défenses à tous Imprimeurs, Libraires, ou autres personnes, de les imprimer ou faire imprimer sous quelque pretexte que ce puisse être, même d'en vendre des exemplaires contrefaits ou d'impression étrangere, à peine de trois mille livres d'Amende, confiscation des Exemplaires & de tous dépens, dommages & interêts, ainsi qu'il est porté plus au long en l'Original desdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformement aux Reglemens de Sa Majesté; le 9. Aoust 1698

Signé C. BALLARD, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le douziéme Septembre 1698.



Réflexion sur la page 14.

LIgne 21 ; au lieu d'entierement supprimé, lisez. Que le Roy en 1693. a sépare de l'Ordre du Mont-Carmel tous les biens qui y avoient été joints par l'Edit du mois de Decembre 1672. & qu'il avoit pourvû Monsieur le Marquis de Dangeau de la Dignité de Grand Maître des Ordres de nôtre-Dame du Mont Carmel, de saint Lazare, de Jerusalem, Nazareth & Bethléem, tant deçà que delà les Mers.

---

de leurs saints Patriarches, & ceux qui y ont mis la réforme.

Le prix est 36. sols chaque Volume, relié en veau.

S'imprime la suite de l'Histoire des Conciles; contenant les Canons de l'Eglise, l'abregé Chronologique de la vie des Papes jusqu'à present, & leurs décisions. Avec des Nottes, pour l'intelligence des Canons obscurs & difficiles, ou qui meritent quelque observation particuliere. Le tout par le même Auteur.

